

# COMMUNE DE LES MAZURES

	<b>Plan Local d'Urbanisme</b> <i>(projet de révision générale)</i>
	<b>RAPPORT DE PRÉSENTATION ENVIRONNEMENTAL</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal n°2020-09 du 4 juin 2020, soumettant à l'enquête publique le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

*Cachet de la Mairie et signature du Maire*

*Mme Élisabeth BONILLO-DERAM*

Document initial  
approuvé le 18.05.1990



**Atelier d'Urbanisme et d'Environnement**  
28 avenue Philippoteaux - BP 10078  
08203 SEDAN Cedex  
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22  
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	



# SOMMAIRE

<b>TABLE DES ABBREVIATIONS</b> .....		<b>1</b>
<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
1.1	HISTORIQUE SIMPLIFIÉE DOCUMENT D'URBANISME .....	3
1.2	LE P.L.U. : OUTIL DE LA PLANIFICATION URBAINE ET RURALE .....	3
1.3	LE P.L.U. « GRENELLE 2 » .....	3
1.4	CONTENU DU PLAN LOCAL D'URBANISME .....	4
1.5	OBJECTIFS POURSUIVIS DANS LE CADRE DE CETTE NOUVELLE RÉVISION GÉNÉRALE .....	5
1.6	SYNOPTIQUE SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE ENGAGÉE .....	6
<b>2</b>	<b>DIAGNOSTIC COMMUNAL</b> .....	<b>7</b>
2.1	<b>SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE</b> .....	<b>7</b>
2.1.1	UN TERRITOIRE AU NORD DES ARDENNES .....	7
2.1.2	COMMUNES LIMITOPHES.....	7
2.2	<b>INTERCOMMUNALITÉ</b> .....	<b>8</b>
2.2.1	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « VALLÉES ET PLATEAU D'ARDENNE » .....	8
2.2.2	SIAEP DE LA RÉGION DU LAC DES VIEILLES FORGES (EAU POTABLE) .....	8
2.2.3	SYNDICAT DE TRIAGE FORESTIER DES MAZURES .....	9
2.2.4	FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRICITÉ DES ARDENNES.....	9
2.2.5	PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES .....	9
2.2.6	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE DU CANTON DE RENWEZ (ANCIEN CANTON) .....	9
2.3	<b>ACCESSIBILITÉ ET DESSERTE DU TERRITOIRE</b> .....	<b>10</b>
2.3.1	APPROCHE GLOBALE.....	10
2.3.2	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE .....	10
2.4	<b>ÉLÉMENTS HISTORIQUES MAZUOIS</b> .....	<b>12</b>
2.4.1	ORIGINES DU VILLAGE.....	12
2.4.2	L'ABBAYE.....	12
2.4.3	LA LÉGENDE DES DAMES DE MEUSE .....	12
2.4.4	LES DEPORTÉS DU JUDENLAGER DE LES MAZURES.....	13
2.4.5	LES VIEILLES FORGES : DE LA FORGE À LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ.....	14
2.5	<b>DÉMOGRAPHIE</b> .....	<b>15</b>
2.5.1	ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MAZUOISE.....	15
2.5.2	VARIATIONS DU SOLDE NATUREL ET DU SOLDE MIGRATOIRE .....	15
2.5.3	ANALYSE STRUCTURELLE DE LA POPULATION.....	16
2.5.4	ÉVOLUTION ET TRAITS CARACTÉRISTIQUES PRINCIPAUX DES MENAGES .....	17
2.6	<b>POPULATION ACTIVE ET INACTIVE</b> .....	<b>18</b>
2.6.1	COMPOSITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR TYPES D'ACTIVITÉS.....	18
2.6.2	TRAITS CARACTÉRISTIQUES DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI .....	19
2.6.3	MIGRATIONS DOMICILE - TRAVAIL .....	20
2.6.4	NIVEAU DE QUALIFICATION .....	20
2.7	<b>ANALYSE DU PARC DE LOGEMENTS</b> .....	<b>22</b>
2.7.1	ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS .....	22
2.7.2	TRAITS ET CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES .....	23
2.7.3	ORIENTATIONS DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT .....	25
2.7.4	DISPOSITIF « HABITER MIEUX EN ARDENNES ».....	26
2.8	<b>EMPLOIS ET ACTIVITÉS</b> .....	<b>27</b>
2.8.1	APPROCHE GLOBALE SUR LE TERRITOIRE DE LES MAZURES.....	27
2.8.2	ACTIVITÉS INDUSTRIELLES .....	28
2.8.3	ACTIVITÉS ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES .....	29
2.8.4	PROFESSIONS LIBÉRALES .....	30
2.8.5	ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS .....	31
2.8.6	ACTIVITÉ AGRICOLE .....	32
2.9	<b>ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS</b> .....	<b>35</b>
2.9.1	ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES .....	35
2.9.2	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS .....	36
2.9.3	ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS .....	38
2.9.4	CENTRE DE CONGRÈS .....	40
2.9.5	ÉQUIPEMENTS CULTURELS.....	41

2.9.6	ÉQUIPEMENTS LIES A LA SANTE ET A L' ACTION SOCIALE.....	41
2.9.7	SERVICES PUBLICS DIVERS .....	42
<b>2.10</b>	<b>MILIEU ASSOCIATIF ET MANIFESTATIONS LOCALES .....</b>	<b>42</b>
2.10.1	TISSU ASSOCIATIF RICHE ET DIVERSIFIÉ .....	42
2.10.2	FESTIVITÉS ET ANIMATIONS LOCALES NOMBREUSES ET VARIÉES .....	43
2.10.3	ACTIONS LOCALES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	44
<b>2.11</b>	<b>DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS.....</b>	<b>45</b>
2.11.1	LIGNE RÉGULIÈRE DE TRANSPORT EN COMMUN.....	45
2.11.2	LIGNE ESTIVALE DES VIEILLES FORGES .....	45
2.11.3	TRANSPORT EN COMMUN SCOLAIRE .....	45
2.11.4	ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE.....	46
2.11.5	COVOITURAGE.....	46
2.11.6	SÉCURITÉ ROUTIÈRE .....	46
2.11.7	DÉPLACEMENTS DOUX : VÉLOS, PIÉTONS ET ÉQUESTRES .....	47
<b>2.12</b>	<b>ITINERAIRES DE DECOUVERTE TOURISTIQUE.....</b>	<b>49</b>
2.12.1	ROUTES TOURISTIQUES DEPARTEMENTALES.....	49
2.12.2	LA ROUTE DE L'ARDOISE.....	50
2.12.3	LA VOIE VIVE INTERCOMMUNALE.....	50
2.12.4	GRANDE RANDONNÉE : LES MAZURES À PROXIMITÉ DU SENTIER DE COMPOSTELLE .....	50
2.12.5	LE BELVÉDÈRE DES DAMES DE MEUSE .....	51
2.12.6	ITINERAIRES CYCLABLES STRUCTURANTS .....	51
2.12.7	ARDENNES MEGA TRAIL.....	52
2.12.8	PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (P.D.I.P.R.) .....	52
2.12.9	ITINÉRAIRES TOURISTIQUES D'IMPORTANCE LOCALE .....	54
2.12.10	LES PARCOURS CYCLOTOURISTIQUES ET V.T.T.....	55
<b>2.13</b>	<b>INVENTAIRE DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT.....</b>	<b>56</b>
2.13.1	VÉHICULES HYBRIDES ET ÉLECTRIQUES .....	56
2.13.2	STATIONNEMENTS DE VÉHICULES MOTORISÉS .....	56
2.13.3	STATIONNEMENT DE VÉLOS .....	57
<b>2.14</b>	<b>COMMUNICATIONS NUMERIQUES.....</b>	<b>58</b>
2.14.1	SITUATION DE LA COUVERTURE HAUT DÉBIT .....	58
2.14.2	ANTENNE DE RADIOTÉLÉPHONIE MOBILE .....	60
<b>3</b>	<b>ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>61</b>
<b>3.1</b>	<b>MILIEU PHYSIQUE .....</b>	<b>61</b>
3.1.1	CONTEXTE GÉOLOGIQUE.....	61
3.1.2	RELIEF.....	62
3.1.3	HYDROGRAPHIE SUPERFICIELLE .....	62
3.1.4	OCCUPATION DU SOL DU TERRITOIRE COMMUNAL .....	63
3.1.5	DONNEES CLIMATIQUES .....	68
<b>3.2</b>	<b>MILIEU NATUREL .....</b>	<b>68</b>
3.2.1	BIODIVERSITÉ – MILIEUX REMARQUABLES .....	68
3.2.2	ZONES HUMIDES .....	71
3.2.3	TRAME VERTE ET BLEUE.....	73
<b>3.3</b>	<b>PAYSAGE.....</b>	<b>83</b>
3.3.1	CONTEXTE PAYSAGER DEPARTEMENTAL ET LOCAL.....	83
3.3.2	IDENTIFICATION DES UNITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE.....	84
3.3.3	PERCEPTION DU PAYSAGE NATUREL ET URBAIN .....	85
3.3.4	PERCEPTION D'APPROCHE DU BOURG .....	88
3.3.5	ENJEUX PAYSAGERS .....	90
3.3.6	PAYSAGES À ENJEUX.....	92
<b>3.4</b>	<b>ENVIRONNEMENT URBAIN .....</b>	<b>96</b>
3.4.1	MORPHOLOGIE URBAINE GLOBALE .....	96
3.4.2	IMPLANTATION ET ORGANISATION DU BATI.....	97
3.4.3	L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE : TYPOLOGIE DU BATI.....	98
3.4.4	LES MATÉRIAUX .....	99
3.4.5	EXTENSIONS URBAINES.....	100
3.4.6	CADRE DE VIE.....	101
<b>3.5</b>	<b>PATRIMOINE.....</b>	<b>102</b>
3.5.1	PATRIMOINE PROTEGE .....	102
3.5.2	PATRIMOINE ARCHITECTURAL.....	103
3.5.3	PATRIMOINE INDUSTRIEL .....	104
3.5.4	PATRIMOINE DE MÉMOIRE .....	106
3.5.5	AUTRE PATRIMOINE LOCAL.....	107
3.5.6	PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE .....	111
<b>3.6</b>	<b>NUISANCES LIÉES À L'ACTIVITÉ HUMAINE .....</b>	<b>111</b>
3.6.1	QUALITÉ DE L' AIR .....	111

3.6.2	CARRIÈRES.....	112
3.6.3	PROTECTION AUTOUR DES BATIMENTS AGRICOLES D'ELEVAGE .....	112
3.6.4	ENVIRONNEMENT SONORE.....	113
<b>3.7</b>	<b>IDENTIFICATION DES RISQUES .....</b>	<b>114</b>
3.7.1	RISQUES ANTHROPIQUES.....	115
3.7.2	RISQUES NATURELS.....	119
<b>3.8</b>	<b>SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....</b>	<b>129</b>
3.8.1	SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE .....	129
3.8.2	SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET CERTAINS ÉQUIPEMENTS.....	129
3.8.3	SERVITUDES RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	131
<b>3.9</b>	<b>RESSOURCES NATURELLES .....</b>	<b>131</b>
3.9.1	ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DÉFENSE INCENDIE.....	131
3.9.2	ASSAINISSEMENT .....	134
3.9.3	STATION D'ÉPURATION AU HAMEAU DES VIEILLES FORGES .....	136
3.9.4	ÉNERGIE.....	137
<b>3.10</b>	<b>GESTION DES DÉCHETS.....</b>	<b>145</b>
3.10.1	GÉNÉRALITÉS : TYPOLOGIE DE DÉCHETS.....	145
3.10.2	COLLECTE DES DÉCHETS DE LES MAZURES .....	145
3.10.3	DECHETTERIE.....	146
3.10.4	RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET AMÉLIORATION DU RECYCLAGE.....	146
3.10.5	PLANS D'ÉPANDAGE .....	147
<b>3.11</b>	<b>ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE. ....</b>	<b>147</b>
3.11.1	ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS .....	147
3.11.2	ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS.....	151
3.11.3	APPROCHE LIÉE AUX AUTORISATIONS D'URBANISME.....	153
<b>3.12</b>	<b>PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE POPULATION .....</b>	<b>155</b>
3.12.1	TENDANCE D'ÉVOLUTION CONSTATÉE.....	155
3.12.2	PROJECTIONS DE POPULATION A L'HORIZON 2030 .....	156
<b>3.13</b>	<b>BILAN SUR LE PROGRAMME DE LOGEMENTS PROJETÉ PAR LE P.L.U. APPROUVÉ EN 2005.....</b>	<b>157</b>
<b>3.14</b>	<b>ÉVALUATION DES DENTS CREUSES .....</b>	<b>158</b>
<b>3.15</b>	<b>SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT : CONSTAT, BESOINS OBJECTIFS ET ENJEUX.....</b>	<b>161</b>
<b>4</b>	<b>PROJET POLITIQUE.....</b>	<b>166</b>
<b>4.1</b>	<b>OBJECTIFS INITIAUX POURSUIVIS PAR LA COMMUNE DE LES MAZURES .....</b>	<b>166</b>
<b>4.2</b>	<b>FONDEMENTS POLITIQUES DU PROJET COMMUNAL.....</b>	<b>166</b>
4.2.1	UN PROJET COMMUNAL APPUYÉ SUR TROIS GRANDS PILIERS .....	166
4.2.2	UN PROJET ACCOMPAGNANT DES AXES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES MAJEURS .....	167
4.2.3	UN TERRITOIRE COMMUNAL À FORTE DYNAMIQUE DE PROJET .....	168
4.2.4	UN PROJET VISANT UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE RENFORCÉ AUX VIEILLES FORGES.....	169
4.2.5	UN PROJET EN COHÉRENCE AVEC LES ORIENTATIONS DU PACTE ARDENNES.....	169
4.2.6	UN PROJET COMMUNAL VISANT À CONCILIER ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT .....	170
4.2.7	UN PROJET COMMUNAL TIRANT PARTI DE SON ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE PAR L'A304.....	171
4.2.8	UN PROJET COMMUNAL FAVORISANT LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE.....	171
4.2.9	UN PROJET FIXANT DES OBJECTIFS CHIFFRÉS .....	172
<b>4.3</b>	<b>TRADUCTION DANS LE PADD : ORIENTATIONS POLITIQUES GÉNÉRALES MAZUROISES.....</b>	<b>173</b>
<b>4.4</b>	<b>COHÉRENCE AVEC LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION.....</b>	<b>174</b>
<b>5</b>	<b>MOTIFS DES CHANGEMENTS APPORTÉS AU P.L.U.....</b>	<b>175</b>
<b>5.1</b>	<b>FONDEMENTS DES ADAPTATIONS EFFECTUÉES AU PLU AVANT RÉVISION .....</b>	<b>175</b>
<b>5.2</b>	<b>RAPPEL DES DIFFÉRENTS TYPES DE ZONES .....</b>	<b>175</b>
<b>5.3</b>	<b>RÉPONDRE AUX BESOINS DE GESTION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS OU D'INTÉRÊT COLLECTIF..</b>	<b>176</b>
5.3.1	CENTRALE DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE REVIN SAINT-NICOLAS / LES MAZURES.....	177
5.3.2	DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE / RD 88 VERS SÉCHEVAL.....	178
5.3.3	STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DES VIEILLES FORGES .....	179
<b>5.4</b>	<b>RÉAJUSTER LA ZONE URBAINE DU HAMEAU DES VIEILLES FORGES.....</b>	<b>180</b>
<b>5.5</b>	<b>REVOIR LA PROTECTION DE LA COUVERTURE FORESTIÈRE VIS-À-VIS DES EBC .....</b>	<b>181</b>
<b>5.6</b>	<b>REVOIR LES BESOINS EN MATIÈRE DE ZONES À URBANISER À VOCATION D'HABITAT.....</b>	<b>183</b>
<b>5.7</b>	<b>REVOIR LES BESOINS EN MATIÈRE DE ZONES À URBANISER À VOCATION D'ACTIVITÉS.....</b>	<b>185</b>
5.7.1	PRIORISER L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS BELLEVUE.....	186
5.7.2	PRIORISER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT D'AUTRES SITES EXISTANTS .....	188
<b>5.8</b>	<b>PRÉSERVER LA VALLÉE DE LA FAUX AUX VIEILLES FORGES.....</b>	<b>190</b>
<b>5.9</b>	<b>ASSEOIR LE STATUT DE « COMMUNE VERTE ET DYNAMIQUE » .....</b>	<b>191</b>
5.9.1	CONFORTER ET DÉVELOPPER LA « DESTINATION VIEILLES FORGES ».....	191

5.9.2	CONFORTER ET DÉVELOPPER LA FERME DU PONT DES AULNES .....	196
5.9.3	CONFORTER ET DÉVELOPPER LE SITE COMMUNAL DE LA FERME DE LA GRANDE TERRE.....	198
5.9.4	CONFORTER ET DÉVELOPPER LE SITE DES MANNESARTS ENGLOBALANT LE CENTRE DE LOISIRS DE REVIN.....	200
<b>5.10</b>	<b>PRENDRE EN COMPTE LES ÉVOLUTIONS URBAINES .....</b>	<b>200</b>
<b>5.11</b>	<b>PRENDRE EN COMPTE DES CONSTRUCTIONS ISOLÉES.....</b>	<b>200</b>
<b>5.12</b>	<b>CHANGEMENTS PRINCIPAUX APPORTÉS AUX OAP.....</b>	<b>201</b>
<b>5.13</b>	<b>CHANGEMENTS PRINCIPAUX APPORTÉS AUX RÈGLES ÉCRITES.....</b>	<b>202</b>
5.13.1	ACTUALISATION DU RÈGLEMENT SUITE À DES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES.....	202
5.13.2	MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SUITE AUX DEMANDES DE L'ÉTAT ET AUTRES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES .....	204
5.13.3	MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SUITE AUX SPÉCIFICITÉS COMMUNALES.....	204
5.13.4	MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SUITE AUX CHOIX COMMUNAUX.....	205
5.13.5	DÉLIMITATION DE STECAL EN ZONE N.....	206
<b>5.14</b>	<b>CHANGEMENTS APPORTÉS AUX ANNEXES .....</b>	<b>207</b>
<b>5.15</b>	<b>EMPLACEMENTS RÉSERVÉS .....</b>	<b>207</b>
5.15.1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....	207
5.15.2	EMPLACEMENTS RÉSERVÉS DÉFINIS PAR LE PLU AVANT RÉVISION .....	208
5.15.3	EMPLACEMENTS RÉSERVÉS SUPPRIMÉS.....	208
5.15.4	EMPLACEMENTS RÉSERVÉS MAINTENUS PAR LE P.L.U. ....	208
<b>5.16</b>	<b>TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES ZONES DU P.L.U.....</b>	<b>209</b>
<b>6</b>	<b>ÉVALUATION DES INCIDENCES DE CETTE PROCÉDURE SUR LE RÉSEAU NATURA 2000.....</b>	<b>211</b>
<b>6.1</b>	<b>CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL .....</b>	<b>211</b>
<b>6.2</b>	<b>PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. ....</b>	<b>211</b>
<b>6.3</b>	<b>SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT AU(X) SITE(S) NATURA 2000 LES PLUS PROCHES .....</b>	<b>212</b>
6.3.1	UN TERRITOIRE COMMUNAL RECOUVERT EN QUASI-TOTALITÉ PAR LA NATURA 2000.....	213
6.3.2	APPROCHE ÉLARGIE À 10 KM.....	213
<b>6.4</b>	<b>DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000 LES PLUS CONCERNÉS.....</b>	<b>214</b>
6.4.1	DESRIPTIF GÉNÉRAL DE LA Z.P.S. N°FR2112013 - PLATEAU ARDENNAIS .....	214
6.4.2	DESRIPTIF GÉNÉRAL DE LA Z.S.C. N° 2100270 DES RIÈZES DU PLATEAU DE ROCROI .....	220
6.4.3	DESRIPTIF GÉNÉRAL DE LA Z.S.C. N° 2100299 DES FORÊTS DE LA VALLÉE DE LA SEMOY À THILAY ET HAUTES-RIVIÈRES .....	223
6.4.4	DESRIPTIF GÉNÉRAL DE LA Z.S.C N°2100341- ARDOISIÈRES DE MONTHERMÉ ET DE DEVILLE.....	227
<b>6.5</b>	<b>ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET DE P.L.U. SUR LE RÉSEAU NATURA 2000 .....</b>	<b>229</b>
6.5.1	DONNÉES DE CADRAGE .....	229
6.5.2	IDENTIFICATION DES EFFETS.....	229
6.5.3	APPROCHE VIS-A-VIS DE LA ZSC DES RIÈZES DU PLATEAU DE ROCROI.....	231
6.5.4	APPROCHE VIS-A-VIS DE LA ZSC – ARDOISIÈRES DE MONTHERMÉ ET DE DEVILLE.....	232
6.5.5	APPROCHE VIS-A-VIS DE LA ZPS DU PLATEAU ARDENNAIS .....	234
6.5.6	APPROCHE VIS-A-VIS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000.....	236
6.5.7	CONCLUSION GÉNÉRALE.....	236
<b>7</b>	<b>INCIDENCES NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGÉES .....</b>	<b>237</b>
<b>7.1</b>	<b>IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE.....</b>	<b>237</b>
7.1.1	CLIMAT ET ÉNERGIE.....	237
7.1.2	QUALITÉ DE L'AIR .....	239
7.1.3	QUALITÉ DES SOLS.....	241
<b>7.2</b>	<b>IMPACTS SUR L'EAU .....</b>	<b>242</b>
7.2.1	RESSOURCE EN EAU .....	242
7.2.2	ASSAINISSEMENT .....	243
<b>7.3</b>	<b>IMPACTS SUR LES RISQUES .....</b>	<b>245</b>
7.3.1	RISQUE D'INONDATION.....	245
7.3.2	RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN.....	246
7.3.3	RISQUE DE RETRAIT / GONFLEMENT DES ARGILES.....	246
7.3.4	RISQUE SISMIQUE .....	246
7.3.5	RISQUE DE PHÉNOMÈNE MÉTÉOROLOGIQUE.....	247
7.3.6	RISQUES LIÉS AU TRANSPORT DE GAZ NATUREL HAUTE PRESSION .....	247
7.3.7	RISQUES LIÉS AUX LIGNES ÉLECTRIQUES HAUTE TENSION .....	248
7.3.8	RISQUES LIÉS AUX I.C.P.E.....	248
7.3.9	RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE.....	249
7.3.10	RISQUE DE FEU DE FORÊT .....	250
7.3.11	RISQUE D'INCENDIE .....	251
7.3.12	RISQUE SANITAIRE PORTANT SUR LES ESPACES FORESTIERS RÉSINEUX .....	251

<b>7.4</b>	<b>IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE, LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ HUMAINE.....</b>	<b>252</b>
7.4.1	DÉVELOPPEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE .....	252
7.4.2	MOBILITÉS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	253
7.4.3	AUTRES RISQUES POUR LA SECURITÉ ET LA SANTÉ DES PERSONNES.....	253
7.4.4	ENVIRONNEMENT, QUALITÉ DE VIE ET SANTÉ .....	254
7.4.5	QUALITÉ DE L'AIR .....	254
7.4.6	BRUIT ET NUISANCES.....	255
7.4.7	LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES .....	255
<b>7.5</b>	<b>IMPACTS SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE .....</b>	<b>255</b>
7.5.1	DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES EFFETS .....	255
7.5.2	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES .....	255
<b>7.6</b>	<b>IMPACTS SUR LES ESPACES URBANISABLES .....</b>	<b>256</b>
7.6.1	DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES EFFETS .....	256
7.6.2	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉS .....	256
<b>7.7</b>	<b>IMPACTS SUR LA DÉMOGRAPHIE .....</b>	<b>260</b>
7.7.1	DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES EFFETS .....	260
7.7.2	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES .....	261
<b>7.8</b>	<b>IMPACT SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>261</b>
7.8.1	DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES EFFETS .....	261
7.8.2	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES .....	261
<b>7.9</b>	<b>IMPACTS SUR LE PAYSAGE.....</b>	<b>262</b>
7.9.1	DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES EFFETS .....	262
7.9.2	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES .....	262
<b>7.10</b>	<b>IMPACTS SUR LES ESPACES FORESTIERS .....</b>	<b>263</b>
7.10.1	DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES EFFETS .....	263
7.10.2	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES.....	263
<b>7.11</b>	<b>IMPACTS SUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES .....</b>	<b>265</b>
	TRAMES ÉCOLOGIQUES SENSIBLES CONCERNÉES .....	265
	EFFETS, MESURES D'EVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES : TRADUCTION AU P.L.U.....	265
	TRAMES ÉCOLOGIQUES SENSIBLES CONCERNÉES .....	266
	EFFETS, MESURES D'EVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES : TRADUCTION AU P.L.U.....	266
<b>7.12</b>	<b>IMPACTS SUR LES ESPACES NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ .....</b>	<b>267</b>
7.12.1	DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES EFFETS .....	267
7.12.2	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES.....	267
<b>7.13</b>	<b>IMPACTS SUR LES ZONES HUMIDES ET À DOMINANTE HUMIDE .....</b>	<b>274</b>
7.13.1	DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES EFFETS .....	274
7.13.2	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES.....	275
<b>7.14</b>	<b>IMPACTS SUR LES ESPACES AGRICOLES .....</b>	<b>277</b>
7.14.1	DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES EFFETS .....	277
7.14.2	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES.....	277
<b>7.15</b>	<b>IMPACTS SUR LES DÉCHETS .....</b>	<b>279</b>
7.15.1	DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES EFFETS .....	279
7.15.2	MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIÉES.....	279
<b>8</b>	<b>COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX.....</b>	<b>280</b>
<b>8.1</b>	<b>SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.CO.T.) .....</b>	<b>280</b>
<b>8.2</b>	<b>SCHÉMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER.....</b>	<b>280</b>
<b>8.3</b>	<b>PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS .....</b>	<b>281</b>
<b>8.4</b>	<b>PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT .....</b>	<b>281</b>
<b>8.5</b>	<b>ZONES DE BRUIT DES AÉRODROMES .....</b>	<b>281</b>
<b>8.6</b>	<b>LOI « LITTORAL ».....</b>	<b>281</b>
<b>8.7</b>	<b>LOI « MONTAGNE » .....</b>	<b>282</b>
<b>8.8</b>	<b>SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES.....</b>	<b>282</b>
<b>8.9</b>	<b>SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE .....</b>	<b>282</b>
<b>8.10</b>	<b>SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL DE LA GUADELOUPE, LA GUYANE, LA MARTINIQUE, MAYOTTE ET LA RÉUNION .....</b>	<b>282</b>
<b>8.11</b>	<b>PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CORSE .....</b>	<b>282</b>
<b>8.12</b>	<b>CHARTRE D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL OU NATIONAL .....</b>	<b>283</b>
8.12.1	APPLICATION DE LA CHARTRE DU PNRA .....	283
8.12.2	COMPATIBILITÉ DU PROJET DE P.L.U. AVEC LA CHARTRE DU PNRA.....	284
<b>8.13</b>	<b>CHARTRE D'UN PARC NATUREL NATIONAL.....</b>	<b>298</b>

<b>8.14</b>	<b>S.D.A.G.E RHIN MEUSE .....</b>	<b>298</b>
<b>8.15</b>	<b>SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) .....</b>	<b>304</b>
<b>8.16</b>	<b>PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (P.G.R.I.).....</b>	<b>304</b>
<b>8.17</b>	<b>SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....</b>	<b>305</b>
<b>9</b>	<b>PRISE EN COMPTE D'AUTRES DOCUMENTS .....</b>	<b>306</b>
<b>9.1</b>	<b>SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE .....</b>	<b>306</b>
<b>9.2</b>	<b>SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE.....</b>	<b>306</b>
<b>9.3</b>	<b>PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (P.C.A.E.T.) .....</b>	<b>306</b>
<b>9.4</b>	<b>SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....</b>	<b>308</b>
<b>9.5</b>	<b>SCHEMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES .....</b>	<b>308</b>
<b>9.6</b>	<b>SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS À LA RESSOURCE FORESTIÈRE .....</b>	<b>308</b>
<b>10</b>	<b>ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU P.L.U. ....</b>	<b>309</b>
<b>10.1</b>	<b>RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET POINT DE CADRAGE.....</b>	<b>309</b>
<b>10.2</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI DE LA CONSOMMATION DES ESPACES .....</b>	<b>310</b>
<b>10.3</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI DES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES.....</b>	<b>311</b>
<b>11</b>	<b>RÉSUMÉ NON TECHNIQUE.....</b>	<b>312</b>
<b>12</b>	<b>AUTRES ANNEXES .....</b>	<b>312</b>
<b>13</b>	<b>MÉTHODE EMPLOYÉE .....</b>	<b>313</b>
<b>13.1</b>	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE.....</b>	<b>313</b>
13.1.1	MÉTHODE UTILISÉE POUR ÉTABLIR CETTE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE .....	313
13.1.2	DÉMARCHE À PROPREMENT DITE DE RÉVISION DU P.L.U.....	314
<b>13.2</b>	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES OUTILS.....</b>	<b>314</b>
13.2.1	RECUEIL DE DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES .....	314
13.2.2	VISITES DE TERRAIN .....	315
13.2.3	CONSULTATION DU PUBLIC, DES ADMINISTRATIONS ET AUTRES ACTEURS CONCERNÉS .....	315
13.2.4	CONSULTATION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES LIÉS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT.....	315
<b>13.3</b>	<b>DIFFICULTÉS RENCONTRÉES .....</b>	<b>315</b>

**TABLE DES ABRÉVIATIONS**

<b>A</b>	A.A.P.A.	Aide à l'Animation des Personnes Handicapées
	A.D.M.R.	Aide à Domicile en Milieu Rural
	A.N.A.H.	Agence Nationale de l'Habitat
<b>B</b>	B.A.S.I.A.S.	Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services
	B.A.S.O.L.	Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués)
	B.B.C.	Bâtiment Basse Consommation
	B.R.G.M.	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
<b>C</b>	C.C.A.S.	Centre Communal d'Action Social
	C.C.V.P.A.	Communauté de Communes des Vallées et Plateau d'Ardenne
	C.M.S.	Centre Médico-Social
<b>D</b>	D.D.T.	Direction Départementale des Territoires
	D.D.R.M.	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
	D.E.C.I.	Défense Extérieure Contre l'Incendie
	D.I.C.R.I.M.	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
	D.R.A.C.	Direction Régionale des Affaires Culturelles
	D.R.E.A.L.	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
	D.U.P.	Déclaration d'Utilité Publique
<b>E</b>	E.B.C.	Espace Boisé Classé
	E.D.F.	Électricité de France
	E.P.A.M.A.	Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et des ses Affluents
	E.P.C.I.	Établissement Public de Coopération Intercommunale
	ENEDIS	Ancien nom de E.R.D.F. (Électricité Réseau Distribution France)
<b>G</b>	G.R.D.F.	Gaz Réseau Distribution France
<b>I</b>	I.C.P.E.	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
	I.N.P.N.	Inventaire National du Patrimoine Naturel
	I.N.S.E.E.	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
<b>O</b>	O.A.P.	Orientations d'Aménagement et de Programmation
	O.P.A.H.	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
	O.T.N.F.S.P.	Ouvrages Techniques Nécessaires au Fonctionnement du Service Public
<b>M</b>	M.E.D.D.	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
<b>P</b>	P.A.C.	Porter À Connaissance (du Préfet)
	P.A.D.D.	Projet d'Aménagement et de Développement Durables
	P.C.A.E.R.	Plan Climat Air Énergie Régional
	P.C.E.T.	Plan Climat Énergie Territorial
	P.C.S.	Plan Communal de Sauvegarde
	P.D.H.	Plan Départemental de l'Habitat
	P.D.I.P.R.	Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées
	P.D.U.	Plan de Déplacements Urbains
	P.L.H.	Programme Local de l'Habitat
	P.L.U.	Plan Local d'Urbanisme
	P.L.I.E.	Plan Local d'Insertion à l'Emploi
	P.N.R.A.	Parc Naturel Régional des Ardennes
	P.O.S.	Plan d'Occupation des Sols
	P.P.R.I.	Plan de Prévention du Risque Inondation
<b>R</b>	R.D.	Route Départementale
	R.P.G.	Registre Parcellaire Graphique
	R.S.D.	Règlement Sanitaire Départemental
	R.T.E.	Réseau de Transport d'Électricité
<b>S</b>	S.A.G.E.	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
	S.A.U.	Surface Agricole Utilisée

	S.Co.T.	Schéma de <b>Cohérence Territoriale</b>
	S.D.A.G.E	Schéma <b>Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux</b>
	S.D.T.A.N	Schéma <b>Directeur Territorial d'Aménagement Numérique</b>
	S.R.C.E.	Schéma <b>Régional de Cohérence Écologique</b>
	S.R.A.D.D.E.T.	Schéma <b>Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires</b>
	St. Ep.	Station d' <b>Épuration</b> des eaux usées
	S.T.E.P.	Station de <b>Transfert d'Énergie par Pompage</b>
	S.U.P.	Servitude d' <b>Utilité Publique</b>
<b>T</b>	T.M.D.	Transport de <b>Matières Dangereuses</b>
	T.V.B.	Trame <b>Verte et Bleue</b>
<b>Z</b>	Z.I.C.O.	Zone <b>Importante pour la Conservation des Oiseaux</b>
	Z.N.I.E.F.F.	Zone <b>Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique</b>
	Z.P.S.	Zone de <b>Protection Spéciale</b>

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 HISTORIQUE SIMPLIFIÉE DOCUMENT D'URBANISME

La commune de **Les Mazures** dispose d'un document d'urbanisme depuis le 18 mai 1990, date d'approbation initiale du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Ce document a fait l'objet par la suite de plusieurs procédures le faisant évoluer de façon plus ou moins conséquente, les dernières en date étant :

- une révision générale approuvée le 30 septembre 2005,
- une modification approuvée le 27 janvier 2007,
- une révision simplifiée approuvée le 28 novembre 2011,
- et une modification simplifiée, approuvée le 20 juillet 2016.

Par délibération du 20 février 2013, le conseil municipal de Les Mazures a décidé de prescrire une nouvelle révision de son document d'urbanisme.

## 1.2 LE P.L.U. : OUTIL DE LA PLANIFICATION URBAINE ET RURALE

Le Plan Local d'Urbanisme n'est pas un simple instrument de planification qui fixe les règles de l'utilisation des sols dans la commune.

C'est un document prospectif qui **définit les grandes orientations d'une commune pour l'avenir dans un souci de développement durable**. Il doit répondre aux besoins des populations actuelles et sans conséquences négatives pour les générations futures.

Il va prévoir, dessiner et organiser **le territoire mazuois « de demain »**.

Le P.L.U. révisé doit exprimer clairement les intentions générales de la commune quant à l'évolution de son territoire en exposant un projet global d'urbanisme.

Le P.L.U. va continuer à définir précisément les règles d'aménagement et le droit des sols, en indiquant par exemple les formes que peuvent prendre les constructions, les zones devant rester naturelles, les zones réservées pour les constructions futures, les emprises destinées pour des équipements futurs, etc.

## 1.3 LE P.L.U. « GRENELLE 2 »

D'une manière générale, le P.L.U. doit être établi en intégrant les obligations découlant des différents textes législatifs et réglementaires relatifs à la planification. Ces derniers évoluent régulièrement et parmi eux figurent les textes de la loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 (loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement).

Cette loi renforce les obligations imposées aux P.L.U. :

- lutter contre l'étalement urbain,
- lutter pour les économies d'énergie et contre les émissions de gaz à effet de serre.

Elle en crée de nouvelles :

- préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques et le développement des communications électroniques.

### *Qu'est-ce que le développement durable ?*

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le développement durable est :

**« un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».**

Cette notion s'exprime dans quelques principes fondamentaux : équilibre, diversité des fonctions urbaines et mixité sociale, respects de l'environnement et des ressources naturelles, maîtrise des besoins en déplacements et de la circulation automobile, préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des écosystèmes.

### *Objectif de modération de la consommation de l'espace*

L'objectif de **modération de la consommation de l'espace** devient une des missions majeures assignées aux P.L.U. :

- soit en tirant parti du foncier disponible, notamment celui des friches urbaines,
- soit en augmentant les possibilités de construire attachées aux secteurs denses.

### *Lutte contre l'étalement urbain*

En ce qui concerne la lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels et agricoles, les objectifs législatifs ne sont pas fondamentalement modifiés depuis la loi SRU et les lois antérieures intervenues dans le milieu des années 1970 qui entendaient toutes lutter contre le mitage.

## 1.4 CONTENU DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le code de l'urbanisme précise à ce jour que :

*« Le plan local d'urbanisme comprend un **rapport de présentation**, un **projet d'aménagement et de développement durables**, des **orientations d'aménagement et de programmation** (...) et un **règlement** (...). Chacun de ces documents peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques (...). Il est accompagné d'**annexes**. »*

### ▪ Le rapport de présentation « environnemental »

Il exprime de manière claire et structurée les caractéristiques du territoire étudié, le projet communal et les dispositions d'urbanisme qui en découlent. Il constitue une source d'information complète et cohérente et doit être accessible et compréhensible par tous. Le rapport de présentation n'a pas d'effet juridique propre.

► **Le territoire de Les Mazures étant recoupé par un site Natura 2000, le P.L.U. doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, et le contenu du présent rapport de présentation est structurée en conséquence.**

### ▪ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Document cadre du Plan Local d'Urbanisme, il expose le projet communal pour les années à venir (10 à 15 ans). Document « simple », il se veut accessible à tous les citoyens et les habitants. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire communal, mais ces orientations ne sont pas directement opposables aux demandes d'autorisations d'urbanisme (ex : permis de construire).

### ▪ Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Elles précisent les conditions d'aménagement de certains quartiers ou certains secteurs qui sont voués à connaître un développement ou une restructuration particulière.

Elles comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Elles peuvent notamment :

- définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, tels que les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, la lutte contre l'insalubrité, et permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.
- porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.
- prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

### ▪ Le règlement (graphique et écrit)

**Les documents graphiques délimitent le champ d'application territorial des diverses règles concernant l'occupation des sols.** Ils permettent ainsi de visualiser les choix d'aménagement exposés dans le rapport de présentation et mis en œuvre dans le règlement.

Au maximum, quatre zones couvrent l'ensemble du territoire communal :

- les zones urbaines (**U**) ;
- les zones à urbaniser (**AU**),
- les zones agricoles (**A**)
- les zones naturelles et forestières (**N**).

Peuvent également figurer sur les plans d'autres dispositions réglementaires (ex : emplacement réservé, espaces boisés classés). Leur aspect synthétique les rend lisible et accessible par tous de façon immédiate.

**Le règlement écrit fixe quant à lui les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones** dans les conditions prévues aussi par le code de l'urbanisme. Il est opposable à tous travaux ou opérations d'une personne publique ou privée.

#### ▪ **Les annexes**

Elles fournissent à titre d'information, les périmètres et dispositions particulières résultant d'autres législations, notamment les servitudes d'utilité publique (SUP).

Elles permettent de prendre connaissance de l'ensemble des contraintes administratives applicables. Elles sont un complément nécessaire tant au rapport de présentation qu'aux dispositions réglementaires.

Il existe deux types d'annexes; des annexes informatives et des documents graphiques complémentaires, où figurent un certain nombre de zones et périmètres.

Elles n'ont pas de portée réglementaire, et elles ne créent pas de nouvelle norme.

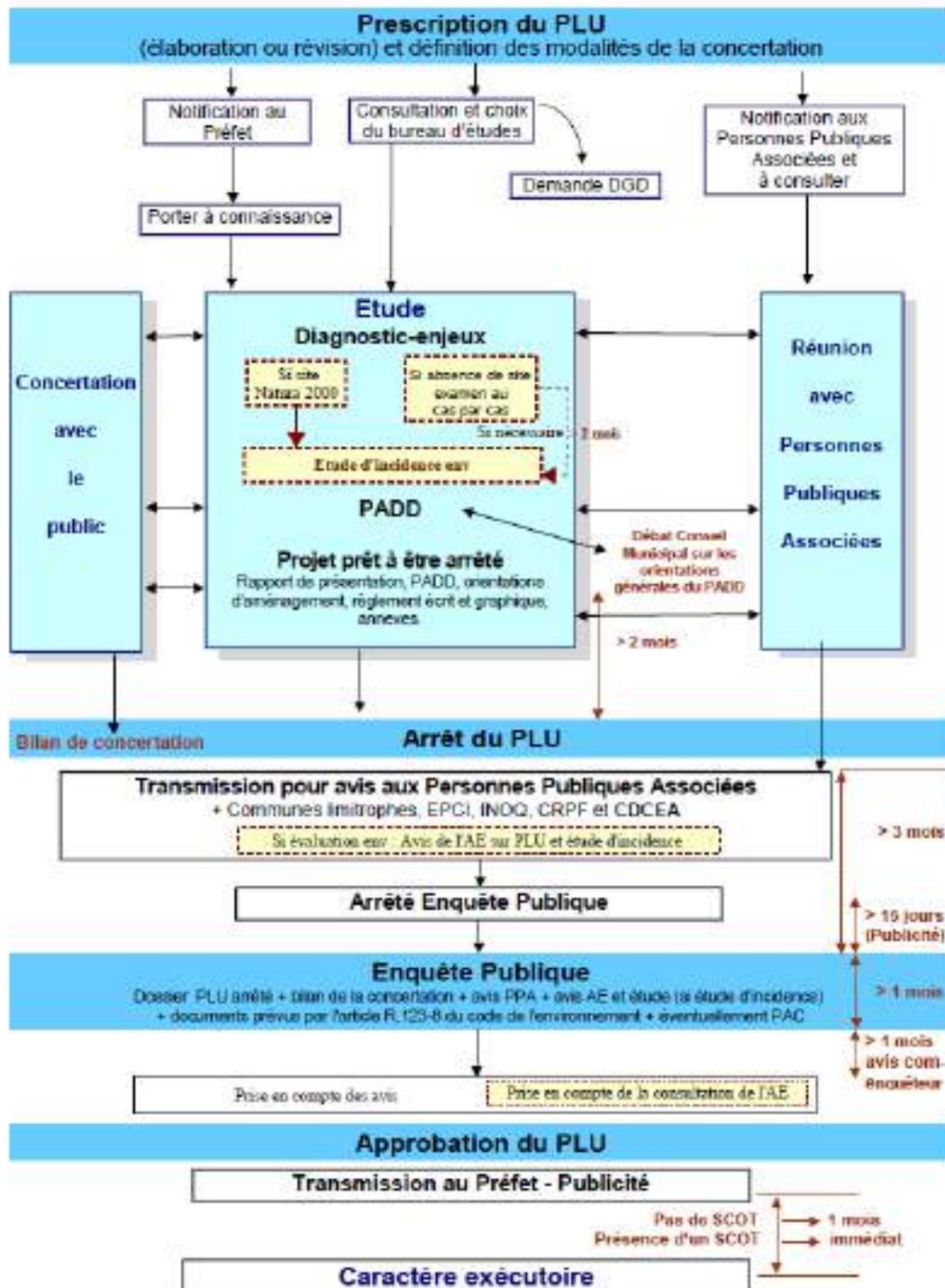
### **1.5 OBJECTIFS POURSUIVIS DANS LE CADRE DE CETTE NOUVELLE RÉVISION GÉNÉRALE**

Conformément à la délibération du 20 février 2013, le conseil municipal de Les Mazures a décidé de prescrire une nouvelle révision de son document d'urbanisme fixant les objectifs suivants :

- favoriser le développement touristique aux abords du hameau des Vieilles Forges et d'apporter d'autres modifications sur l'ensemble du territoire,
- lutter contre l'étalement urbain,
- préserver les espaces de valeur écologique, paysagère et patrimoniale,
- organiser le recours aux énergies renouvelables,
- définir des densités maximales d'urbanisation par secteur,
- assouplir et / ou clarifier certaines dispositions réglementaires,
- revoir l'intégration de problématiques liées au développement durable, suite au retour d'expérience depuis 2005.

### 1.6 SYNOPTIQUE SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE ENGAGÉE

## Élaboration ou Révision du PLU



Source : D.D.T. des Ardennes (2013)

## 2 DIAGNOSTIC COMMUNAL

### 2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE : TABLEAU SYNTHÉTIQUE	
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Grand Est
<b>Département</b>	Ardennes
<b>Arrondissement</b>	Charleville-Mézières
<b>Canton</b>	Bogny-sur-Meuse
<b>Code INSEE</b>	08 284
<b>Code postal</b>	08 500
<b>Latitude</b>	49° 53' 19" Nord
<b>Longitude</b>	04° 37' 38" Est
<b>Altitude (NGF)</b>	127 (min) et 401 mètres (max)
<b>Superficie du territoire</b>	3 614 hectares

#### 2.1.1 UN TERRITOIRE AU NORD DES ARDENNES

La commune de **Les Mazures** est située au cœur du massif forestier ardennais, **au nord du département des Ardennes**.

Le territoire est distant de 7 km environ de Revin (au nord), 15 km environ de Bogny-sur-Meuse son chef-lieu de canton (au sud-ouest), et à 20 km environ de Charleville-Mézières au sud.

Depuis janvier 2017, la commune fait partie à ce jour de la **Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne** (dont le périmètre global est reporté sur la carte ci-contre), **issue de la fusion** des communautés de communes « Portes de France » et « Meuse et Semoy ».

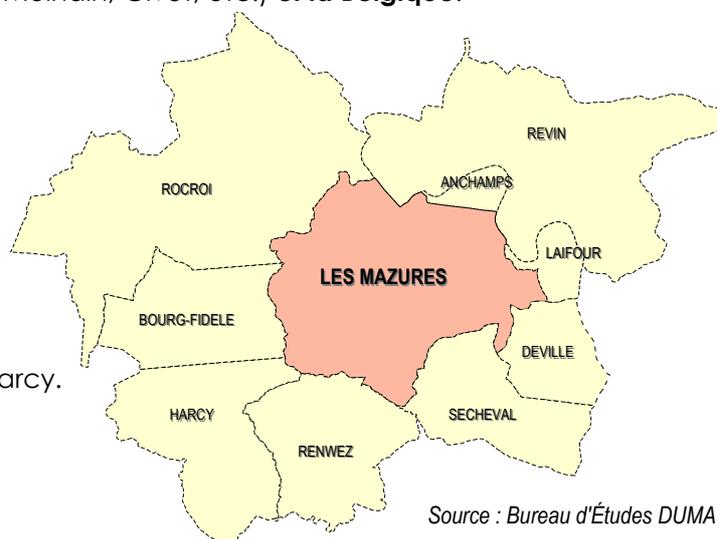


La commune de Les Mazures est rattachée **à l'aire urbaine et à la zone d'emploi de Charleville-Mézières**, et **au bassin de vie de Revin** (source INSEE – 2019). Elle se place sur un **axe routier Nord-Sud important**, assurant des liaisons entre Charleville-Mézières, **l'A304**, les communes industrielles de la vallée de la Meuse (Revin, Fumay, Vireux-Molhain, Givet, etc.) **et la Belgique**.

#### 2.1.2 COMMUNES LIMITOPHES

Les Mazures est limitrophe de **9 communes françaises** :

- *au nord* : Anchamps et Revin,
- *à l'est* : Deville et Laifour,
- *au sud* : Sécheval et Renwez,
- *à l'ouest* : Rocroi, Bourg-Fidèle et Harcy.



Source : Bureau d'Études DUMAY

## 2.2 INTERCOMMUNALITÉ

### 2.2.1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « VALLÉES ET PLATEAU D'ARDENNE »

Issue d'une fusion de deux EPCI en janvier 2017, elle regroupe aujourd'hui 31 communes et s'étend sur un territoire de 418 km<sup>2</sup>. Son siège est situé à **Rocroi**. Certaines communes englobées dans les précédentes intercommunalités (Portes de France et Meuse et Semoy) ont rejoint la Communauté de Communes Ardennes Thiérache (Maubert-Fontaine, Régniowez, Étalle et Chilly) ou Ardenne Métropole (Arreux et Houldizy).



Carte des EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Source : extrait de la cartographie DDT 08

Cette structure intégrant **Les Mazures** adhère elle-même :

- au **SINOA** (Syndicat Intercommunautaire du Nord-Ouest Ardennais) qui dispose de compétences en matière de logement et de développement économique,
- à **VALODEA** (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais), qui dispose de compétences en matière de « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

La CCVPA gère à présent le **Centre Aquatique de Rocroi**, suite à la dissolution début 2018 du Syndicat Intercommunal pour la Piscine du Nord-Ouest Ardennais.

### 2.2.2 SIAEP DE LA RÉGION DU LAC DES VIEILLES FORGES (EAU POTABLE)

Basé à Rocroi, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région du Lac des Vieilles Forges assure l'alimentation en eau potable de Les Mazures, ainsi que les communes de Blombay, Gué-d'Hossus, Les Mazures, Rocroi, Taillette Sévigny-la-Forêt, et Bourg-Fidèle.

⇒ se reporter également au paragraphe « Alimentation en eau potable et défense incendie » ci-après.

Cette structure intégrant **Les Mazures** adhère elle-même au **SEPA** (Syndicat mixte des Eaux du Plateau d'Ardenne, qui compte aussi les collectivités suivantes :

- SIAEP de la Rimogneuse : Rimogne, Harcy, Le Châtelet sur Sormonne,
- les communes de Sormonne, Rémilly-les-Pothées, Renwez, Deville, Lonny, Murtin-Bogny et Montcornet,
- la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, qui représente une petite partie de son territoire, à savoir la commune de Sécheval.

### 2.2.3 SYNDICAT DE TRIAGE FORESTIER DES MAZURES

Le Syndicat du triage forestier des Mazures (SIVU) date du 01/01/1930 et compte aujourd'hui 5 communes : Anchamps, Deville, Laifour, Les Mazures et Sécheval). Son siège se situe à Les Mazures.

### 2.2.4 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRICITÉ DES ARDENNES

La commune de les Mazures adhère à la F.D.E.A. à laquelle elle a transféré en 2017 ses compétences en matière d'éclairage public.

### 2.2.5 PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES

Le Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA) a été créé en obtenant son label par décret n°2011-1917 du 21 décembre 2011.

Cela a été l'aboutissement d'une longue démarche entamée en 1999.

À sa création, le PNRA comptait 91 communes sur les 92 du périmètre initial, **dont la commune de Les Mazures**.

Depuis juin 2018, il en compte 92, avec l'intégration de la commune d'Aouste.



### 2.2.6 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE DU CANTON DE RENWEZ (ANCIEN CANTON)

Officiellement créé par un arrêté préfectoral du 17 juillet 1990, le SIM a la structure officielle d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU). Son siège se situe aujourd'hui à Les Mazures.

Il est chargé de l'enseignement musical et chorégraphique, de la sensibilisation à la musique, et plus généralement du développement des activités musicales et chorégraphiques sous les formes les plus variées, sur le territoire des communes adhérentes à ce jour : Bourg-Fidèle, Ham-les-Moines, Harcy, **Les Mazures**, Lonny, Neuville-les-This, Remilly-les-Pothées, Renwez, This.

## 2.3 ACCESSIBILITÉ ET DESSERTE DU TERRITOIRE

### 2.3.1 APPROCHE GLOBALE

Le territoire de Les Mazures ne bénéficie pas d'une desserte dite « multimodale », en ce sens **qu'il n'est pas desservi par des infrastructures ferroviaires, aériennes ou fluviales.**

**À l'inverse, il est doté d'un réseau routier structuré et développé,** avec des voies départementales, communales, rurales, forestières, **et un réseau renforcé de voies douces (randonnées, etc.).**

Le territoire se caractérise aussi **par la présence d'infrastructures « énergétiques » majeures** liées à la production hydroélectrique (Revin Saint-Nicolas / Les Mazures) et le transport de gaz haute pression.

### 2.3.2 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

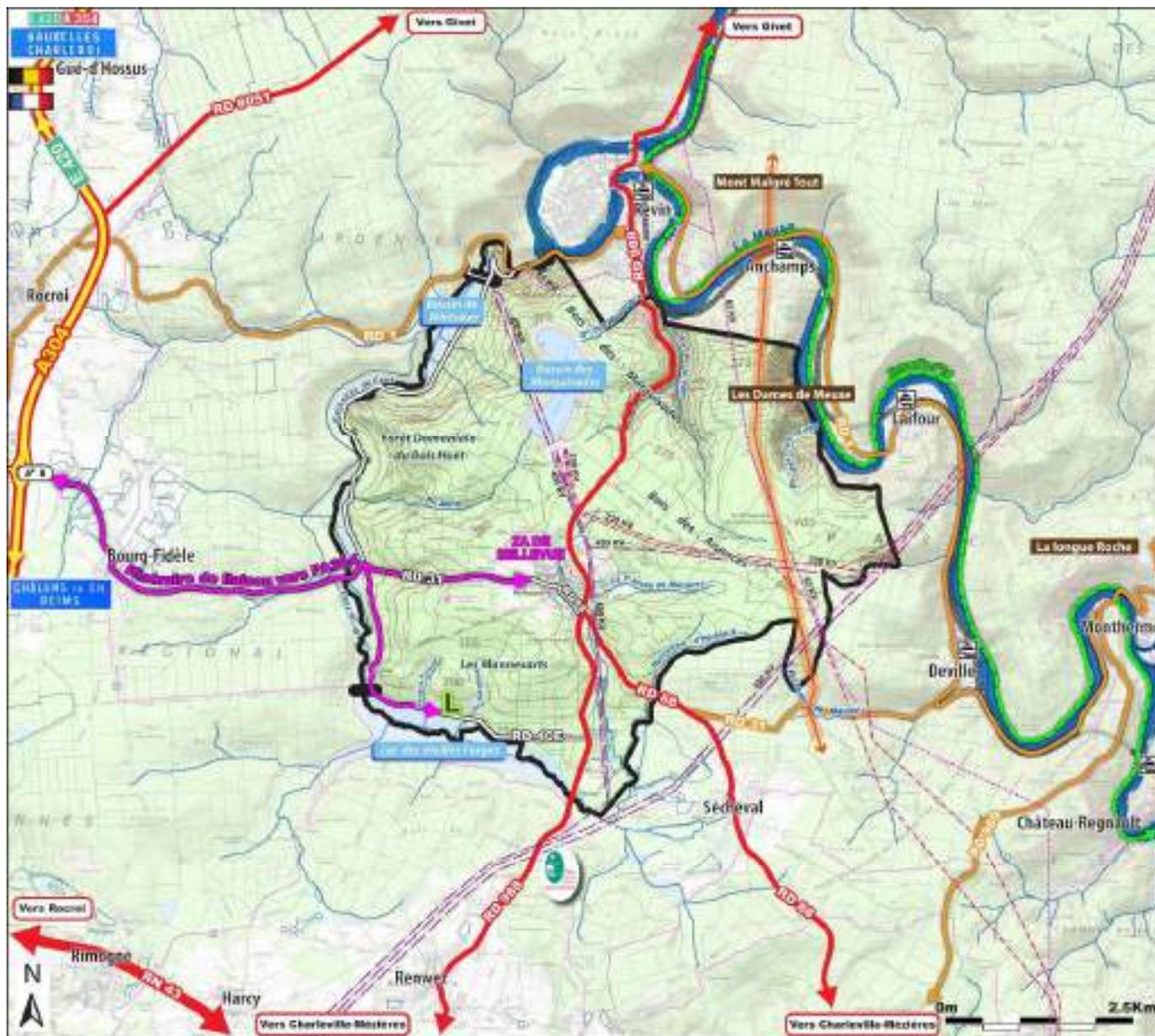
Le réseau viaire de Les Mazures peut se hiérarchiser ainsi :

- **Le réseau primaire départemental** assure les liaisons intercommunales ou interurbaines : la commune est desservie par la R.D.988 (classée à grande circulation) et la R.D.88. La R.D.31 assure quant à elle la liaison vers l'A304 et vers Rocroi.
- **Le réseau secondaire** assure un bouclage sur le réseau primaire. La R.D. 40E assure la liaison vers le lac, la base de Loisirs et le hameau des Vieilles Forges.
- **Le réseau tertiaire** dessert les zones qui se sont progressivement urbanisées. Ces voies se terminent souvent en impasse ou en chemin. Le réseau tertiaire devra donc être aménagé et complété par de nouvelles voies pour assurer la desserte des futures zones d'urbanisation, celles-ci étant l'occasion par ailleurs, d'assurer des liaisons inter-quartiers et des bouclages.

⇒ Voir « carte des infrastructures » suivante.

⇒ **Approche transversale** : se reporter également au paragraphe « Déplacements et transport » ci -après.

**CARTE DES INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE ET DE SES ABORDS**



**COMPOSITION DU TERRITOIRE :**

- Limite communale
- Courbe de niveau et altitude N.G.F.

**Repère géographique :**

- Les Dames-de-Meuse Site naturel
- Maison du Parc Naturel Régional
- Base de Loisirs Départementale

**TRAME DES INFRASTRUCTURES VIAIRES :**

- Réseau routier Européen et autoroutier
- Réseau routier National
- Réseau routier Départemental
- ↔ Accessibilité renforcée du territoire par l'A304

**INFRASTRUCTURE DOUCE STRUCTURANTE :**

- Voie verte Départementale

**INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES :**

- Barrage hydroélectrique
- Lignes de transport d'électricité
- Transport de Gaz
- Barrage et retenue d'eau alimentant la production hydro-électrique

**INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES :**

- Voie ferrée et gare (hors territoire mazurois)

Source : fonds de carte : Géoportail, montage : © DUMAY URBA

## 2.4 ÉLÉMENTS HISTORIQUES MAZUROI

Sources : Rapport de présentation du P.L.U. approuvé le 30 septembre 2005 et site internet de la commune

### 2.4.1 ORIGINES DU VILLAGE

On situe l'apparition du village à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. À l'époque féodale, il appartenait au fief du seigneur de Montcornet. Chaque seigneur avait un château en tant que résidence principale, mais il faisait élever sur un autre point de ses terres un second point de résidence de moindre importance. C'était plutôt un poste avancé, un simple refuge, ou encore une maison de rendez-vous pour le plaisir de la chasse. À ce poste, s'ajoutaient quelques habitations particulières pour les officiers de la vénerie ou de la milice.

L'origine du nom « Les Mazures » semble provenir de vestiges en cet endroit d'anciennes habitations détruites. Ce mot dérivant du bas latin "mansura", signifie demeure, parce que les habitations primitives, construites pour résister aux invasions normandes, et ensuite abandonnées, seraient tombées en ruines, en mesures.

De par sa situation dans ce milieu très boisé, les habitants tiraient leur subsistance du produit du bois : essartage, pélerie... Aujourd'hui encore, la gestion de la forêt communale permet aux Mazurois(es), par la coutume des « affouages » d'y prélever du bois de chauffage.

### 2.4.2 L'ABBAYE

Jadis, le village de « Les Mazures » s'appelait « Le Bourg Sainte-Catherine ». En 1228, une abbaye fut construite sur les hauteurs de la commune à l'est du village, par Hugues et Pierre de Montcornet.

Aelidis en fut la première abbesse. La rue St Bernard, le Pré Frère Jean, le chemin de la Religieuse, noms de rues et toponymes, davantage que les écrits trop rares, témoignent de ce passé.

En 1399, les biens de l'abbaye furent réunis à ceux de l'abbaye d'Élan et saisis à la révolution de 1789. Seule subsiste la petite chapelle « Notre Dame de Consolation » accueillant la dalle funéraire de Jeanne de Montcornet. Tout visiteur tombe sous le charme de l'endroit, planté de tilleuls, où coule une source aux « vertus miraculeuses ».

Au-delà de la source, le chemin s'enfonce dans la forêt et rejoint le site grandiose des « Dames de Meuse », rochers surplombant de plus de 100 m l'un des méandres du fleuve, et qui ont inspiré une célèbre légende ardennaise. L'abbaye cistercienne des Mazures fut longtemps un lieu de pèlerinage, le jour de la Sainte Trinité. A cette date, a lieu chaque année, la fête patronale.

### 2.4.3 LA LÉGENDE DES DAMES DE MEUSE

Les rochers des Dames de Meuse jalonnent un méandre de la Meuse sur une distance d'environ 2 km, dont une partie sur le territoire de Les Mazures.

Par décret du 3 février 1997, ils sont **classés au titre d'un « site naturel »** sur la base des **critères pittoresques, scientifiques et légendaires**.

Lors de la première croisade, trois chevaliers Héribrand, Vauthier et Geoffroy, qui étaient les fils du seigneur de Hierges, confièrent la garde du château à leurs épouses Berthe, Hodieme et Ige, filles du seigneur de Rethel.

Celles-ci, devenues infidèles pendant leurs absence furent changées en pierre par la colère divine, devenant ainsi les Dames de Meuse. Cette légende, imaginée en 1889, est relativement récente.

Le relief associé à la forêt profonde ardennaise a inspiré bon nombre d'écrivains (George Sand, Théophile Gautier ou encore Edmond Michelet) et les enfants de l'école de Les Mazures (cf. dessin ci-contre proche de l'abbaye et du sentier pédestre).



#### 2.4.4 LES DEPORTÉS DU JUDENLAGER DE LES MAZURES

Source : <http://auschwitz08-02-07.over-blog.com>

**Le village ardennais des Mazures a abrité de juillet 1942 à janvier 1944 le seul Judenlager de la région.** Longtemps oublié, le camp des Mazures a retrouvé toute sa place dans l'histoire de la Shoah grâce aux travaux de l'historien Jean-Émile ANDREUX. **Un parcours de mémoire a été aménagé.**

C'est en juillet de l'année 1942 que les autorités nazies décidèrent de transférer dans cette clairière de la forêt ardennaise près de 300 Juifs d'Anvers. L'Organisation Todt les utilisa pour produire du charbon de bois dont les sacs, acheminés en camions jusqu'à la gare de Revin, étaient ensuite expédiés vers le territoire du Reich. La pénurie énergétique obligeait les autorités nazies à avoir recours au vieux système du gazogène pour économiser les carburants habituels.

Les déportés furent installés dans un premier temps dans les bâtiments abandonnés de la fonderie Hénon, puis durent aménager leur lieu de détention, achevé en septembre. L'ensemble, placé sous la surveillance de S.S. et de gardes de l'Organisation Todt, était délimité par une clôture de barbelés et un fossé.

Le long des deux grands côtés de l'espace rectangulaire se dressaient les 6 baraquements des déportés, de part et d'autre de la place d'appel. Un corps de garde flanquait l'entrée et un peu à l'écart, se trouvaient les fours de fabrication du charbon de bois. D'après le témoignage d'un volontaire revinois travaillant pour l'Organisation Todt, « *les baraquements faisaient environ 20 mètres de longueur sur 7 à 8 de largeur* » ; le travail forcé représentait jusqu'à 12 heures par jour.

Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1942, les nazis procédèrent à un tri parmi les déportés ; plus de la moitié, des Juifs non belges qui étaient venus trouver refuge et travail à Anvers, fut transférée vers Malines, puis par le convoi XV vers Auschwitz-Birkenau. Les autorités nazies accordaient dès lors la priorité à la mise en œuvre de la solution finale aux dépens des impératifs économiques.

Le camp fut brusquement vidé de ses occupants dans la nuit du 4 au 5 janvier 1944. Les internés furent alors descendus en camion jusqu'à la gare de Charleville. Ils rejoignirent les rangs d'autres Juifs qui venaient d'être raflés dans le département, des Ardennais mais aussi des travailleurs des colonies agricoles de la W.O.L. Entassés dans des wagons à bestiaux, ils gagnèrent ensuite le camp de Drancy, avant d'être acheminés à Auschwitz par le convoi 66.

Sur les 288 internés juifs des Mazures sortis de l'oubli par les recherches de J.E. Andreux, 237 moururent en déportation, à Auschwitz-Birkenau, dans d'autres camps (Dachau, Buchenwald,...) ou pendant les marches de la mort ; deux évadés furent repris et fusillés par les Allemands, soit au total, 83% des Anversois du Judenlager ...

Quant à leurs femmes (103) et leurs enfants (124), raflés à Anvers, ils furent tous exterminés, à une seule exception.



Photos : © Dumay Urba

### **2.4.5 LES VIEILLES FORGES : DE LA FORGE À LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ**

Le lac dit « des Vieilles Forges » au cadre boisé environnant, est aujourd'hui un haut lieu ardennais du tourisme, de la pêche, du camping, du nautisme et bien sûr de la baignade. Il ne fut au départ qu'un petit étang et une petite rivière, la Faux.

**À l'origine, ce fut une affaire métallurgique. De vraies forges étaient installées dans la vallée de la Faux, des Bois d'Harcy jusqu'à Revin.**

Au XVII<sup>ème</sup> siècle déjà, on travaillait le fer aux « Vieilles Forges ». Au XIX<sup>ème</sup> siècle, il se développa sur les rives de la Faux, vers Revin, d'abord la Neuve-Forge, puis une autre installée par un anglais, Whitaker.

Les forges éteintes, la Faux fut barrée en 1927 pour les besoins de la production d'électricité. Un lac naît en amont.

En 1949, on amplifie le barrage et s'épanouit alors le lac des Vieilles Forges (150 hectares).

De 1967 à 1974, en aval de la Faux, jusqu'à Revin, E.D.F. a réalisé la plus grande centrale hydroélectrique de France à puissance instantanée. Elle a provoqué la naissance en fond de vallée, du bassin de Whitaker (65 hectares), et sur le plateau, du bassin des Marquisades, 66 hectares cernés de digues.

⇒ **Approche transversale** : se reporter également au paragraphe « **Patrimoine** », « **Activités industrielles** » « **Ressources naturelles / volet Énergie** » ci -après.

## 2.5 DÉMOGRAPHIE

Source : I.N.S.E.E. - Dossier complet communal

### 2.5.1 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MAZUROISE

La commune de les Mazures enregistre une **population municipale de 926 habitants en 2015** et une population totale de 940 habitants.

La commune a enregistré une baisse significative de sa population avec une perte de 184 habitants entre 1968 et 1990. **Depuis 1990, la population suit davantage une progressive démographique assez significative avec une hausse de 152 habitants entre 1999 et 2015).**

Les derniers chiffres de l'INSEE tendent à ne pas confirmer la tendance amorcée depuis 1990, mais ils restent à être confirmés par un recensement exhaustif de la population.

**POP T1 - Population**

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	923	789	781	738	774	845	926
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	29,5	21,8	21,6	20,4	21,4	26,1	25,6

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM  
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.  
 Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

La baisse importante de la population entre 1975 et 1990 s'explique avant tout par le déclin des principaux secteurs d'activités industrielles de la vallée de la Meuse.

### 2.5.2 VARIATIONS DU SOLDE NATUREL ET DU SOLDE MIGRATOIRE

**Rappel :**

**Solde naturel :** Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur la période.

**Solde apparent des entrées sorties :** différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

**Solde migratoire :** Différence entre le nombre de personnes arrivant sur la commune et celles qui la quittent.

**POP T2M - Indicateurs démographiques**

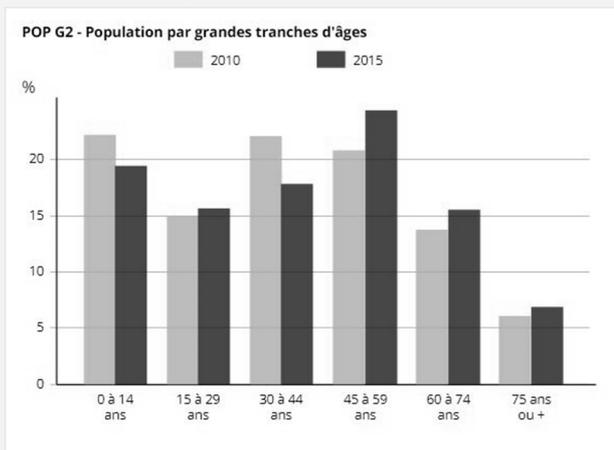
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,2	-0,1	-0,7	0,5	1,8	-0,4
due au solde naturel en %	-0,4	-0,1	-0,0	0,3	0,5	0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,8	-0,0	-0,7	0,2	2,3	-1,0
Taux de natalité (‰)	16,1	12,7	9,5	13,0	12,5	12,2
Taux de mortalité (‰)	12,1	12,9	9,3	9,6	7,7	6,0

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.  
 Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales - État civil.

La hausse globale de la population constatée depuis les années 1990 résulte de l'effet conjugué d'une légère augmentation du solde naturel et d'un solde migratoire positif. Ceci tend à démontrer que la commune de Les Mazures est parvenue, au cours des années 2000, à attirer de nouveaux habitants, cependant ce solde migratoire redevient négatif ces dernières années entre 2010 et 2015.

### 2.5.3 ANALYSE STRUCTURELLE DE LA POPULATION

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2015

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>461</b>	<b>100,0</b>	<b>465</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	94	20,4	86	18,5
15 à 29 ans	77	16,7	69	14,8
30 à 44 ans	83	18,0	83	17,9
45 à 59 ans	114	24,7	112	24,1
60 à 74 ans	74	16,0	71	15,2
75 à 89 ans	18	4,0	41	8,8
90 ans ou plus	1	0,2	3	0,7
0 à 19 ans	123	26,7	118	25,4
20 à 64 ans	276	59,8	256	55,2
65 ans ou plus	63	13,6	90	19,4

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Selon les données les plus récentes fournies par l'I.N.S.E.E., on constate une stabilisation de la structure de la population. La part des moins de 15 ans est en légère baisse entre 2010 et 2015, de même que la part des 30-44 ans. La population a une tendance au vieillissement puisqu'on remarque que la part des plus de 60 ans est en hausse sur cette même période.

En 2015, l'**indice de jeunesse**<sup>1</sup> est de 1,6 contre 1,8 en 1999, ce qui tend à confirmer la tendance au vieillissement de la population. À titre de comparaison, cet indice, à l'échelle du département des Ardennes est de 1,3.

<sup>1</sup> L'indice de jeunesse correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune (plus il est faible et plus elle est âgée)

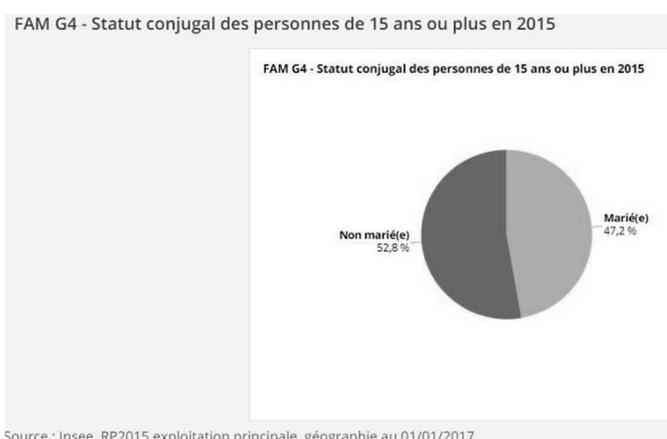
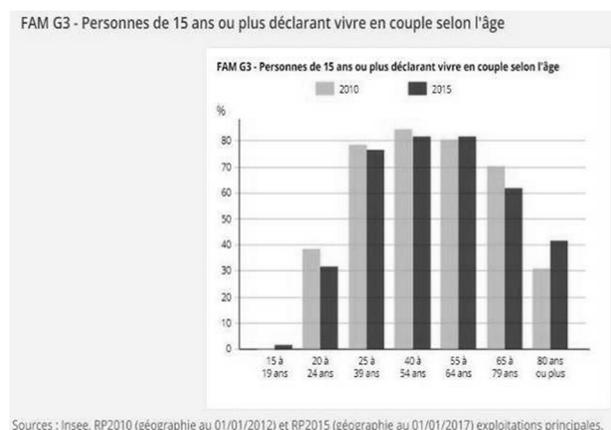
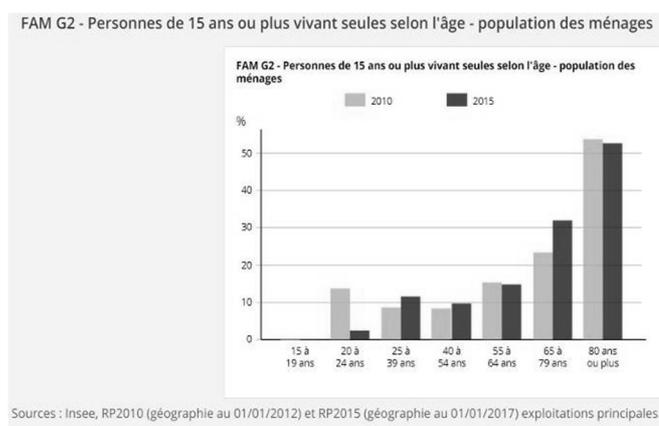
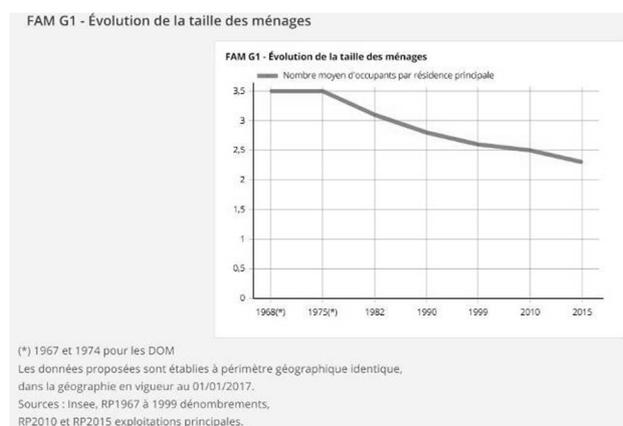
## 2.5.4 ÉVOLUTION ET TRAITS CARACTERISTIQUES PRINCIPAUX DES MENAGES<sup>2</sup>

En 2015, le nombre moyen d'occupants par résidence principale s'avère être le plus bas observé depuis 1968 et il est en baisse constante depuis 1975. Les familles nombreuses se raréfient et le phénomène de décohabitation touche également cette zone rurale. On compte ainsi environ 2,3 personnes par logement en 2015.

D'une façon générale, on observe localement et à l'échelle nationale **un phénomène de décohabitation avec une tendance au desserrement des ménages** et une nette prédominance des petits ménages (1 à 3 personnes).

Plusieurs facteurs d'explication potentielle peuvent être avancés :

baisse du taux de fécondité et du nombre d'enfants par famille,  
allongement de la durée de vie et un veuvage important chez les femmes,  
éclatement des familles (familles séparées et monoparentales),...



Les personnes de 15 ans ou plus sont non mariées en majorité et représentent 52,8 % des ménages. En 2015, la part de personne vivant en couple a tendance à diminuer de 20 ans jusque 54 ans, augmente de 55 à 64 ans, diminue pour les 65 à 79 ans et augmente pour les personnes de 80 ans et plus.

<sup>2</sup> Un **ménage**, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne (source I.N.S.E.E.).

## 2.6 POPULATION ACTIVE ET INACTIVE

### 2.6.1 COMPOSITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR TYPES D'ACTIVITES.

La **population active** sur le territoire de Les Mazures est en augmentation avec un pourcentage d'actifs en en augmentation entre 2010 et 2015 (74,1 % en 2010 contre 77.7 % en 2015).

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2015	2010
Ensemble	593	614
Actifs en %	77,7	74,1
Actifs ayant un emploi en %	66,1	65,8
Chômeurs en %	11,6	8,3
Inactifs en %	22,3	25,9
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,3	8,3
Retraités ou préretraités en %	6,7	11,0
Autres inactifs en %	6,2	6,5

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2015

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	593	460	77,7	392	66,1
15 à 24 ans	132	40	42,8	31	30,8
25 à 54 ans	346	340	98,3	298	81,3
55 à 64 ans	124	79	63,7	62	49,6
Hommes	300	247	81,9	215	70,7
15 à 24 ans	56	29	51,8	19	34,3
25 à 54 ans	170	177	104	160	90,7
55 à 64 ans	74	41	55,5	36	51,5
Femmes	293	213	74,8	176	61,2
15 à 24 ans	46	14	31,7	11	24,4
25 à 54 ans	180	175	97,2	155	74,3
55 à 64 ans	74	39	52,8	29	41,2

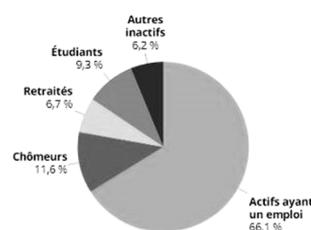
Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Sources : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

**Sans surprise, la majorité des actifs se situent dans la tranche d'âge des "25-54 ans".**

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

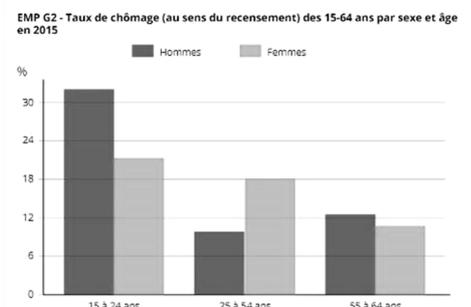
EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2015	2010
Nombre de chômeurs	69	51
Taux de chômage en %	14,9	11,3
Taux de chômage des hommes en %	12,9	7,1
Taux de chômage des femmes en %	17,3	15,8
Part des femmes parmi les chômeurs en %	53,7	66,7

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

**Le taux de chômage a augmenté entre 2010 et 2015** en passant de 11,3 à 14,9 % (au sens du recensement<sup>3</sup>). Les femmes sont davantage touchées par ce fléau que les hommes. Et le chômage touche majoritairement la tranche d'âge des 15-24 ans.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2015



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

<sup>3</sup> Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement.

**2.6.2 TRAITs CARACTÉRISTIQUES DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI****ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2015**

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
<b>Ensemble</b>	<b>394</b>	<b>100,0</b>	<b>13,0</b>	<b>44,8</b>
Salariés	356	90,4	13,3	46,4
Non-salariés	38	9,6	10,8	29,8

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

**ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2015**

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>217</b>	<b>100</b>	<b>176</b>	<b>100</b>
<b>Salariés</b>	<b>191</b>	<b>87,7</b>	<b>165</b>	<b>93,6</b>
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	165	76,0	139	79,1
Contrats à durée déterminée	12	5,7	17	9,9
Intérim	5	2,4	1	0,6
Emplois aidés	5	2,4	6	3,5
Apprentissage - Stage	3	1,4	1	0,6
<b>Non-Salariés</b>	<b>27</b>	<b>12,3</b>	<b>11</b>	<b>6,4</b>
Indépendants	12	5,7	7	4,1
Employeurs	14	6,6	3	1,7
Aides familiaux	0	0,0	1	0,6

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

**ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2015**

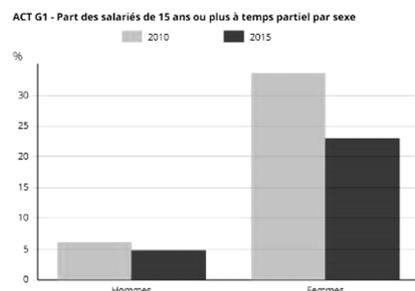
	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
<b>Ensemble</b>	<b>191</b>	<b>4,8</b>	<b>165</b>	<b>23,0</b>
15 à 24 ans	18	16,7	11	36,4
25 à 54 ans	140	3,6	129	22,2
55 à 64 ans	32	3,2	25	20,8

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

En 2015, 76 % de la population masculine salariée est titulaire de la fonction publique ou dispose d'un contrat à durée indéterminée. Pour les femmes ce taux s'élève à 79.1 % en 2015.

Les femmes de la commune sont plus concernées que les hommes par les emplois en C.D.D. (9.9 % contre 5.7 % pour les hommes).

Les hommes sont quant à eux plus concernés par les emplois intérimaires (2,4 % contre 0,6 % pour les femmes).

**ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe**

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

**ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus**

### 2.6.3 MIGRATIONS DOMICILE - TRAVAIL

ayant un emploi qui résident dans la zone

En 2015, **22.4 % des actifs ayant un emploi travaillent et vivent dans la commune**. Ce pourcentage est en légère hausse par rapport à 2010 où il s'élevait à 19.6 %.  
77.6 % des actifs travaillent dans le département des Ardennes.

	2015	%	2010	%
<b>Ensemble</b>	<b>394</b>	<b>100</b>	<b>405</b>	<b>100</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	88	22,4	79	19,6
dans une commune autre que la commune de résidence	306	77,6	326	80,4

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

### 2.6.4 NIVEAU DE QUALIFICATION

En 2015, le taux de scolarisation des mazuriens entre 6 et 17 ans est de plus de 97 %. Après 18 ans, ce taux chute à près de 32%.

On remarque que les jeunes femmes scolarisées entre 18 et 24 ans sont plus nombreuses que les hommes du même âge. (41.7 % pour les femmes, contre 25.7 % pour les hommes).

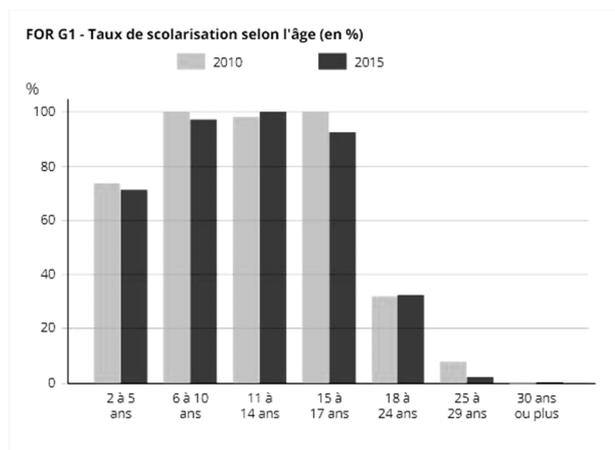
FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2015

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	36	26	71,4	70,0	73,3
6 à 10 ans	69	67	97,0	96,8	97,2
11 à 14 ans	57	57	100,0	100,0	100,0
15 à 17 ans	42	39	92,7	90,0	95,2
18 à 24 ans	61	19	32,2	25,7	41,7
25 à 29 ans	43	1	2,4	5,0	0,0
30 ans ou plus	600	2	0,3	0,4	0,3

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Entre 2010 et 2015, la scolarisation des enfants de 2 à 5 ans est en légère diminution et celle des jeunes de 18 à 24 ans augmente légèrement. Enfin on note une forte diminution du taux de scolarisation des plus de 25 ans.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017), exploitations principales.

**Qualification de la population non scolarisée :**

**D'une façon générale, la population locale est peu qualifiée**, mais on constate une nette augmentation du pourcentage de personnes diplômées au-delà du baccalauréat.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2015

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	684	337	347
Part des titulaires en %			
d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	28,3	21,6	34,9
d'un CAP ou d'un BEP	32,1	38,6	25,7
d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	17,4	15,8	18,9
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	22,2	24,0	20,4

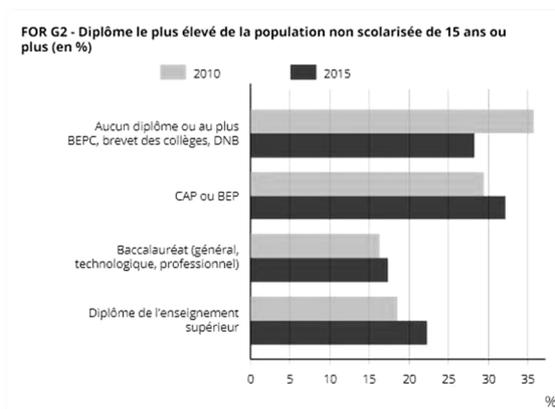
Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

28.3 % des personnes ayant 15 ans ou plus sont sans diplôme, mais ce pourcentage est en nette baisse par rapport à 2010.

La part des personnes en possession d'un CAP/BEP est en augmentation par rapport à 2010 (32.1 %).

Seulement 17.4 % possèdent un baccalauréat et 22.2%, un diplôme de l'enseignement supérieur en 2015, ces deux chiffres sont en augmentation depuis 2010.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017), exploitations principales.

## 2.7 ANALYSE DU PARC DE LOGEMENTS

### 2.7.1 ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

Le nombre de logement sur la commune est en constante augmentation depuis 1975. Parmi ces logements, les maisons sont très largement majoritaires. En effet, la part des appartements est seulement de 5.8% en 2015, cependant ce chiffre est en hausse puisqu'il était de 4.1 % en 2010.

#### LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
<b>Ensemble</b>	<b>298</b>	<b>282</b>	<b>302</b>	<b>324</b>	<b>330</b>	<b>442</b>	<b>460</b>
Résidences principales	259	227	250	267	295	379	396
Résidences secondaires et logements occasionnels	19	39	38	37	17	33	34
Logements vacants	20	16	14	20	18	30	30

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

#### LOG T2 - Catégories et types de logements

	2015	%	2010	%
<b>Ensemble</b>	<b>460</b>	<b>100,0</b>	<b>442</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	396	86,0	379	85,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	34	7,5	33	7,4
Logements vacants	30	6,6	30	6,8
<i>Maisons</i>	433	94,0	423	95,7
<i>Appartements</i>	27	5,8	18	4,1

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

#### 2.7.1.1 Logements vacants

On observe une stabilité du nombre de logements vacants entre 2010 et 2015. La commune doit pouvoir offrir à tout moment des logements qui sont susceptibles d'intéresser des ménages ou des personnes seules. La présence de logements vacants est nécessaire pour assurer la fluidité du parc et permettre le parcours résidentiel (« vacance de rotation »). Il est admis qu'un taux de vacance proche de 7 % permet d'y répondre, ce qui tend à être le cas pour Les Mazures.

La présence de logements vacants n'est pas excessive à Les Mazures, ce qui tend à démontrer aussi l'attractivité locale.

#### 2.7.1.2 Résidences principales / secondaires

Les résidences principales restent majoritaires dans la commune et la part des résidences secondaires s'est stabilisée depuis 2010 autour de 7,5%, ce qui n'est pas négligeable (elle n'était que de 4,8 % en 1999).

## 2.7.2 TRAITES ET CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Selon les statistiques de 2015, les résidences principales sont majoritairement :

- **occupées par des propriétaires** (74.6 %),
- **de grande taille** (57.5 % sont constituées d'au moins 5 pièces en 2015, contre 56.8 % en 2010),
- **et de niveau de confort satisfaisant**, avec des logements équipés à 92.7 % de salle de bain avec douche ou baignoire, mais ce taux a diminué de 2010 à 2015.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2015	%	2010	%
<b>Ensemble</b>	<b>396</b>	<b>100,0</b>	<b>379</b>	<b>100,0</b>
1 pièce	0	0,0	1	0,3
2 pièces	10	2,6	7	1,9
3 pièces	55	14,0	47	12,5
4 pièces	103	25,9	109	28,6
5 pièces ou plus	228	57,5	215	56,8

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2015	2010
<b>Ensemble des résidences principales</b>	<b>4,8</b>	<b>4,8</b>
Maison	4,8	4,9
Appartement	3,4	3,1

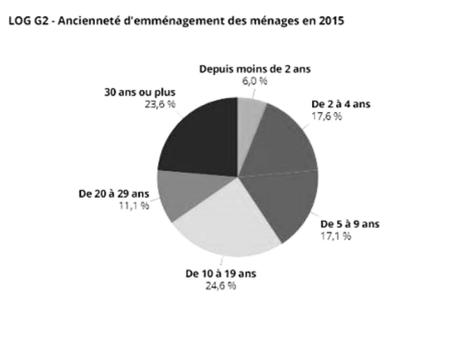
Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2015

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
<b>Ensemble</b>	<b>396</b>	<b>100,0</b>	<b>926</b>	<b>4,8</b>	<b>2,0</b>
Depuis moins de 2 ans	24	6,0	55	4,2	1,8
De 2 à 4 ans	70	17,6	171	4,5	1,8
De 5 à 9 ans	68	17,1	189	4,7	1,7
10 ans ou plus	235	59,3	511	4,9	2,3

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

## LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2015



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

## LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2015				2010	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>396</b>	<b>100,0</b>	<b>926</b>	<b>18,2</b>	<b>379</b>	<b>100,0</b>
Propriétaire	295	74,6	675	22,1	279	73,7
Locataire	93	23,6	239	6,9	89	23,6
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	13	3,4	35	13,2	11	2,9
Logé gratuitement	7	1,8	12	6,4	10	2,7

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

## LOG T8M - Confort des résidences principales

	2015	%	2010	%
<b>Ensemble</b>	<b>396</b>	<b>100,0</b>	<b>379</b>	<b>100,0</b>
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	367	92,7	376	99,2
<i>Chauffage central collectif</i>	5	1,3	0	0,0
<i>Chauffage central individuel</i>	262	66,1	249	65,8
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	41	10,4	39	10,3

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

**Ancienneté du parc de logement**

## LOG T5 - Résidences principales en 2015 selon la période d'achèvement

Pour leur majorité, les résidences principales ont été construites avant la deuxième guerre mondiale et entre 1946 et 1990 (32.2 %).

	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2013</b>	<b>389</b>	<b>100,0</b>
<i>Avant 1919</i>	105	26,9
<i>De 1919 à 1945</i>	42	10,8
<i>De 1946 à 1970</i>	53	13,7
<i>De 1971 à 1990</i>	72	18,5
<i>De 1991 à 2005</i>	82	21,1
<i>De 2006 à 2012</i>	35	9,0

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

### 2.7.3 ORIENTATIONS DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT

La loi « Engagement National pour le Logement » (E.N.L.) a créé l'obligation pour les départements de se doter d'un Plan Départemental de l'Habitat (P.D.H.) sous la responsabilité conjointe de l'État et du Département.

Pour le secteur du Plateau d'Ardenne, les éléments suivants sont précisés :

• *Plateau d'Ardenne : un territoire accueillant pour les accédant de l'agglomération Cœur d'Ardenne*

Faits marquants	Politiques à l'oeuvre	Enjeux
<p>Un territoire bénéficiant d'une dynamique résidentielle :</p> <p>156 logements mis en chantier chaque année, soit 16,4% de la production départementale</p> <p>Un marché de l'accession relativement stable au regard de la situation départementale notamment</p> <p>Un parc social (15,3% du parc de logements) bien présent, sans vacance mais où la rotation y est élevée (15,9%)</p> <p>Un secteur accueillant pour les ménages de l'agglomération, une situation amenée à se renforcer avec l'ouverture de l'A34</p>	<p>✓ la perspective d'une OPAH?</p> <p>✓ Un projet de rénovation urbaine envisagé à Revin?</p>	<p>1. Définir un projet de territoire durable, permettant de répondre aux enjeux de déplacements, de développements économique et de l'habitat, dans la perspective de l'ouverture de l'A34</p> <p>2. Conforter la dynamique locale, en recherchant un plus grand équilibre habitat/emploi ?</p> <p>3. Diversifier l'offre de logements pour répondre notamment aux besoins des jeunes et personnes vieillissantes (petites typologies, localisées en centre-bourgs)</p>

• *Plateau d'Ardenne : orientations quantitatives et prégnance des différents axes thématiques*

	objectif annuel cible	dont objectif de remise en marché de logements vacants par an
Secteur du Plateau d'Ardenne	90	15
<b>Ardennes</b>	<b>800</b>	<b>139</b>

Les cinq bassins d'habitat		Plateau d'Ardenne
<b>Le défi de la vacance</b>		
1	Remettre en marché 140 logements par an soit 1% du parc par an	+++
2	Traiter le parc de logements vacants existant : de la réhabilitation à la démolition	**
<b>Le défi énergétique</b>		
3	Améliorer la performance thermique des logements et lutter contre la précarité énergétique	+++
4	Poursuivre la réhabilitation thermique du parc social	+
5	Rechercher l'exemplarité en matière de construction nouvelle	**
<b>Le défi du vieillissement</b>		
6	Poursuivre l'adaptation du parc de logements existant à la perte d'autonomie	**
7	Proposer une offre nouvelle dédiée aux personnes âgées	+

Source : © extrait du P.D.H. des Ardennes – État et Conseil Général des Ardennes – B.E. CODRA Juin 2013

## 2.7.4 DISPOSITIF « HABITER MIEUX EN ARDENNES »

Ce **programme d'amélioration de l'habitat privé** est porté par le Conseil départemental des Ardennes et soutenu par l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.), la C.A.F. des Ardennes, les intercommunalités et la Région Grand Est.

Destiné aux **propriétaires** occupants et bailleurs, il vise, sous conditions de ressources, à les aider à financer les **travaux de rénovation énergétique** de leur logement ou **d'adaptation pour le maintien à domicile**, voir des **travaux plus lourds sur un bâti très dégradé**.

Ce programme en cours, sur la période 2018-2021, sur le territoire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, pourra contribuer à la rénovation de logements sur le territoire de Les Mazures.

Source : <https://www.habitermieux08.fr>



## 2.8 EMPLOIS ET ACTIVITÉS

### 2.8.1 APPROCHE GLOBALE SUR LE TERRITOIRE DE LES MAZURES

Établissements	Mazures (08284)	Ardennes (08)
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2015	63	21 935
Part de l'agriculture, en %	6,3	12,9
Part de l'industrie, en %	11,1	7,2
Part de la construction, en %	9,5	9,8
Part du commerce, transports et services divers, en %	58,7	54,9
<i>dont commerce et réparation automobile, en %</i>	12,7	18,5
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	14,3	15,1
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	15,9	26,2
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	7,9	6,5
Champ : ensemble des activités		
<i>Source : Insee, CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) en géographie au 01/01/2015</i>		

Selon les chiffres de l'I.N.S.E.E. dans le tableau ci-dessus, on remarque que la répartition des établissements diffère entre la commune et le département. En effet le nombre d'établissements actifs en matière d'agriculture est plus bas que dans le reste du département (6,3 % contre 12,9 % dans le département).

La part d'établissements actifs dans l'industrie est plus élevée dans la commune et la part dans la construction est légèrement plus faible dans la commune.

Une des seules similitudes concerne la part des établissements de plus de 10 salariés qui est de 7,9 % dans la commune et de 6,5 % dans le département.

La part du commerce, transports et services divers est également plus élevé dans la commune (58.7% contre 54.9 %).

#### CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>	<b>48</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	4	6,3	3	1	0	0	0
Industrie	7	11,1	4	1	1	1	0
Construction	6	9,5	5	1	0	0	0
Commerce, transports, services divers	37	58,7	31	4	0	2	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	8	12,7	6	2	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	9	14,3	5	3	1	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

**Définitions de l'I.N.S.E.E. :**

**Entreprise :** *L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.*

**Établissements :** *L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...*

*L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.*

Les statistiques disponibles au 31 décembre 2015 indiquent que le territoire de Les Mazures regroupe un total de **63 établissements** d'activités diverses.

Le secteur qui représente plus de la moitié des établissements (58,7%) est celui du commerce, des transports et services divers.

L'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale représente 14,3% des établissements.

L'industrie et la construction représentent respectivement 11,1 % et 9,5 % des établissements.

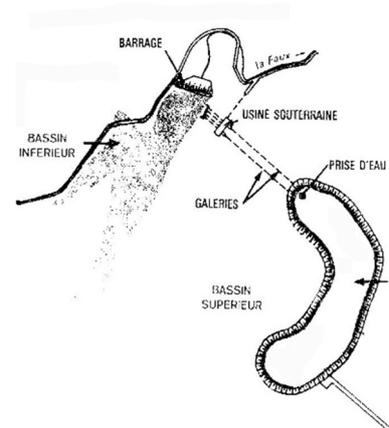
Les activités liées à l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont les plus faiblement représentées (environ 6,3 % des établissements).

**2.8.2 ACTIVITÉS INDUSTRIELLES**

Source : Rapport de présentation du P.O.S. de Les Mazures et site internet officiel de la commune

**La centrale E.D.F. de Saint Nicolas** est située en grande partie sur le territoire de la commune de Les Mazures, la centrale est la plus puissante station de transfert d'énergie par pompage de France.

Elle comprend un bassin inférieur situé dans la vallée de la Faux (Whitaker) avec des équipements annexes en grande partie souterrains et un bassin supérieur (les Marquisades). La Faux joue le rôle de régulateur.



Outre son influence considérable sur le paysage initial de ce secteur, la centrale a également apporté à la commune de Les Mazures une masse importante de revenus fiscaux.

Ces ressources lui ouvrent des possibilités pour ses équipements futurs dont bien peu de communes du département disposent.

### **Infrastructures électriques**

Le territoire communal regroupe plusieurs infrastructures majeures hydro-électriques du département :

- le bassin des Marquisades et son barrage,
- le Lac des Veilles Forges et son barrage,
- le bassin de Whitaker et ses digues de retenue d'eau,
- l'usine de production souterraine (station de pompage) de St Nicolas.



Le réseau de lignes électriques permettant l'exportation de l'énergie électrique produite sur le territoire s'ajoute aux lignes provenant du site de production d'électricité nucléaire de Chooz qui empruntent également le territoire communal.

La trame de ces infrastructures est assez dense et marquante dans le paysage communal à dominante forestière.

La gestion de ces installations et de leurs abords est régie par de multiples documents et conventions régissant divers aspects (sécurité, foncier, paysage,...).

- ⇒ **Voir la « Carte des infrastructures du territoire » au paragraphe précédent « Accessibilité et desserte du territoire ».**
- ⇒ **Approche transversale : se reporter également aux paragraphes « Risques » et « Paysage » suivants.**

### **2.8.3 ACTIVITÉS ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES**

**La commune de Les Mazures est dotée d'une zone artisanale nommée « Bellevue » qui regroupe :**

- une entreprise de fabrication et vente de brosses, rouleaux et pinceaux destinés aux professionnels. (RIDREMONT ET BROSSERIE NOUVELLE (SA)),
- un spécialiste de la conception, construction et maintenance des réseaux aériens et souterrains de distribution d'énergie (VIGILEC PAULY),
- un fabricant de structures métalliques (FREZZATO FABRICATION),
- une entreprise spécialisée dans le domaine de la quincaillerie du bâtiment, spécialement dans les accessoires de couverture (INNOVAX).

**22 artisans commerçants (hors zone artisanale) sont répertoriés sur le site internet officiel de la commune :**

- une boulangerie (THOMAS CYRIL ET ANNE-SOPHIE),
- un café (CAFÉ DE LA FONTINETTE),
- un restaurant de restauration rapide (I CROK CAFE),
- une apicultrice récoltante (AU RUCHER DE MAGALIE)
- une coiffeuse à domicile (AUDREY COIFFURE À DOMICILE),
- un salon de coiffure (SÉVERINE COIFFURE),
- un salon de beauté et de bien-être (B&B Beauté, Bien-être Chez Soi),
- une couturière à domicile (CHÉREAU SYLVIANE Couturière à domicile),
- un magasin de prêt à porter et de lingerie (ALLANDE LINGERIE FINE),
- un magasin de vente de bougie (PARTYLITE),
- deux ventes à domicile (STANHOME-KIOTIS DURBECQ Eliane, STANHOME-KIOTIS DURBECQ Magalie),
- un accueil de chambre d'hôte, restaurant et vente de produits locaux (FERME DU PONT DES AULNES),



- entreprises de peinture (NOIZET HUBERT ETS),
- une entreprise de déménagement (LA MAISON DU MEUBLE (SARL)),
- un maçon, carreleur (POLES FRANCK ETS),
- un serrurier (ATS FR METAL),
- une entreprise de plomberie, chauffage, électricité (CHAVET ALAIN ENTREPRISE),
- une entreprise de chauffagiste, climatisation isolation (ARDENN'ECO),
- une entreprise d'électricité générale (CIOCCOLINI HERVE & FILS),
- garage de réparation automobile et changement de pneu (AUTO PNEUS SERVICES (APS)),
- une entreprise de création d'ensemble métallique contemporain (DS INNOVATION DA SILVA LAURENT).

Des artisans commerçants ambulants se rendent aussi sur la commune (secteur alimentation / restauration) :

- pizza à emporter (PIZZAMANIA),
- friterie (LE PARADIS DE LA FRITE),
- rôtisserie kebab (RÔTISSERIE KEBAB JB),
- épicerie (ÉPICERIE VIVIANE),
- boucherie (BOUCHERIE VILLAIN).

#### **2.8.4 PROFESSIONS LIBÉRALES**

Un cabinet accueillant deux infirmières a ouvert en début d'année 2016 (place de la Fontinette) et une permanence complémentaire d'un médecin est à l'étude.

La commune ouvre en 2019 une Maison des services accueillant une kinésithérapeute et des permanences de professionnels de la santé en exercice libéral.

À ce jour, il n'y a pas d'autres professions libérales sur la commune. La commune limitrophe de Revin dispose d'un large panel en matière de service et de professionnels de la santé.

### 2.8.5 ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Les activités touristiques et de loisirs sont bien développées, et elles concourent à la renommée du territoire communal.

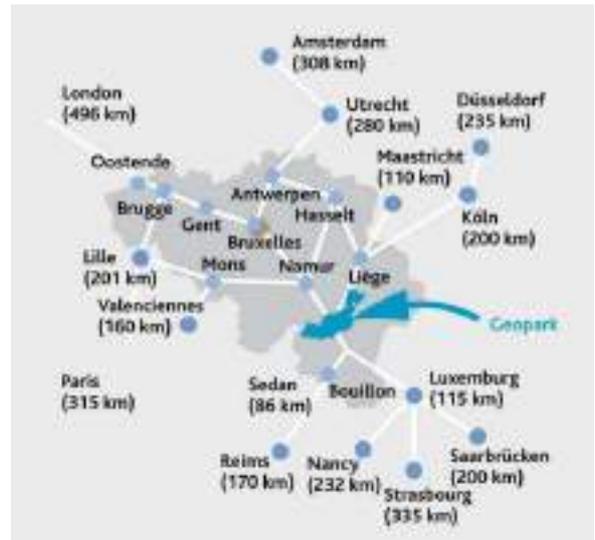
⇒ **Voir le paragraphe suivant « Équipements touristiques »**

En appui des orientations politiques volontaristes sur ces volets, une tendance à la valorisation globale du potentiel de tourisme nature et durable est engagée sur la partie nord des Ardennes, dont les rayonnements pourraient profiter entre autres à les Mazures.

#### Label Géopark

#### **Le P.N.R.A. envisage de candidater au Label Géopark.**

L'UNESCO Global Geopark **Famenne-Ardenne** voisin repose sur les vallées de trois rivières (la Lesse, la Lomme, l'Ourthe) qui présentent un potentiel géologique (l'une des plus riches de Belgique et d'Europe en phénomènes karstiques) valorisé à des fins touristiques et scientifiques.



Localisation du Géopark existant « Famenne-Ardenne » en Belgique. Source [www.geoparcfamenneardenne.be](http://www.geoparcfamenneardenne.be)

#### Actions, dispositifs et partenaires



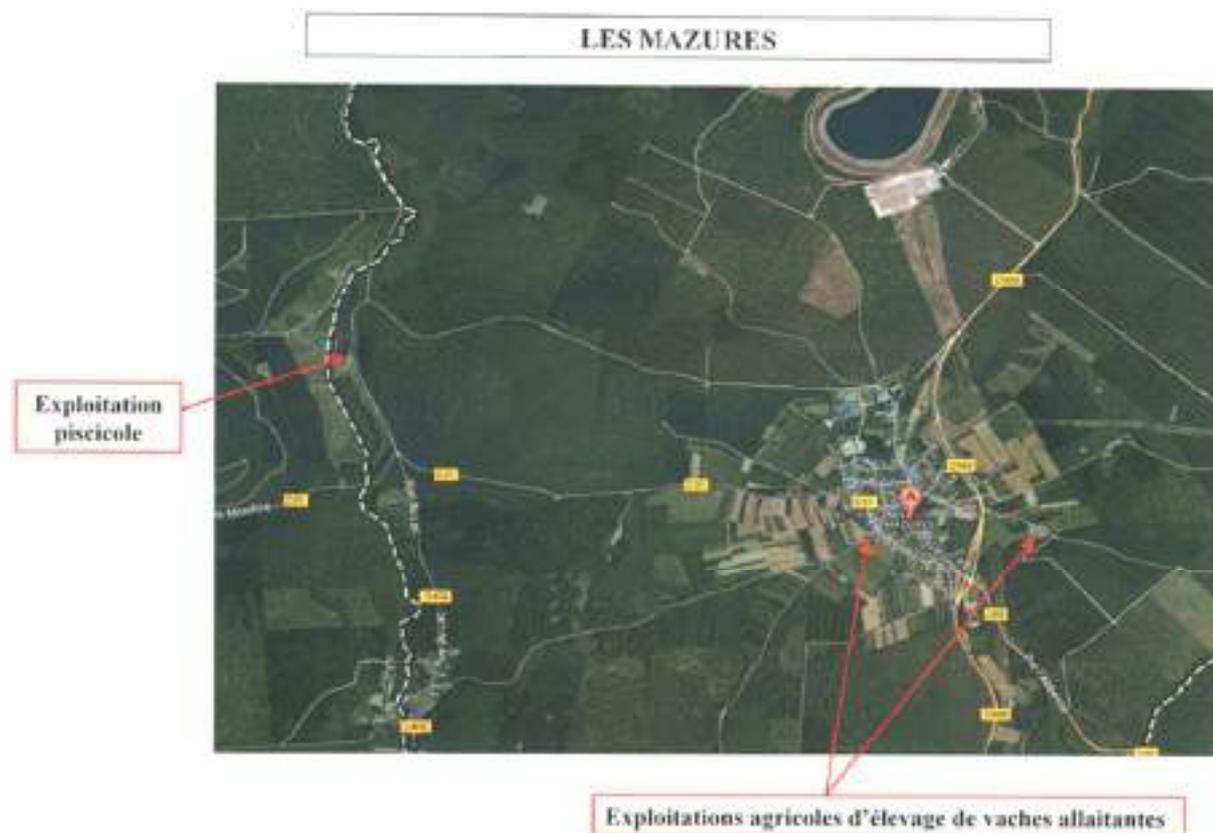
Le territoire peut bénéficier de l'appui de dispositifs divers pour valoriser son potentiel touristique (ex : Interreg Ardenne Ecotourisme,...). Différents partenaires peuvent également être amenés à contribuer à la valorisation des ressources locales (ex : P.N.R.A., Agence de Développement Touristique des Ardennes,...).

## 2.8.6 ACTIVITÉ AGRICOLE

### 2.8.6.1 Caractéristiques Locales

En 2014 (début des études liées au PLU), trois exploitations agricoles ayant leur siège social à Les Mazures étaient recensées :

- ❖ M. Jacques BONAFE (élevage de vaches allaitantes),
- ❖ M. Jean-Michel SAINGERY (élevage de vaches allaitantes),
- ❖ et une exploitation piscicole non déclarée à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (D.D.C.S.P.P.).



*Extrait du Porter à Connaissance de l'État – Septembre 2014*

En 2019, et au regard des informations communales :

- ❖ l'activité piscicole n'existe plus,
- ❖ les exploitants de vaches allaitantes sont toujours présents, l'un d'entre eux étant toujours installé en location de bâtiments communaux (dont son logement) sur le site dit de la ferme de la Grande Terre à l'est du village.

On relève enfin la présence (via les informations sur internet) d'une production apicole locale « Le Rucher de Magalie », tenue par Mme Magalie BONAFE.

**Globalement, l'activité agricole mazuroise n'est pas « considérable », à en juger également par la présence limitée de bâtiments à usage agricole recensés sur le territoire, et situés en dehors des zones urbaines.**

**Le maintien de cette activité reste néanmoins un enjeu économique, paysager et lié à la biodiversité (cf. charte du PNRA).**

Le tableau ci-après recense quant à lui les données disponibles du **recensement agricole 2010**.

**Définition des types de données :**

**Exploitation agricole** : unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante.

**Unité de travail annuel** : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et co exploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

**Superficie agricole utilisée** : superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

**Unité gros bétail tous aliments (U.G.B.T.A.)** : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 U.G.B.T.A., une vache nourrice = 0,9 U.G.B.T.A., une truie-mère = 0,45 U.G.B.T.A.).

**Orientation technico-économique de la commune** : production dominante de la commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard.

**Superficie en terres labourables** : superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères.

**Superficie en cultures permanentes** : superficie en vignes, vergers, pépinières ornementales, fruitières et forestières, cultures de miscanthus, jonc, mûrier, osier, arbre truffier, à laquelle s'ajoute la superficie en arbres de Noël en 2010.

**Superficie toujours en herbe** : prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus.

**s** : donnée soumise au secret statistique.

Avertissement : pour l'année 2010, les données relatives à la S.A.U. ne portent pas uniquement sur la surface agricole utilisée sur le territoire de Les Mazures contrairement aux données de 2000 et 1988.

DONNÉES PRINCIPALES PAR COMMUNE / LES MAZURES			
TYPE DE DONNÉES	Données par recensement agricole		
	2010	2000	1988
<b>Exploitations agricoles</b> Ayant leur siège dans la commune	2	2	10
<b>Travail dans les exploitations</b> En unité de travail annuel	2	1	4
<b>Superficie agricole utilisée (S.A.U.)</b> (en hectare)	30	30	138
<b>Cheptel</b> (en unité de gros bétail, tous aliments)	38	40	106
<b>Orientation technico-économique de la commune</b>	Bovins – Viandes	Bovins -Viandes	
<b>Superficie en terres labourables</b> (en hectares)	0	0	s
<b>Superficie en cultures permanentes</b> (en hectare)	0	0	0
<b>Superficie toujours en herbe</b> (en hectare)	s	s	137

Source : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010>

### 2.8.6.2 Approche cartographique des terres agricoles déclarées

L'activité agricole sur la commune est principalement localisée autour du village, en 2014 comme en 2019.

Les parcelles recensées sont dédiées aux prairies permanentes (en vert) et temporaires (en vert clair).

Source : Géoportail ►  
Registre parcellaire graphique (R.P.G.) 2014



▼ Source : Géoportail  
Registre parcellaire graphique (R.P.G.) 2019



## 2.9 ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

### 2.9.1 ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

#### 2.9.1.1 Enseignement primaire

La commune compte une école élémentaire et maternelle. Elle accueille des enfants à partir de 3 ans et jusqu'au CM2.

Pour la rentrée 2018/2019, 88 enfants sont inscrits.

Sur la période 2012-2019, le nombre d'enfants inscrits varie autour d'une moyenne de 100 enfants.



#### Concernant le service périscolaire :

Le Centre Socio Culturel, (structure associative) en lien avec l'école accueille les enfants dès 7h30 et jusqu'à 18h00 dans leurs locaux (au 7 rue de l'église). Ce sont environ 80 à 85 enfants qui fréquentent chaque jour le péri-éducatif.

#### Concernant la restauration :

Environ 50 repas sont servis tous les jours pour l'école de Les Mazures.

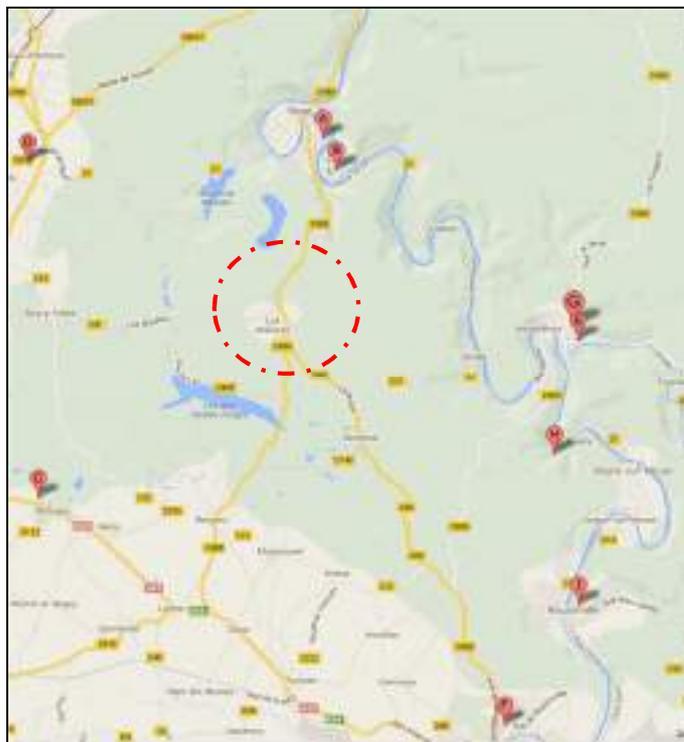


#### 2.9.1.2 Enseignements secondaires

La commune n'a pas de structure d'enseignement secondaire après le CM2 les élèves donc doivent se rendre dans les communes avoisinantes pour trouver un enseignement adapté.

Les établissements les plus proches sont les suivants :

- A** : Collège George Sand à Revin (à environ 7 km),
- B** : Lycée Jean Moulin à Revin (à environ 7 km),
- C** : Collège du Blanc Marais à Rimogne (à environ 13 km),
- D** : Collège Rocroi Maubert à Rocroi (à environ 12 km),
- E** : collège les deux vallées à Monthermé (à environ 12 km),
- F** : Collège Rouget de Lisle à Charleville-Mézières (à environ 15 km),
- G** : Fondation d'Auteuil à Monthermé (à environ 12 km),
- H** : Collège d'enseignement secondaire à Bobigny-sur-Meuse (à environ 15 km),
- I** : Collège d'enseignement Secondaire Jean Rogissart à Nouzonville (à environ 15 km).



Source : Google Maps

## 2.9.2 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

La commune possède de multiples équipements sportifs et de loisirs. Certains sont fréquentés régulièrement par les scolaires et par les diverses associations sportives locales.

### Les espaces publics et aires de jeux :

La commune compte de nombreuses aires de jeux, de loisirs et de détente, notamment :

- des aires de jeux rue des Lilas, rue des roses, sur la plage du Lac des Vieilles Forges,...
- un espace vert public entre la rue des Lilas et la rue des Genêts,
- un espace public aménagé au cœur du hameau des Vieilles Forges comportant une aire de jeu, un terrain de boule et un espace polyvalent prévu pour l'accueil de diverses manifestations.

### Salle multi-activités à vocation culturelle et sportive

Cette salle, située rue des capucines et rénovée en 2017, permet l'accueil adapté à un jeune public et un rapprochement avec les acteurs associatifs.

### Les équipements sportifs :

La commune dispose d'un **parc global d'équipements sportifs varié et de qualité**.

Ceux-ci sont nombreux, polyvalents ou spécialisés, confortables, récents, entretenus et de dimension adaptée à recevoir des manifestations de taille et d'ambitions diverses (niveau local amateur ou plus élevé par le biais de compétitions et de rencontres départementales, régionales, nationales ou internationales).

Une vingtaine d'associations sportives contribuent à l'animation, l'encadrement et l'incitation à la découverte et la pratique sur la commune d'un nombre important et varié de type de sports.

La commune dispose d'une salle **omnisport (gymnase) polyvalente** pouvant accueillir un grand nombre de rendez-vous sportif intérieurs et de manifestations culturelles diverses. Accessible par la rue des capucines, elle a été mise en service en 1985-1994, elle dispose d'un sol en parquet et d'une tribune. La surface d'évolution est de 1 125m<sup>2</sup>.

L'ouverture, en 2019, d'une **salle à vocation arts martiaux et évolutions artistiques**, route de Revin, complète cette offre en répondant aux besoins des associations.

Les habitants de Les Mazures ont également accès au **centre aquatique intercommunal de Rocroi**.

La **salle polyvalente du centre des Congrès des Vieilles Forges** permet d'accueillir des manifestations d'ampleur locale, départementale et nationale (Voir ci-après).

Le site des Vieilles forges compte notamment : une salle polyvalente de 1250m<sup>2</sup>, 6 salles annexes (dont tennis de table, escrime, judo, arts martiaux), terrain de basket-ball, de hand-ball,...

Les étendues d'eau et notamment le **Lac des Vieilles Forges** permet la pratique des sports nautiques et des pratiques mixtes (triathlon).

Un grand nombre de **parcours sportifs** sillonnent l'ensemble des espaces naturels de manière organisée et balisée. Ainsi émerge une **véritable infrastructure des sports « nature et paysage »**, pouvant accueillir des événements d'ampleur nationale (Ardenne Méga Trail, Enduro du Plateau de Rocroi,...).



Source : Bureau d'Études DUMAY



Source : Bureau d'Études DUMAY



Source : Bureau d'Études DUMAY



Source : Bureau d'Études DUMAY

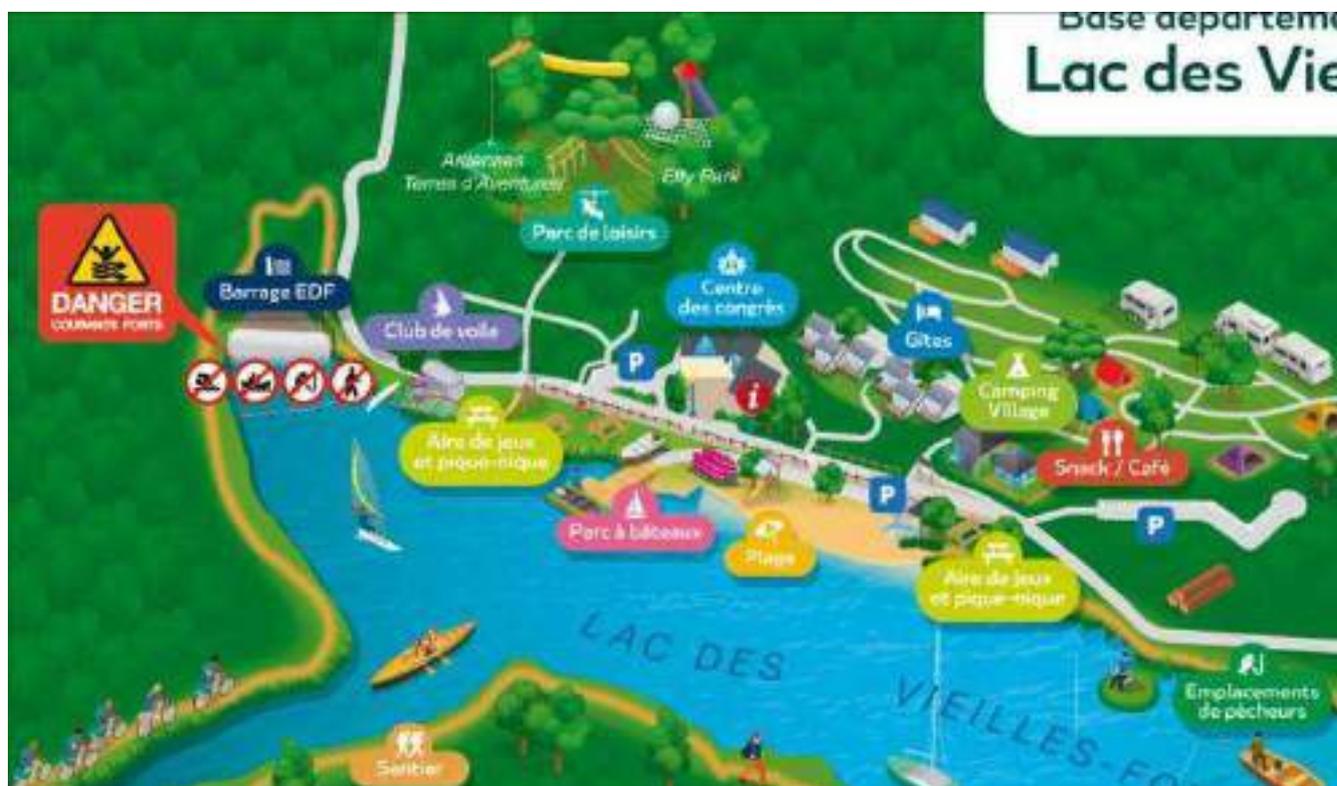


Source : Bureau d'Études DUMAY

Parmi les sports praticables sur la commune, on compte notamment :

Sports nautiques (canoë, aviron, voile,...), sports mécaniques (enduro,...), sports de combat (boxe, kick box, boxe thaï, lutte), escrime, sports nature (trail, course, randonnées,...), sports équestres (équitation, hippisme, course camarguaise, landaise), Judo, Tennis (tennis, longue paume), sports de balle (basket-ball, hand-ball, foot,...), tennis de table (tennis de table, ping-pong), cyclisme (cyclisme, vélo, VTT, y c course d'orientation à vélo), danse et bien-être, boules (pétanque, boules), chasse, pêche, sports, tir (tir à l'arc, tir à balle, ball trap), javelot, parcours santé,...

### **La Base de loisirs des Vieilles Forges :**



La **Base de Loisirs des Vieilles Forges** dispose de nombreux espaces et équipements (salle multisports,...) permettant d'accueillir une grande diversité :

- des pratiques sportives,
- des types et tailles de **compétitions sportives du niveau départemental jusqu'au rayonnement national** (Triathlon des Vieilles-Forges, le Trophée du Cœur de l'Europe, championnat de ligue Champagne-Ardenne, challenges d'aviron,...).

Activités praticables : Basket-ball, Tennis, Tennis de table, Handball / mini hand / handball de plage, Escrime (épée / fleuret / sabre ), Volley-ball, Karaté/karaté jutsu/goshin jutsu/kobudo/nihon taijutsu/taijitsu/nambudo/ninjutsu/nunchaku, Judo / jujitsu / taïso

Source : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique. Dernière mise à jour : 08/09/2010

La rive Nord du Lac des Vieilles Forges est aménagée et bien équipée pour accueillir la pratique de divers **sports et loisirs nautiques**.

On y trouve notamment :

- une base nautique proposant diverses activités et sports nautiques (stand-up paddle, aviron, kayak, canoë, pédalo, beach volley), de voile (catamaran, planche à voile, dériveurs, habitables, laser),
- un parc à bateaux,
- des pontons et emplacements de pêche.



Source : CD 08

Les **sports terrestres et de nature** bénéficient également d'un cadre naturel propice et permettent : tennis, pétanque, multisports, ping-pong, VTT, stages de survie, tir à l'arc, randonnées pédestres, V.T.T., équestres, courses d'orientations, green volley...).

Des **stages sportifs** y sont proposés pour favoriser la découverte de certains sports pendant les vacances scolaires de printemps et d'été.

Ces équipements permettent les pratiques sportives dans un cadre privé, associatif, évènementiel et scolaire mais aussi entrepreneurial (voir chapitre ci-après « congrès ») et de compétition.

Les infrastructures du Lac des Vieilles Forges font partie du dossier de candidature du Département des Ardennes pour participer à l'accueil des Jeux Olympiques de 2024 prévus en France.



Extrait du dossier de candidature pour l'accueil des J.O. de 2024



## 2.9.3 ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

### 2.9.3.1 Les hébergements touristiques

Les Mazures dispose d'un **gîte communal** situé au cœur du Hameau des Vieilles Forges, référencé « Gîte de France » 3 épis et pouvant accueillir dix personnes.

La **ferme du Pont des Aulnes**, accessible depuis la R.D.988 et à proximité du Lac des Vieilles Forges constitue un point-relai important d'accueil touristique du territoire. Cet ensemble comporte une bâtisse traditionnelle rénovée sur un terrain de 5 hectares au cœur d'un espace naturel remarquable (fagne).

Il abrite une maison d'habitation, 4 chambres d'hôtes et un restaurant depuis 2018. Il est référencé « Gîte de France » 4 épis, et « Bed & Breakfast ».

Le site a été racheté en 2018 par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, afin de s'assurer de la continuité du projet économique et touristique. La structure propose des services multiples en lien avec les pôles d'attractivités touristiques voisins (vélo, nautisme, boutique de produits locaux,...).



La **base de loisirs des Vieilles Forges** dispose de multiples équipements d'hébergement :

- Le **Conseil Général** propose **36 lits** d'hébergements répartis en 2 bâtiments de type **chalets** semi-indépendants, (chacun disposant d'une salle commune équipée pour recevoir 18 personnes,) regroupant chacun 3 gîtes (chaque gîte est constitué de 3 chambres et peut accueillir au total 6 personnes),
- Un camping **3 étoiles** géré par **HOMAIR VACANCES** propose près de **300 emplacements** ombragés, environ **75 mobil-homes** tout confort et quelques **hébergements insolites** de type cabanes.



La commune ouvre en 2019 dans le Hameau des Vieilles Forges, **2 nouveaux gîtes**.

### 2.9.3.2 La base de loisirs des Vieilles Forges

Cet équipement touristique majeur du département est adapté à l'accueil, l'hébergement et l'animation touristique, tout au long de l'année et avec une importante capacité.



En matière touristique, il comprend notamment :

- une **plage artificielle** avec **baignade surveillée** de juin à août, labellisée « **pavillon bleu** »
- un camping (3 étoiles) proposant une offre diversifiée d'hébergement de plein air,
- des hébergements de type chalets semi-indépendants,
- un parc acrobatique en hauteur (Ardennes Terre d'Aventures),
- un parc à thème (Elfy Park),
- un parc d'attraction pour enfants (0-12 ans).

La vocation touristique du site, est propice à une complémentarité avec les animations culturelles et sportives rendues possible par la capacité, polyvalence et variété des équipements existants.

#### Ardennes Terre d'Aventures

Aménagé dans un espace forestier de 3 ha, au bord du lac des Vieilles-Forges, le parc Ardennes Terre d'Aventures propose 6 parcours acrobatiques pour petits et grands, amateurs ou confirmés. Ce Parc ouvert en 2007 propose à des publics divers :

- 6 parcours acrobatiques en hauteur de difficultés différentes (dont le parcours le plus élevé du département avec un mur d'escalade de 12 m de haut, une tyrolienne de 150 m de long et une passerelle à 23 m de hauteur).

Plusieurs animations complémentaires et adaptations varient régulièrement l'offre proposée et participent au développement et au maintien de l'attractivité du site (parcours aux flambeaux, élasto-trampolines, randonnées en gyropode « Segway »,....).

#### Elfy Park

Cet ensemble créé en 2017 propose de manière saisonnière (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre), sur 5 hectares au sein de la base touristique Départementale des Vieilles Forges, des jeux et animations destinés à tous âges, autour du thème des personnages légendaires (lutins, fées, dragons,...).

Animation conte au Elfy Park (Source : Elfy Park)



#### Youplaboum Parc

Parc d'attraction et espace jeux pour enfants de 0 à 12 ans (Jeux gonflables, pédalos, trampolines, petit train, toboggans...).

### 2.9.3.3 Le Domaine des Mannesarts

Ce centre et club de tourisme équestre propose :

- des activités équestres thématiques (journées ludiques, randonnées, voltige,...),
- des cours d'équitation et activités afférentes (stages, équithérapie,...),
- des espaces d'hébergement, de travail et de restauration ( séminaires, groupes, acrobranche,...),
- des activités touristiques parallèles (tir à l'arc, escrime, spectacles de marionnette,...),

En 2016, le centre portait le Label « tourisme et Handicap » pour la déficience visuelle et auditive. Il est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.



Le label *Tourisme et Handicap* distingue les lieux touristiques et de loisirs offrant des équipements apportant une garantie d'accueil efficace et adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.



### 2.9.3.4 Pôle d'attractivités voisins

#### **La Maison et Musée de la Forêt à Renwez**

Le Musée retrace sur 11 hectares la vie et les métiers forestiers traditionnels, leurs outils, leurs machines. Il propose 7 salles de Muséographie, boutique, restauration, Halle extérieure.

#### **La Maison du Parc Naturel Régional des Ardennes à Renwez**

La future Maison du P.N.R.A. est en cours de construction sur le territoire de Renwez à proximité immédiate de la Maison de la Forêt existante, à environ 5 Km de Les Mazures et à environ 1,5Km du Lac des Veilles Forges.

Ce futur cœur administratif aura pour vocation l'accueil du public, l'information et l'animation autour des atouts du territoire du P.N.R.A.



L'accès à ce **pôle d'attractivité touristique** se fait directement depuis la R.D. 988 et sera maillé avec le réseau de trame douce riche du secteur et parcourant également le territoire de Les Mazures.

### 2.9.4 CENTRE DE CONGRÈS

Source : Conseil Départemental 08

Le centre des congrès est un équipement polyvalent à vocation sportive et culturel mais aussi à destination des entreprises. Sa localisation au cœur de l'Europe économique, à deux pas des capitales française et belges et au sein d'un ensemble naturel remarquable le rend propice à l'organisation d'assemblées générales, de séminaires, salons,...

Exemples de manifestations accueillies au centre des congrès



Le site propose pour l'organisation de ces évènements :

- une salle polyvalente de 1250 m<sup>2</sup>, (tribune 700 places assises),
- une salle des congrès de 750 m<sup>2</sup> d'une capacité de 380 places,
- une cuisine professionnelle annexée à la salle polyvalente,
- deux salles de commission d'une capacité de 100 places chacune de 110 m<sup>2</sup> et 136 m<sup>2</sup> : avec séparation centrale,
- un local traiteur annexe aux 2 salles de commission,
- une salle de réunion de 20 personnes de 58 m<sup>2</sup>,
- une cafétéria, des loges et vestiaires, une billetterie, etc.



Centre des congrès du Lac des vieilles forges

DR

### 2.9.5 ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Source : Conseil Départemental des Ardennes et commune de Les Mazures

#### Salle polyvalente et omnisport de Les Mazures

Elle est adaptée aux rencontres sportives et également à la tenue d'évènements culturels et de loisirs (salons, animations, fêtes, théâtre,...). Elle comporte notamment une scène et une tribune d'environ 210 places.

Elle accueille notamment le festival de musiques électroniques annuel « We are The Future »,...



Salle polyvalente et omnisport communale

Source : Bureau d'Études DUMAY

#### La Base de loisirs des Vieilles Forges

Le site est organisé, équipé et dimensionné pour accueillir des évènements culturels, spectacles et évènements avec une grande capacité d'accueil du public.

Le site accueille par exemple : les Rencontres régionales de Danse, le Festival des légendes, ...

Exemples de manifestations accueillies dans la salle omnisport



### 2.9.6 ÉQUIPEMENTS LIES A LA SANTE ET A L'ACTION SOCIALE

La commune dispose :

- d'un **Centre Communal d'Action Sociale** (C.C.A.S.) proposant des services et activités à destination des personnes âgées,

- d'un **Centre Socio Culturel Mathilde DIVOY-PECCAVET** (rue de l'Église) proposant de **multiples services et activités à destination d'un public multigénérationnel**.

Ce centre est situé à proximité de l'église.

Il propose par exemple (liste non exhaustive) :

- . petite enfance : un Multi Accueil Les Lutins (rue de l'Église), éveil musical parent/enfants,
- . 3-11 ans : un accueil périscolaire et cantine scolaire, mercredis récréatifs,...

- . 12-17 ans : mercredis multisports, séjours d'été, accueil jeunes,...

- . adultes : clubs jeux, ateliers, multimédia, accompagnement social de proximité,...

- . séniors : ateliers, multimédia, gym, rencontres, sorties,...

. un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle de proximité dans le cadre de ses missions soutenues par le Conseil Général des Ardennes et le Fond Social Européen via le dispositif du Plan Local d'Insertion à l'Emploi (PLIE),

- . services à la personne.

- La **Maison des Services**, directement accessible par la Route de Revin et opérationnelle en septembre 2019 proposera les services d'une kinésithérapeute et des permanences de professionnels de la santé.



Centre Socio-culturel, place de l'église

Source : Les Mazures



Maison des services, route de Revin

Source : DUMAY URBA

D'autres services sont proposés via :

- le **centre médico-social** (C.M.S.) de Bogny-sur-Meuse,
- l'**Aide à Domicile en Milieu Rural** (A.D.M.R.) de Renwez.

Concernant la petite enfance, la commune compte 4 assistantes maternelles agréées.

### **2.9.7 SERVICES PUBLICS DIVERS**

Sont recensés à ce jour :

- la Mairie,
- une agence postale communale,
- une bibliothèque intercommunale (L'Astrolabe).

L'absence de pharmacie sur les Mazures est palliée grâce à un service municipal qui se rend chaque jour à la pharmacie de Renwez avec les ordonnances, ce même service livre ensuite les médicaments à domicile.

La commune dispose aussi de deux salles de location avec des prix préférentiels pour les résidents.

En matière de communication numérique, la commune propose :

- de relier les habitations à un réseau câblé afin d'accéder à plus de chaînes et à un canal local,
- un Journal Télévisé en live, des flash infos et une présence sur les réseaux sociaux.

La trésorerie de référence de Les Mazures est à Rocroi.

## **2.10 MILIEU ASSOCIATIF ET MANIFESTATIONS LOCALES**

### **2.10.1 TISSU ASSOCIATIF RICHE ET DIVERSIFIÉ**

*Source : Site internet de la commune*

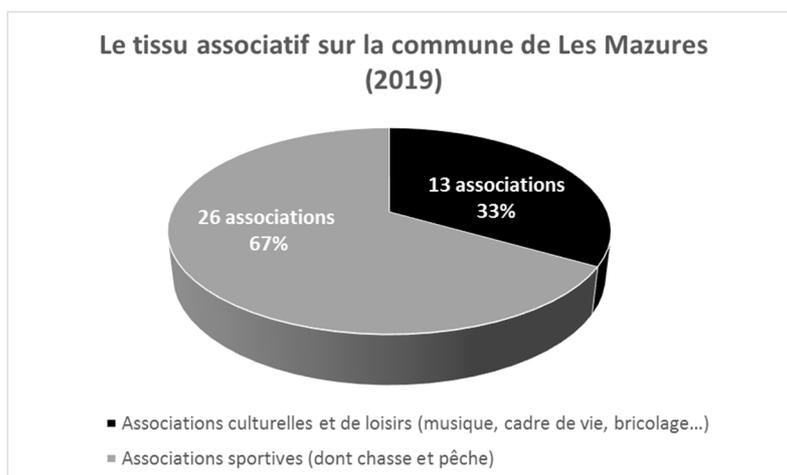
Une **quarantaine d'associations** compose un tissu très riche et dynamique participant à l'attractivité du territoire communal.

Une **quinzaine d'associations de loisirs et culturelles**, sociales et d'animation de la vie communale sont actuellement recensées sur la commune.

Une **vingtaine d'associations sportives** siègent sur la commune et permettent la pratique sportive à un niveau local ou plus élevé par le biais de compétitions.

Elles comptent notamment :

- Groupement des Randonneurs équestres des Ardennes (affilié à la Fédération française d'équitation),
- Le Comité Départemental de Tourisme Equestre des Ardennes (C.D.T.E. 08) (équitation),
- L'entente de la vallée - judo club mazurois (Fédération Française de Judo et Disciplines associées),
- Comité régional de la Fédération de taïchi chuan chi gong et disciplines affinitaires région Champagne-Ardenne,
- Zone Grand Est Muaythai afmt (boxe thaï-muay thaï à l'échelle du Grand-Est),
- l'École Française de Voile des Vieilles Forges,
- Club de Voile des Vieilles Forges de Charleville-Mézières (nombreuses activités liées à la voile sur le site du Lac des Vieilles Forges du mois de Mars au mois d'Octobre. Il est doté d'un pôle « compétition » depuis 2012.).



*Réalisation : DUMAY URBA, avril 2019 (Sources diverses)*

## 2.10.2 FESTIVITÉS ET ANIMATIONS LOCALES NOMBREUSES ET VARIÉES

De nombreuses animations se déroulent au sein du centre bourg même et la commune accueille également des manifestations d'ampleur grâce aux équipements disponibles sur la base de Loisirs des Vieilles Forges.

Des animations sont régulièrement proposées en partenariat avec diverses associations ainsi que le P.N.R.A. (ex : découverte des Lavoirs « Les Lavandières »,...).

L'actualité communale est « connectée » aux réseaux de communication numériques et sociaux. La commune propose notamment un Journal Télévisé en live, des flash infos et une présence sur les réseaux sociaux.

Exemples de manifestations annuelles :

Janvier : - cérémonie des vœux du Maire : (bilan de l'année précédente,...),

Mai : - repas champêtre des habitants,  
- festival des Arts de la rue « Contrebande »,  
- fête du Centre Socio Culturel,

Juin : - repas champêtre des habitants,  
- concert de l'Union Musicale Revinoise,  
- salon de la Généalogie et de l'Histoire locale,  
- fête patronale St Rémi (fête des lavoirs, concerts, fête foraine, marché artisanal,...),

Juillet : - festivités et animations du 13 et 14 juillet,  
- guinguette à l'étang,

Septembre : - brocante et marché artisanal,

Octobre : - festival de l'accordéon (environ 600 participants)  
- commémorations du Judenlager,

Novembre : - Salon Vins et Saveurs (environ 900 entrées en 2018, 45 exposants, 45 bénévoles),

Décembre : - Téléthon (marche, stand de jeux, décoration, lâcher de ballon,...),  
- Saint Nicolas,  
- repas des anciens.

Les manifestations ponctuelles :

- animations diverses liées aux équipements et associations municipales
- spectacles, théâtre, expositions,
- voyage des anciens sur plusieurs jours pour les personnes âgées du village,
- commémorations diverses,
- maison fleuries, concours de pêche,...

**2.10.3 ACTIONS LOCALES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

La commune, certaines associations locales et organismes sensibilisent les habitants à la protection de l'environnement par divers moyens accessibles et adaptés aux particuliers.

On compte notamment :

- des réunions sur le **compostage** avec distribution de composteurs et de guides,
- un **service d'éco-pâturage** proposé par l'association Revinoise L.E.D.A. Cette association conduit en 2019, une première mission en partenariat avec l'O.N.F et le Conservatoire des Espaces Naturels pour l'entretien de la réserve naturelle du Terne Marteaux à Fromelennes.



Source : Bulletin municipal février 2019

**ASSOCIATION LEDA**

**L'éco-pâturage caprin et l'insertion**

Avec le label et en partenariat avec *Les Biquettes de l'Espoir*, nous souhaitons développer l'éco-pâturage sur notre territoire comme une méthode alternative et/ou complémentaire à l'entretien mécanique des espaces paysagers clos, en milieu urbain et périurbain, centrée sur la production de services. Selon le site, à chacun leurs avantages.

"L'éco-pâturage est une solution écologique en substitution ou en complément, de l'entretien mécanique de vos espaces naturels. Il est particulièrement adapté aux zones difficiles d'accès pour lesquelles l'entretien mécanique est compliqué et onéreux."

**Idéal pour l'objectif "Zéro Pesticide"**

**POUR + D'INFORMATIONS**

Tél : 03.24.42.35.04  
 Télécopie : 06.08.76.33.92  
 @ : commercial.leda08@gmail.com

## 2.11 DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

### 2.11.1 LIGNE RÉGULIÈRE DE TRANSPORT EN COMMUN

Source : R.D.T.A.

À ce jour, le village de Les Mazures est desservi par une ligne régulière de bus, la ligne B reliant Revin à Charleville-Mézières (ligne Revin/ les Mazures/ Renwez/ Charleville-Mézières), qui ne circule pas le dimanche.

Il existe deux arrêts, l'un à proximité immédiate de la ZA de Bellevue (route de Revin) et le second à proximité immédiate de la (future) maison de services au public (rue des Hayettes). Ce transport est actuellement assuré par la Régie Départementale des Transports des Ardennes.

Le hameau de Les Mazures n'est, quant à lui, pas desservi par une ligne régulière de bus.



Si vous avez oublié un effet personnel dans le car, contactez le standard de la RDTA au 03 24 33 77 77 (sans 11)

### B

Du 3 septembre 2018 au 31 août 2019

REVIN - LES MAZURES - RENWEZ - CHARLEVILLE				
Jours de circulation (sauf fêtes)	L M Me		L M Me	
	J V	S	J V S	J V S
course				
1	2	3	4	5
REVIN - ORZY BLOC 240	7.00	8.53	13.15	17.17
REVIN - GARE SNCF	7.05	8.57	13.25	17.21
REVIN - CITE FAURE	7.08	9.00	13.28	17.24
LES MAZURES - ZAC BELLEVUE	7.14	9.05	13.33	17.31
LES MAZURES	7.15	9.06	13.34	17.32
RENWEZ - LA BOUTILLETTE	7.21	9.12	13.40	17.38
RENWEZ - PLACE	7.23	9.14	13.42	17.40
CHARLEVILLE - ARRET LAMARTINE	7.44	9.34	13.59	17.54
CHARLEVILLE - RUE DE FLANDRE	7.47	9.37	14.02	-
CHARLEVILLE - POINT CENTRAL	-	-	-	17.56
CHARLEVILLE - GARE CENTRALE	7.55	9.45	14.07	17.59
CHARLEVILLE - HOTEL DE VILLE	8.00	9.50	14.12	-
CHARLEVILLE - HOTEL DE VILLE (RUE MONGE)	-	-	-	18.06

CHARLEVILLE - RENWEZ - LES MAZURES - REVIN				
Jours de circulation (sauf fêtes)	L M Me		L M Me	
	J V S	J V S	J V S	J V S
course				
2	4	6	8	10
CHARLEVILLE - HOTEL DE VILLE	12.10	16.15	18.10	-
CHARLEVILLE - GARE CENTRALE	12.15	16.20	18.15	-
CHARLEVILLE - RUE DE FLANDRE	12.22	16.30	18.22	-
RENWEZ - PLACE	12.37	16.45	18.37	-
RENWEZ - LA BOUTILLETTE	12.39	16.47	18.39	-
LES MAZURES	12.45	16.53	18.45	-
LES MAZURES - ZAC BELLEVUE	12.46	16.54	18.46	-
REVIN - CITE FAURE	12.51	16.59	18.51	-
REVIN - GARE SNCF	12.54	17.02	18.54	-
REVIN - ORZY BLOC 240	12.58	17.07	18.58	-

Les tarifs 2018-2019

	Tarif plein	Tarif réduit*
Billet unitaire	2 €	1 €
Abonnement hebdomadaire	10 €	5 €
Carnet 10 voyages	18 €	9 €
Enfant 0 - 4 ans	Gratuit	Gratuit

\* - 26 ans et + 65 ans

Dernière mise à jour le : 23/09/2018

Jours de circulation > L : Lundi - M : Mardi - Me : Mercredi - J : Jeudi - V : Vendredi - S : Samedi - D : Dimanche

### 2.11.2 LIGNE ESTIVALE DES VIEILLES FORGES

Une ligne de transport en commun reliant Charleville-Mézières et la base de loisirs des Vieilles Forges est mise en place de manière saisonnière (entre juillet et en août) et gérée par le Conseil Départemental des Ardennes.

Auparavant ouverte à tous et faisant l'objet d'un partenariat C.D.08/R.D.T.A., l'accès à cette ligne a été restreint en 2018, aux stagiaires (enfants accueillis en stage à la base d'animation des Vieilles Forges).

### 2.11.3 TRANSPORT EN COMMUN SCOLAIRE

Source : commune de Les Mazures

Un ramassage scolaire est assuré en bus le matin et le soir pour les collégiens et les lycéens.

Ils doivent toutefois se rendre au point d'arrêt unique localisé route de Revin rue des Hayettes.

En application de ses compétences « transports scolaires », le Conseil Départemental des Ardennes, assure et prend en charge une desserte locale « aller-retour », via trois lignes :

- **ligne CIR 2502** : LES MAZURES, RENWEZ et MONTCORNET, vers les établissements de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES,
- **ligne CIR 2503** : LONNY - RENWEZ - LES MAZURES vers REVIN,
- **ligne CIR 62** : acheminement vers le collège George Sand à Revin.



**Concernant le hameau des Vieilles Forges**, le ramassage s'effectue sous la forme d'un transport à la demande via des taxis, vers l'école primaire du village, le collège et le lycée (ramassage variable selon les années et les besoins).

### 2.11.4 ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE

En 2015, 89,6 % des ménages de Les Mazures possèdent au moins une voiture (dont 46,6 % deux ou plus). Sans réelle surprise, la voiture reste aujourd'hui le mode de déplacement privilégié, y compris pour les petites distances (moins de 3 km).

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2015	%	2010	%
<b>Ensemble</b>	<b>396</b>	<b>100,0</b>	<b>379</b>	<b>100,0</b>
<b>Au moins un emplacement réservé au stationnement</b>	<b>253</b>	<b>64,0</b>	<b>272</b>	<b>71,9</b>
<b>Au moins une voiture</b>	<b>355</b>	<b>89,6</b>	<b>341</b>	<b>89,9</b>
1 voiture	170	43,0	171	45,1
2 voitures ou plus	185	46,6	170	44,8

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

### 2.11.5 COVOITURAGE

À ce jour la commune de Les Mazures ne dispose pas d'aire de covoiturage matérialisée.

Un covoiturage informel s'est cependant organisé à l'Ouest du bourg-centre, sur le parking du Gymnase.

Une dizaine de véhicule y stationnent à cet usage.

Source : *Panorama des nouvelles mobilités en Grand-Est 2019*

#### Répartition des aires de covoiturage

Sources : IGN, COE7, COE7, CUISR, DOT10, Statbase, La Fabrique des Mobilités

Réalisation: DREAL Grand Est/OT/PM - Janvier 2010



### 2.11.6 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

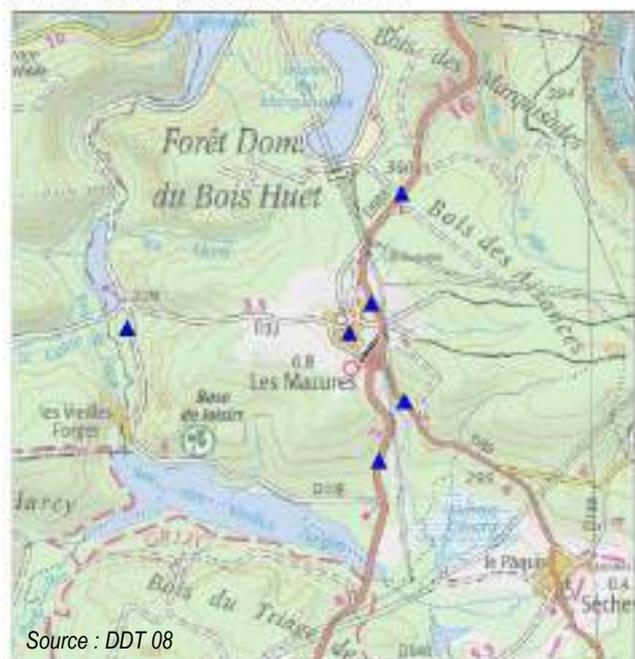
Source : *Observatoire départemental de la sécurité routière en Mars 2014*

Les axes qui traversent la commune présentent des caractères d'insécurité qui peuvent les rendre accidentogènes (tracés rectilignes interrompus par des courbes, etc.).

Depuis 2014, aucun accident mortel n'est recensé sur le territoire communal. Un radar fixe est positionné sur la RD 988, à hauteur du lac des Vieilles Forges (tracé rectiligne de la voie).

	Nombre d'accidents	Nombre d'accidents mortels	Nombre de victimes		
			Tués	BH	BL
2009	2	1	1	1	0
2010	2	0	0	2	1
2012	1	1	1	0	0
2013	1	1	1	0	1
<b>Ensemble</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

Accidents sur le territoire de la commune de Les Mazures



## 2.11.7 DÉPLACEMENTS DOUX : VÉLOS, PIÉTONS ET ÉQUESTRES

### 2.11.7.1 Déplacements cyclables

A ce jour, la commune ne compte pas de pistes ou bandes cyclables à proprement parler. Il n'est pas exclu que le réseau de pistes cyclables se développe, notamment sur la Base de Loisirs des Vieilles Forges.

⇒ **Approche transversale** : se reporter également au paragraphe « **Itinéraires de découverte touristiques** » ci -après.

### 2.11.7.2 Déplacements équestres

**La boucle du lac des Vieilles Forges** est un parcours de 27 km, le départ s'effectue généralement dans la commune de Renwez, le circuit traverse ensuite la forêt jusqu'aux Vieilles Forges ou le lac des Neuves Forges est longé. L'itinéraire continue en forêt jusqu'au village de Les Mazures avant de rejoindre Renwez en contournant le lac des Vieilles Forges.

### 2.11.7.3 Parcours et sentes piétonnes

La commune de Les Mazures est surtout formée autour de deux axes urbains (rue Charles de Gaulle et route de Revin). La place de la voiture a une grande importance, les transports en commun étant d'ailleurs peu présents (cf. précédemment).

De par la formation urbaine et la densité sur tissu urbain ancien, plusieurs sentes piétonnes étroites relient les rues et sont généralement valorisées par des aménagements urbains récents (éclairage, revêtement).

Dans les autres espaces du tissu urbain, les piétons n'ont pas de difficulté à se déplacer (trottoirs suffisamment larges, stationnements peu gênants).

La ruelle de la Godine, est en partie piétonne.

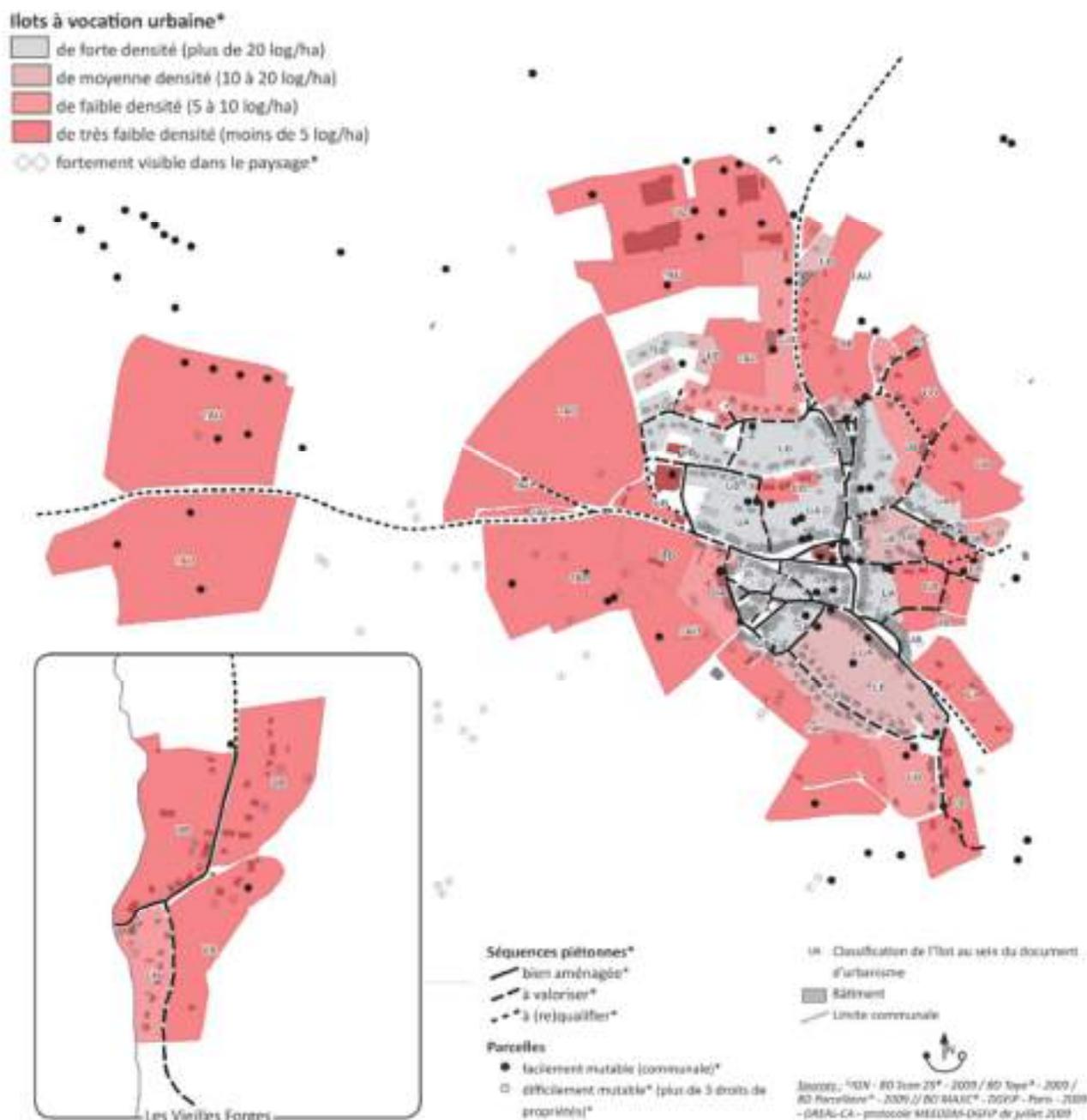
Des liaisons piétonnes existent également dans le tissu urbain récent et permettent de relier les quartiers et divers pôles d'équipements. Ils sont également revalorisés tels que les escaliers qui permettent de relier la route de Revin à la rue des Capucines.



### 2.11.7.4 Inventaire des séquences piétonnes en milieu urbain

L'approche sur la thématique des déplacements doux englobe aussi les parcours effectués au sein de la zone déjà urbanisée. L'inventaire urbain<sup>4</sup> finalisé en août 2012 par le Parc Naturel Régional des Ardennes comporte un volet sur les séquences piétonnes.

Sont reportés sur la carte des enjeux de densification, **les séquences bien aménagées, à valoriser et à (re)qualifier.**



Carte des enjeux de Densification Source : P.N.R.A. Mission Aménagement : paysage et urbanisme, avril 2013

<sup>4</sup> Cet inventaire urbain a été conçu comme un outil au service des municipalités membres du parc, qui consiste à répertorier sur l'ensemble de la commune des **informations relatives aux enjeux locaux d'urbanisme** : maîtrise des consommations foncières, qualification des espaces publics, valorisation des bâtiments de caractère... Les relevés effectués et mis à disposition des municipalités peuvent ainsi permettre d'alimenter les réflexions quant aux documents d'urbanisme, aux travaux de voirie, aux acquisitions foncières, à des aides sur l'habitat...

## 2.12 ITINERAIRES DE DECOUVERTE TOURISTIQUE

### 2.12.1 ROUTES TOURISTIQUES DEPARTEMENTALES

La commune de Les Mazures et son territoire est traversé ou visible depuis deux itinéraires routiers départementaux thématiques.

#### 2.12.1.1 La route des fortifications



Source : C.D. 08

Cet itinéraire **départemental et transfrontalier** avec la Belgique propose de découvrir les richesses du patrimoine lié aux aspects stratégiques de cette ancienne frontière entre les anciens territoires germains et latins. Cet itinéraire ardennais traverse le territoire de Les Mazures par le Sud, reliant Renwez et Montcornet à Rocroi.

#### 2.12.1.2 La Route des Légendes de Meuse et Semoy

Cette route ayant pour thème la découverte de ces vallées par le biais de ses légendes longe le territoire de l'Est (Laifour) au Nord-Ouest (Whitaker). Le **site classé des Dames de Meuse** et sa légende constitue un point d'attractivité fort de l'itinéraire.

⇒ Voir le paragraphe suivant « Vers les Dames de Meuse »



Source : Carte de Découverte, P.N.R.A.

### 2.12.2 LA ROUTE DE L'ARDOISE

Un projet transfrontalier de route de l'ardoise est engagé sur l'ancien bassin ardoisier Français, Belge et Luxembourgeois.

Ce parcours relie Rimogne, dont le patrimoine ardoisier a été récemment valorisé et Fumay, disposant d'atouts touristiques existants.

Bien que ne passant pas par le territoire communal de Les Mazures, ce nouveau maillage du tissu touristique ardennais peut permettre de « capter » une fréquentation touristique en proposant une offre complémentaire, possible grâce à ses atouts locaux.

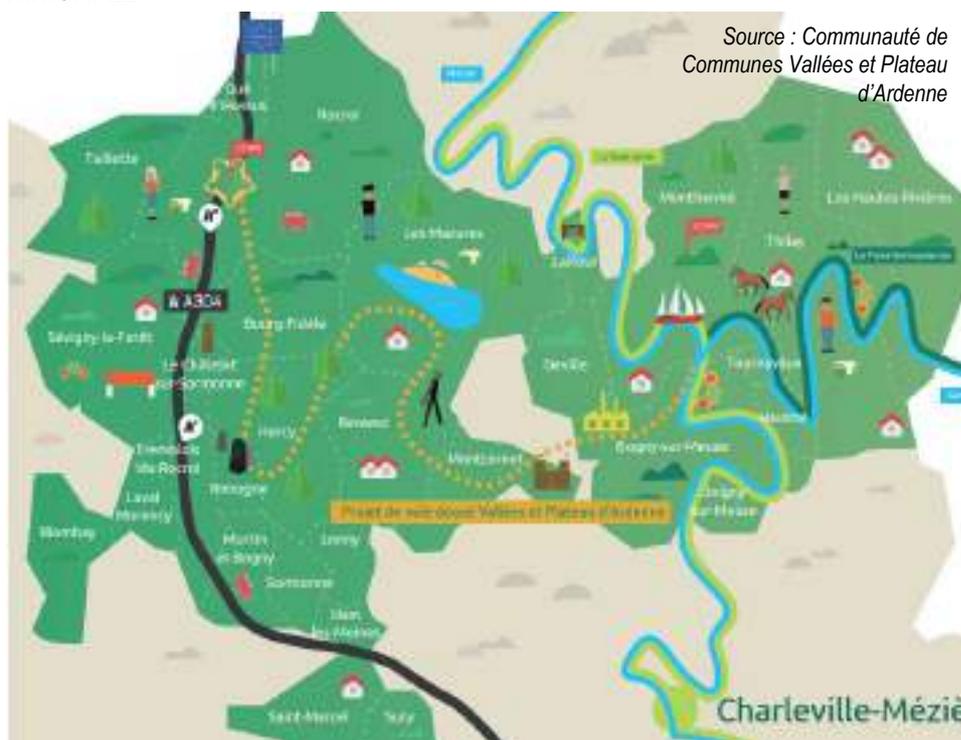


### 2.12.3 LA VOIE VIVE INTERCOMMUNALE

Cet itinéraire intercommunal projette de relier Rocroi à Les Mazures en longeant le territoire communal de Les Mazures par le Sud.

Ce sentier sera maillé avec la trame d'intérêt touristique locale (Pont des Aulnes, Maison du P.N.R., tour du Lac,...).

Sa **vocation et son ambition touristique** (A304, hébergement, restauration,...) l'inscrivent dans une dynamique de connexion actuelle et projetée à un réseau d'itinéraires plus vastes (RAVEL, Transardennes, transemoysienne, future route de l'ardoise,...).



Source : Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne

### 2.12.4 GRANDE RANDONNÉE : LES MAZURES À PROXIMITÉ DU SENTIER DE COMPOSTELLE

Le **sentier de grande randonnée 654** (GR 654) relie, sur environ 1 750 kilomètres, la Belgique depuis Namur (Province de Namur), au sud-ouest de la France à Montréal-du-Gers (Gers). Il permet de rejoindre depuis la Belgique les chemins de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle en suivant en partie la voie de Vézelay.

Il partage le tracé du GR 12 d'Olloy-sur-Viroin (Belgique) jusqu'à Son (Ardenne).

Ce sentier traverse la Champagne-Ardenne en reliant notamment **Rocroi à Reims**.

Le territoire de Les Mazures est longé par le sentier de Grande Randonnée (G.R.) n° 12 qui relie Amsterdam (Pays-Bas) à Paris (France) en passant par la Belgique.

Le G.R. 12C relie le G.R. 12, au niveau du Lac des Vieilles Forges vers Les Hautes rivières en passant par le Musée de la Forêt et Montcornet.

### 2.12.5 LE BELVÉDÈRE DES DAMES DE MEUSE

Les circuits suivants mènent au site :

#### **Les Mazures / Belvédère des Dames de Meuse**

Un parcours pédestre permet d'accéder aux Belvédère des Dames de Meuse depuis le Site de l'Abbaye. Le parcours présente sur **7Km** aller-retour un **parcours familial** peu pentu, dans une ambiance forestière. Promenade aisée en famille, hors période de chasse. Parking facile près de l'Abbaye.

**Le Belvédère des Dames de Meuse** est également accessible depuis un parcours plus cours (2.5Km) mais plus abrupt débutant à Laifour (Parking). Le sentier **emprunte le territoire de Les Mazures en ligne de crête Ouest** et offre des **vues spectaculaires** sur la boucle de la Meuse à Laifour, ses Roches et son barrage.

### 2.12.6 ITINÉRAIRES CYCLABLES STRUCTURANTS

#### **Le maillage Européen et transfrontalier se développe localement**

Le territoire Nord ardennais est irrigué par le réseau européen cyclable.

Cette irrigation du territoire au bénéfice de la qualité de vie des habitants et de l'encouragement des pratiques sportives vise à augmenter la fréquentation touristique à différents niveaux :

- européen et transfrontalier (Eurovélo, Eurocyclo et Ardennes cyclo),
- national (Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes)
- régional (Déclinaison du schéma national),
- départemental, intercommunal (Transardennes, Ardennes cyclo, Voie vive,...) et local.

#### **La Voie verte Transardennes**

Elle constitue un maillon de l'Eurovélo 19.

Longue de 121 kilomètres, de Remilly-Aillicourt à Givet, elle est aménagée sur l'ancien chemin de halage, le long de la Meuse et est accessible à tous (à pied, à vélo, en rosalie, à rollers, ou même à cheval).

Elle est source d'une grande attractivité touristique et sportive pour la Vallée de la Meuse et plus largement d'une amélioration de la qualité de vie des Ardennais.

Elle longe la Meuse mais n'emprunte pas le territoire communal.

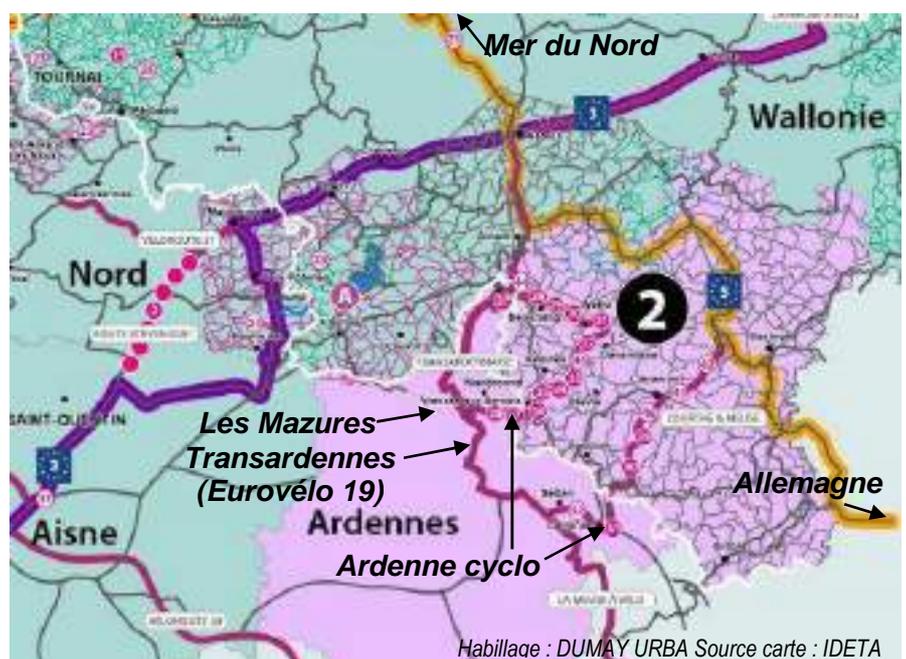
Néanmoins, les autres trames douces du territoire de Les Mazures se connectent généralement avec cette artère majeure.

#### **Le projet Ardenne Cyclo**

Ardenne Cyclo est un projet INTERREG visant à créer deux véloroutes touristiques transfrontalières à travers le massif ardennais.

Avec ses partenaires, la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne intervient dans ce projet afin de réaliser la jonction entre la voie touristique « Trans-Semoysienne » et le futur RAVEL Belge.

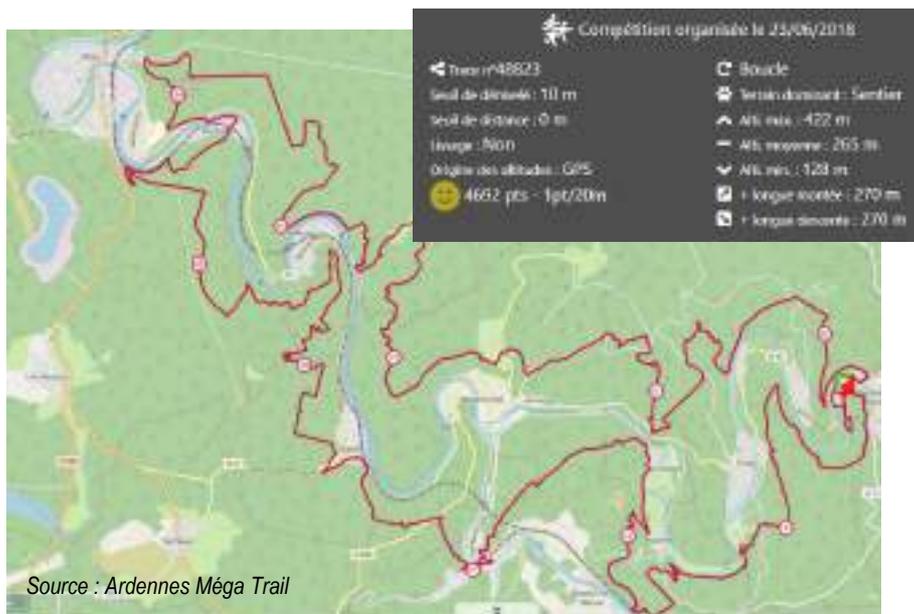
Le projet capitalise sur l'accroissement des clientèles vélo européennes pour créer une offre de tourisme à vélo qualitative autour de 2 grands itinéraires européens : l'EuroVelo 5 et la Transardennes.



### 2.12.7 ARDENNES MEGA TRAIL

Ce trail accidenté en plein cœur de la forêt d'Ardenne est organisé en juin depuis 2009. Il parcourt 100 Km et 5000m de dénivelé (avec plusieurs déclinaisons pour tout niveau). Il emprunte généralement le site des Dames de Meuse, situé en partie sur le territoire de Les Mazures.

L'édition 2018 a rassemblé **plus de 1 600 participants et plus de 300 bénévoles** ce qui témoigne de l'attractivité du territoire Nord-Ardençais pour les sports nature.



### 2.12.8 PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (P.D.I.P.R.)

Le territoire communal est concerné par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.). Ce plan a pour objectif de favoriser la pratique de la randonnée pédestre, équestre et cyclotouriste à l'exception de tout sport mécanique, grâce à la préservation des chemins ruraux, qui permet seule de garantir la continuité et la pérennité des itinéraires.

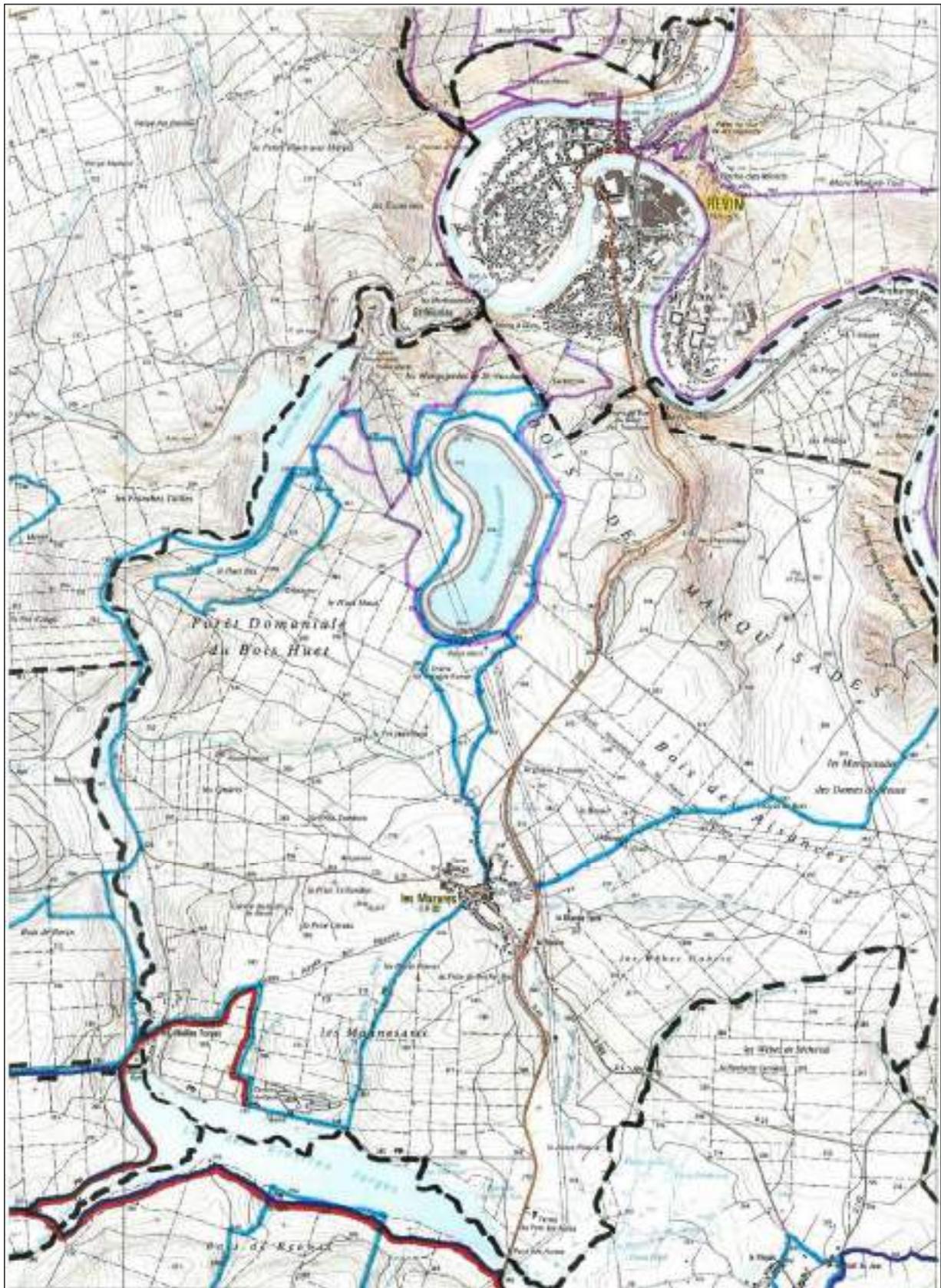
Selon la délibération du conseil municipal prise le 23 juillet 1999, les chemins suivants y sont inscrits :

- Chemin rural de Les Mazures à Anchamps,
- Chemin rural de Les Mazures à Laifour,
- Chemin rural des Champs Gobert,
- Chemin vicinal des Vieilles Forges.

Le P.D.I.P.R. actuel, datant de 1997, est en cours de révision (au stade projet).

Des modifications sont prévues sur la commune de Les Mazures dans le projet de P.D.I.P.R.

**Cartographie des chemins inscrits au P.D.I.P.R.**



Source : extrait de la délibération communale du 23 juillet 1999

## 2.12.9 ITINÉRAIRES TOURISTIQUES D'IMPORTANCE LOCALE

### 2.12.9.1 Le tour du Lac des Veilles Forges

Ce sentier existant d'une longueur de 12Km, balisé en 2016-2017 par le C.D.08 et E.D.F. destiné à la randonnée pédestre, équestre et V.T.T. est en cours d'amélioration avec une priorisation sur la rive Nord. Le parcours en rive Sud présentant des sensibilités, celui-ci pourrait être mutualisé avec la Voie Vive de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

Les études en cours portent également sur le **maillage** de cette trame douce **avec les équipements et pôles touristiques locaux** (Pont des Aulnes,...) et la **sécurisation des traversées avec la R.D. 988**.

### 2.12.9.2 Projet de sentier d'interprétation en lien avec la Maison de la Forêt et nouvelle Maison du P.N.R.A.

La création d'un sentier d'interprétation au départ de la future Maison du P.N.R. est actuellement en projet sur le territoire limitrophe de Renwez et vise :

- la **sensibilisation du public aux milieux humides et forestiers**,
- l'accueil du public sur parcours pouvant prétendre à terme au **label « Tourisme et Handicap »**.

### 2.12.9.3 Les circuits pédestres en lien avec les ouvrages hydro-électriques



#### Un cadre propice à la promenade

En partenariat avec l'ONF, EDF a financé et entretient 4 chemins balisés :

**Le circuit vert «sentier de l'Énergie»**  
Circuit localisé dans les Franches Tailles, par lequel on découvre les vestiges du canal d'aménagement de l'ancienne usine de Whitaker et les lignes de défense de la seconde guerre mondiale.

**Le circuit jaune**  
Il serpente entre les bassins inférieur et supérieur.

**Le circuit bleu**  
Il emprunte un chemin au large du bassin supérieur avec un détour par un point de vue qui domine la vallée de la Meuse et Revin.

**Le circuit rouge**  
Il voisine avec le bleu avant de bifurquer vers les «Roches de l'Empereur», avec une magnifique vue sur le bassin inférieur.

Deux belvédères accessibles au public (l'un au bassin supérieur, l'autre au bord de la RD1) permettent de découvrir le fonctionnement des installations qui composent la STEP de Revin.

### 2.12.9.4 Les circuits pédestres communaux

Les circuits suivants sont identifiés sur le Plan de Ville communal :

- **Circuit de la route St Martin** (18Km)  
(également identifié par l'Office du Tourisme Régional et de Revin)
- **Circuit des Roches de l'Empereur** (4Km)
- **Circuit des Dames de Meuse** (Voir précédemment : « Circuit pédestres vers les sites touristiques majeurs », « Les Mazures / Belvédère des Dames de Meuse »)

On recense également :

#### Le point de vue de la Roche à Faux

Donnant sur Revin, ce point de vue est accessible par le réseau de sentiers identifiés au P.D.I.P.R.

#### Le Chemin de Mémoire du Judenlager

Situé à proximité du stade communal, ce chemin de mémoire de 500m s'accompagne d'e 11 panneaux de signalétique et d'une stèle depuis 2005.

#### Le circuit pédestre de Voye d'Harcy

Sentier de 2Km

#### Sentier de la Pierre Plate

Ce sentier de 2.5Km relie le bourg-centre au hameau des Vieilles Forges.



Source : Plan de ville et carte de randonnée, Commune de Les Mazures



### 2.12.10 LES PARCOURS CYCLOTOURISTIQUES ET V.T.T.

#### Le circuit cyclo touristique vers la Thiérache

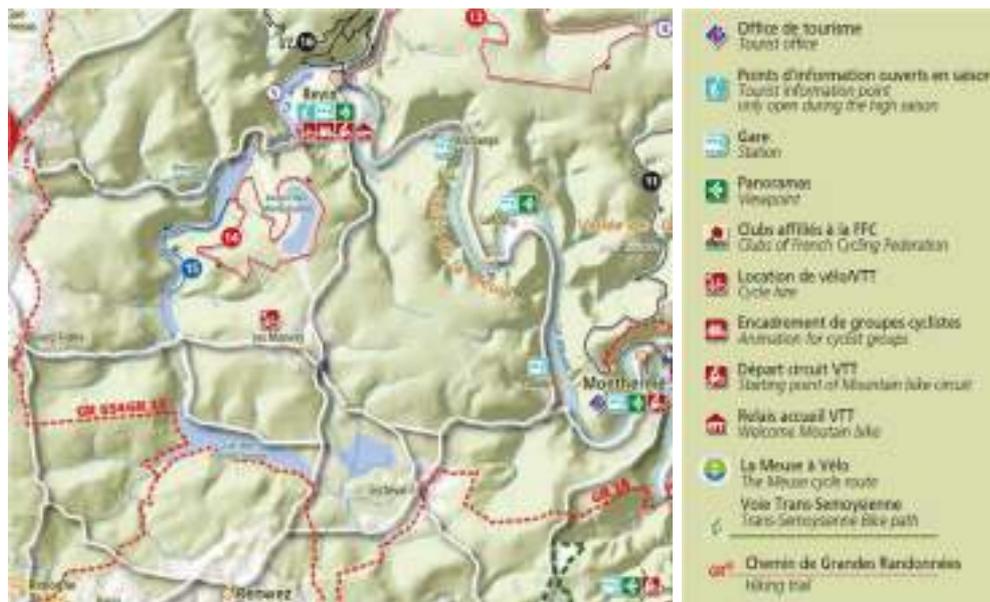
Ce circuit de niveau difficile fait 80 km au départ du Lac des Vieilles Forges. Il suit le parcours suivant : Lac des Vieilles Forges, Bourg-Fidèle, le Grand-Hongréau, Rocroi, la Croix de Fer, Maubert-Fontaine, Girondelle, Foulzy, Estrebay, passage à proximité de Prez, Aouste, Liart, passage à proximité du Maipas puis de Havys, Cernion, Belzy, L'Echelle, Rouvroy-sur-Audry, Servion, Remilly-lès-Pothées, Hardoncelle, Ham-les-Moines, Charroué, Montcornet, Renwez, retour au Lac des Vieilles Forges.<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Source : <http://www.ardennes.com>

**V.T.T.**

Plusieurs parcours balisés à destination des V.T.T. jalonnent le territoire sur diverses longueurs et forment un **réseau riche** permettant de composer de multiples randonnées de différents niveaux (de 10 à 40 Km).

Ce réseau est **maillé avec les autres parcours des communes voisines**.



Carte 2018 des espaces VTT-FFC  
des Vallées de Meuse et Semoy  
Source : P.N.R.A

## 2.13 INVENTAIRE DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT

### 2.13.1 VÉHICULES HYBRIDES ET ÉLECTRIQUES

Lors du conseil communautaire du 27.11.2017, la CCVPA s'est engagée dans le déploiement des bornes de recharge électriques sur l'ensemble de son territoire, avec l'installation de **7 bornes** (pour deux véhicules) à Bogny-sur-Meuse, Montcornet, Monthermé, Rimogne, Renwez, Rocroi et **Les Mazures**.

À ce jour, l'installation mazuroise n'est pas en service, mais elle a été prévue dans le cadre des travaux de requalification urbaine engagés en 2019 rue des Hayettes (à côté de l'arrêt de bus).

### 2.13.2 STATIONNEMENTS DE VÉHICULES MOTORISÉS

La prise en compte des besoins en stationnement dans les projets d'aménagement permet de répondre globalement aux besoins.

Les places de stationnement sont principalement utilisées par les habitants riverains et généralement régulièrement réparties **le long des routes principales** telles que :

- rue Charles de Gaulle (place),
- rue Martin Marthe,
- rue Saint Bernard,
- rue de l'église,
- Place du grand Marais,
- rue des écoles,
- route de Revin et rue des Hayettes.

Le stationnement riverain est également permis dans les **quartiers résidentiels** tels que :

- rue des roses,
- rue des capucines,
- rue des lilas,
- rue des Genêts.



Certains quartiers situés le long de **rues étroites** disposent de **capacités limitées** de stationnement sur le domaine public :

- rue du Bochet haut,
- rue du Bochet bas,
- rue de la Godinne,
- rue du Petit Marais (parking groupé existant),
- rue du Languedoc.

Certaines **ruelles ne permettent pas le stationnement** en l'état actuel :

- rue d'en bas,
- impasse des étocs,
- ruelle des Hayettes,
- ruelle du Champ Lecuy.

La plupart des **équipements** disposent d'une offre de parking propre et adaptée à leurs besoins :

- . la Mairie,
- . la salle Omnisport communale (environ 54 places),
- . la salle multi-activités à vocation culturelle et sportive,
- . la Maison de service,
- . la salle des arts martiaux,
- . le stade et boulodrome,
- . le centre des congrès des Vieilles Forges,
- . le camping des Vieilles Forges,
- . ruelle du blocus (devant le cimetière).



En **entrée de ville Ouest, rue du Pâquis se situe un vaste espace** issu de la reconversion d'un ancien site industriel à **usage polyvalent et servant ponctuellement de stationnement non affecté spécifiquement**. Il permet notamment de compléter l'offre de stationnement lors de manifestations d'ampleur dans la salle omnisport voisine.

Certains équipements, services et commerces disposent d'un **stationnement sur le domaine public, mutualisable** avec les besoins des riverains et parfois, des commerces :

- place de la Fontinette, rue Martin Marthe pour les besoins de la bibliothèque municipale, des commerces et de la Mairie,
- rue de l'église pour les besoins de la boulangerie et du centre social. La fréquentation importante des équipements et commerces dans ce secteur à la capacité de stationnement limitée peut engendrer un besoin de stationnement complémentaire.

La commune compte plusieurs places réservées (G.I.C., P.M.R.) situées sur le domaine public comme rue Martin Marthe, place des Hayettes, etc...

Un stationnement jusqu'à une dizaine de véhicule à usage de **covoiturage** s'est organisé de manière informelle sur le parking du Gymnase.

En définitive, les difficultés liées au stationnement sont celles communément rencontrées dans les rues étroites et sans que les constructions disposent nécessairement de garages. Les véhicules motorisés sont alors les plus concernés, en sachant qu'un ménage compte aujourd'hui couramment deux véhicules.

### **2.13.3 STATIONNEMENT DE VÉLOS**

À ce jour, aucun parc ouvert au public n'est dédié spécifiquement aux vélos au sein du village. Des aménagements spécifiques dédiés existent sur le site de la base de loisirs des Vieilles Forges.

## 2.14 COMMUNICATIONS NUMERIQUES

**Le développement des communications numériques** est au cœur des préoccupations de plusieurs lois votées depuis 2009 (Grenelle II, loi Pintat, etc.).

Un **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique** (S.D.T.A.N.) a été élaboré sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général des Ardennes, et il est approuvé depuis 2014.

La loi n'impose pas de compatibilité entre les S.D.T.A.N., qui ont **valeur indicative**, et les documents d'urbanisme opposables comme les plans locaux d'urbanisme (P.L.U.). Ceci étant cette thématique fait partie intégrante des éléments à aborder dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

La commune propose divers **services publics** en lien avec les réseaux de communication numérique et notamment de relier les habitations à un réseau câblé afin d'accéder à plus de chaînes et à un canal local (Voir « Services publics »).

### 2.14.1 SITUATION DE LA COUVERTURE HAUT DÉBIT

Les Mazures est une commune du département Ardennes où l'accès à internet fixe n'est disponible qu'avec le réseau ADSL. Bien que la fibre optique ne soit pas encore disponible, 82,68% des bâtiments de Les Mazures bénéficient malgré tout d'un "bon haut débit" (vitesse internet de 8 Mb/s ou plus).

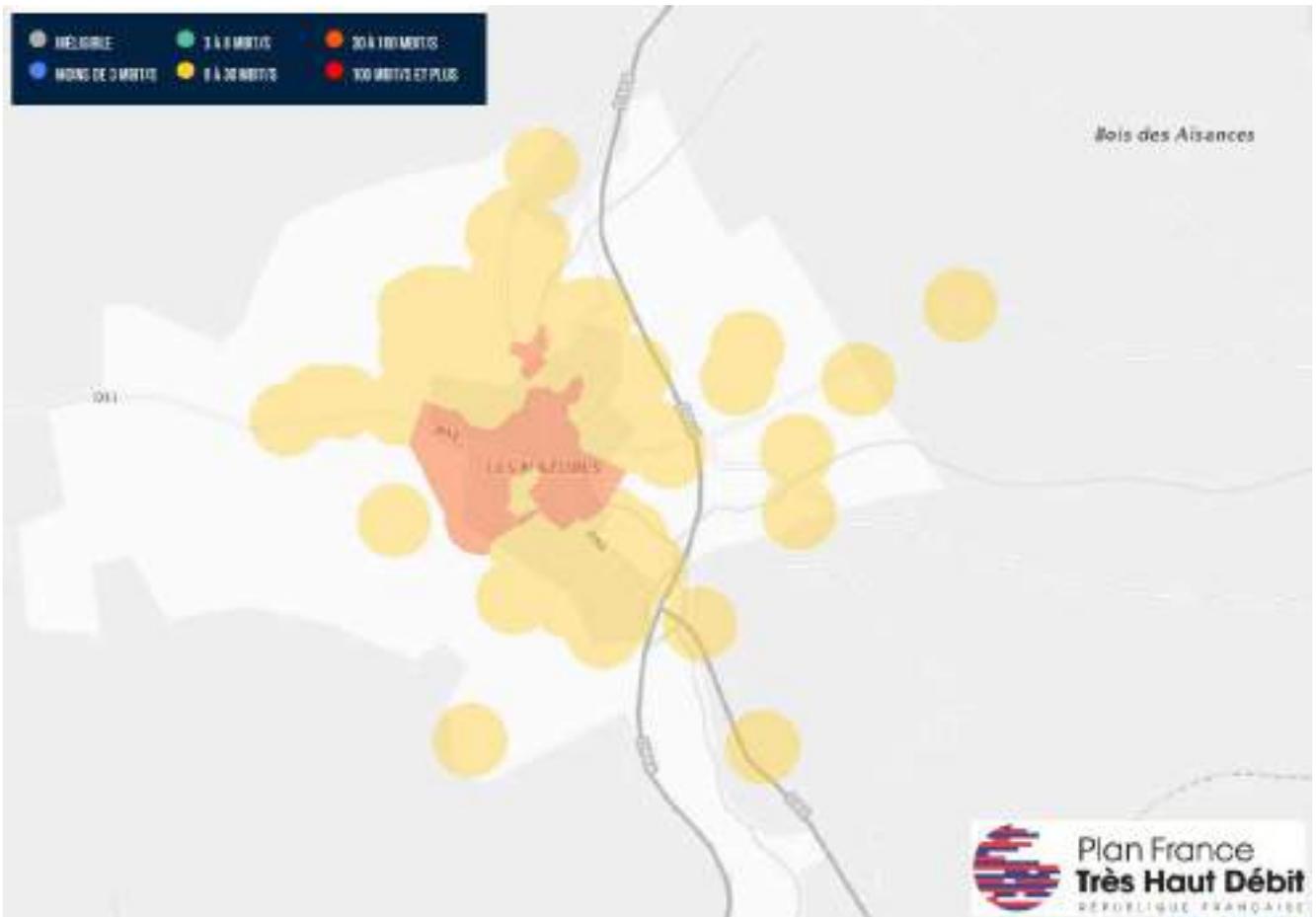
Par ailleurs, 4 antennes mobiles sont implantées à Les Mazures par SFR, Bouygues Télécom, Orange et Free. 100,00% des bâtiments de la commune sont couverts en 4G par au moins un opérateur.



Source : © synthèse fournie par le  
Conseil Départemental des  
Ardennes en février 2019

### État de la couverture très haut débit à Les Mazures fin 2017

Source : Plan France Très Haut Débit

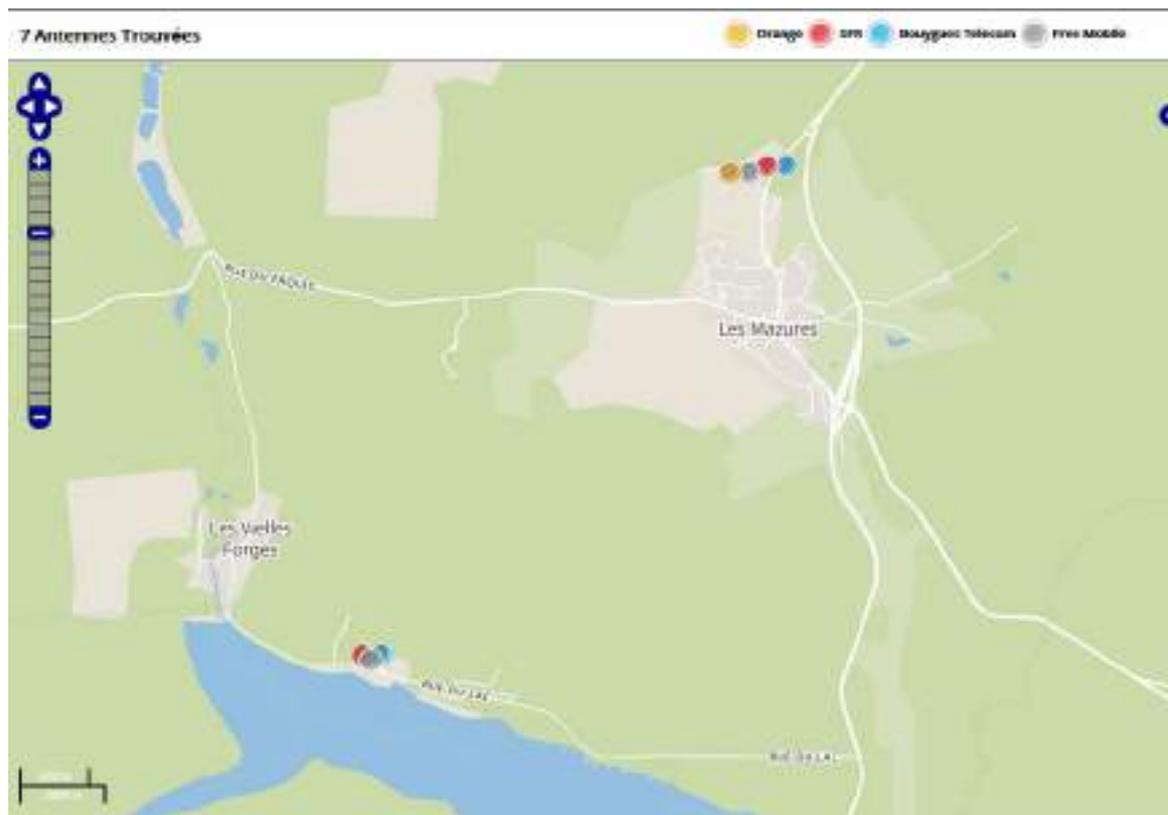


### 2.14.2 ANTENNE DE RADIOTÉLÉPHONIE MOBILE

Les instructions ministérielles stipulent que ces installations n'entrent pas dans le service public des télécommunications, elles ne peuvent donc être assimilées à des Ouvrages Techniques Nécessaires au Fonctionnement des Services Publics (O.T.N.F.S.P.) assimilés aux équipements publics.

En conséquence, et afin d'éviter tout risque de contentieux à venir, il est indispensable de prévoir, pour chaque zone, des dispositions spécifiques pour ce type d'équipement au titre des installations nécessaires aux services « d'intérêt collectif ».

Sept antennes mobiles actives sont répertoriées sur le territoire de la commune, la couverture est jugée suffisante, sauf au hameau des Vieilles Forges.



Source : <http://www.antennesmobiles.fr>



Antenne de l'opérateur SFR



Antenne de l'opérateur Orange

Ces deux antennes radiotéléphoniques se trouvent à proximité l'une de l'autre, aux environs du terrain de football.

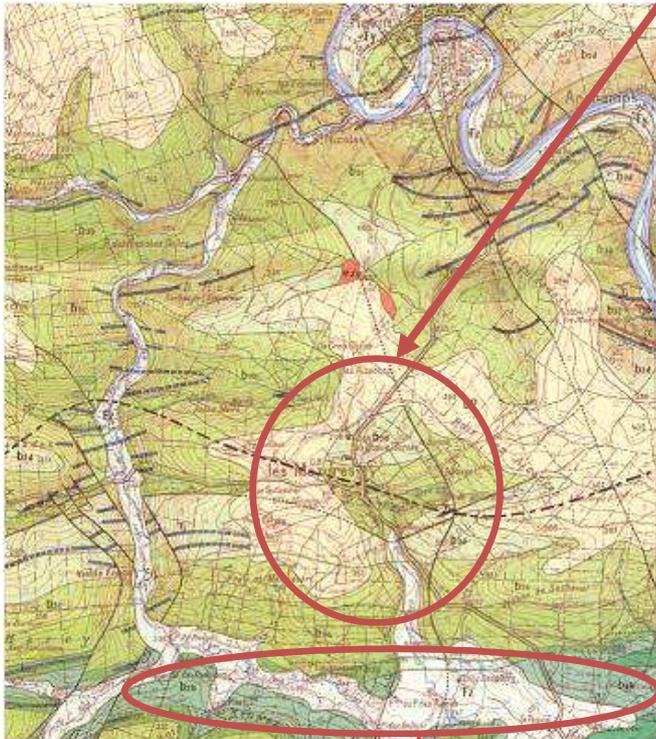
### 3 ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

#### 3.1 MILIEU PHYSIQUE

##### 3.1.1 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Source : Rapport de présentation du P.L.U. approuvé le 30 septembre 2005

La clairière où s'implante le village de Les Mazures suit approximativement les terrains limoneux.



Source : carte géologique—ROCROI—BRGM

Le Sud du territoire compte des formations géologiques tourbeuses.

L'Ardenne a subi un double plissement important : le premier d'âge calédonien et le second d'âge hercynien responsable en majeure partie de la disposition actuelle du massif primaire.

Les poussées calédoniennes donnent naissance à des plis principaux, dont le synclinorium de Revin en est l'exemple. Ces plis principaux sont eux-mêmes affectés de plis secondaires longitudinaux et transversaux qui déterminent des zones d'envoyage et de surélévations calédoniennes (comme celle de Les Mazures). Le village de Les Mazures s'implante sur un véritable plateau.

Le territoire communal est parcouru par un réseau hydrographique assez serré. Les ruisseaux qui descendent du plateau ont tendance à suivre la ligne générale de la pente à partir du point haut. La Meuse et le ruisseau de Faux font exception à cette disposition et traversent les terrains cambriens du Sud au Nord, perpendiculairement à leur direction et en recoupant souvent les lignes de fractures du sol ; ils coulent dans de profondes vallées où l'érosion est active.

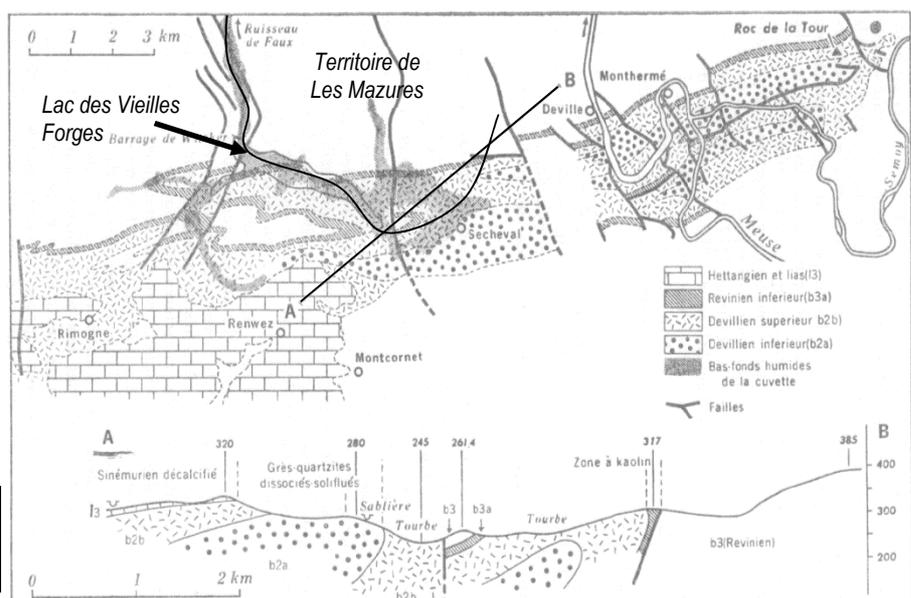
La partie supérieure des petites vallées est parfois creusée dans le limon des plateaux avec des bords en pente douce ; la multiplicité des petites sources, présentes sur le territoire communal, dues à l'imperméabilité du sous-sol schisteux y occasionne l'installation de marécages tourbeux.

Dès que le ruisseau entame le schiste, le drainage est plus vif, les marécages cessent et les alluvions, s'il y en a, sont uniquement caillouteuses.

Les forêts de petits chênes recouvrent de façon générale les terrains primaires schisteux de l'Ardenne. Cependant, on a commencé à installer des bois de conifères. Les prairies, cultures et jardins apparaissent sur les terrains recouverts de limons.

Il est à noter que le P.N.R.A. envisage de candidater au **Label Géopark de l'UNESCO**.

⇒ **Voir le paragraphe précédent « Activités touristiques »**



Source : Bulletin de l'association de géographes français, 1964

### 3.1.2 RELIEF

Le territoire communal de Les Mazures se trouve sur un plateau dont l'altitude varie entre 190 et 420 mètres N.G.F.

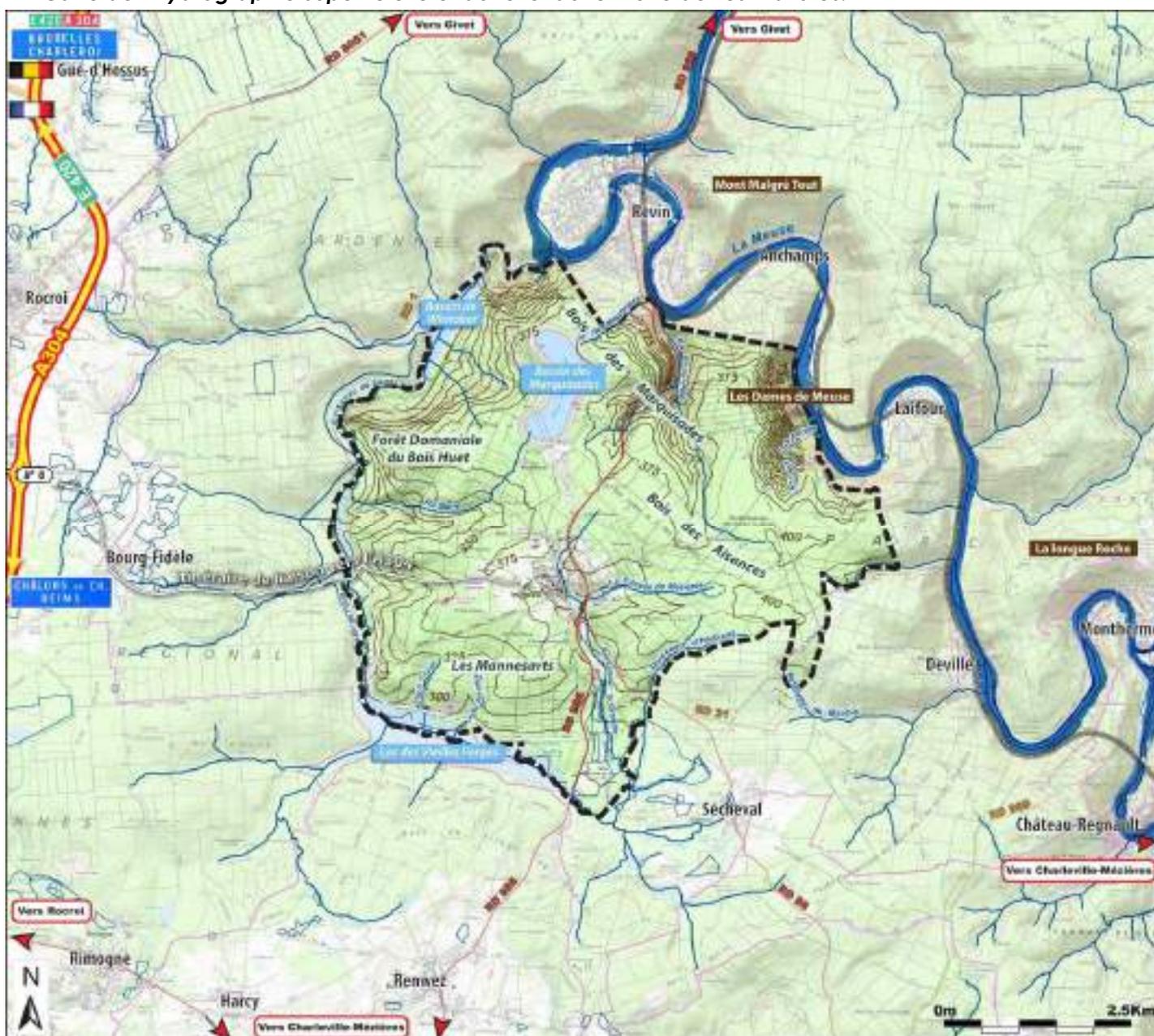
- Le **village originel** est implanté sur le **plateau**, au creux d'une **clairière large aux pentes moyennes**, au sein du massif forestier et versant vers le Lac des Vieilles Forges. Les constructions récentes s'implantent progressivement sur ses pentes.
- Les écarts d'urbanisation tels que le **Hameau des Vieilles Forges** se sont implantés le long de la **vallée du ruisseau de Faux** grâce à son potentiel géologique et la force hydraulique (industries métallurgiques).

### 3.1.3 HYDROGRAPHIE SUPERFICIELLE

La configuration et présence hydrographique du territoire est contrastée entre des formes **naturelles et artificielles**.

La partie Nord et Nord-Est du plateau surplombant les **méandres de la Meuse** est occupée par le **bassin artificiel des Marquises** (construite en 1976, environ 8.5 millions de m<sup>3</sup> d'eau sur 66 ha).

**Carte de l'Hydrographie superficielle et du relief du territoire de Les Mazures.**



Réalisation : Bureau d'Études DUMAY Source fond de carte : Géoportail

La clairière urbaine déverse progressivement ses eaux vers la **vallée du ruisseau de Faux** contournant toute la partie Ouest du Territoire, dont le **fort potentiel en énergie hydraulique** a conduit à la création de 2 barrages générant les **retenues d'eau artificielles du Lac des Vieilles Forges** (créé en 1927 et agrandi en 1949, environ 5 millions de m<sup>3</sup> sur 140ha) **et de Whitaker** (construit en 1973, environ 9 millions de m<sup>3</sup> sur 65 ha).

Les pentes abruptes du plateau sont entaillées par de **nombreux ruisseaux et rus** tandis que les parties plus planes sont occupées par des **marais, tourbières, nappes d'eau permanentes**.

Les limites du territoire communal sont nettement marquées par le relief et l'hydrographie : elles suivent les vallées très profondes de la Meuse et de la Faux. Ces vallées cernent presque entièrement la commune dessinant une sorte de plateau dont l'altitude varie entre 190 et 420 mètres N.G.F.

Deux retenues artificielles (le lac des Vieilles Forges et la retenue inférieure de la Centrale de Revin) constituent une limite naturelle Sud et Nord-Ouest du territoire.

### 3.1.4 OCCUPATION DU SOL DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le territoire de Les Mazures prend place sur l'ancien massif forestier et schisteux ardennais, dont le plateau a donné naissance à des paysages façonnés par l'homme et la nature (Meuse, nombreux ruisseaux).

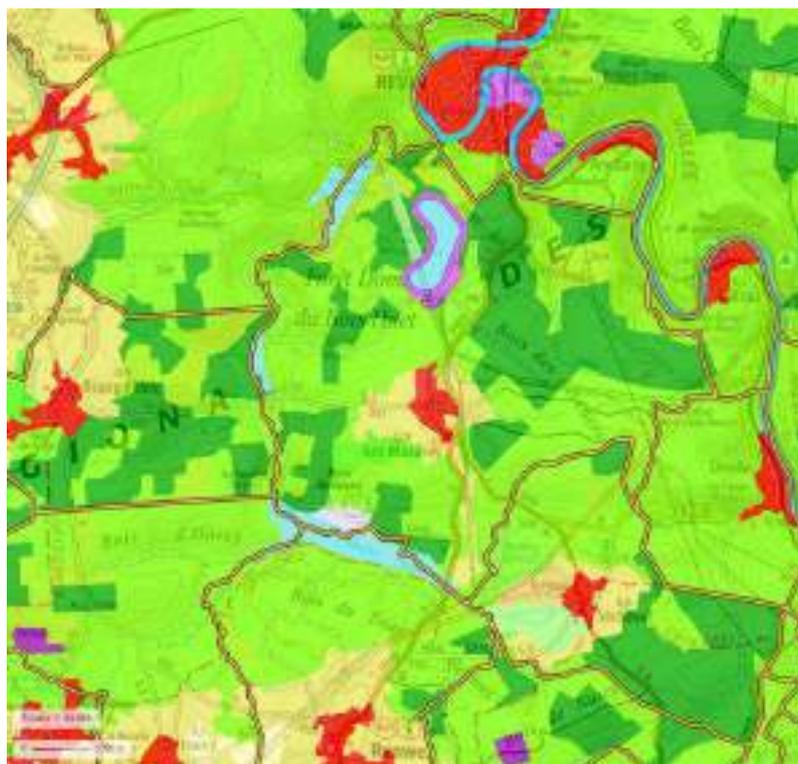
La Meuse a sculpté le plateau en pentes forestières abruptes au Nord et Est du territoire ce qui constitue d'importants espaces de communication, d'activités et d'habitat.

Entre la dépression ardennaise et la Vallée de la Meuse, la Vallée de la Faux et la clairière de Les Mazures constituent des espaces d'ouverture intéressants et variés de l'ensemble forestier (clairière agricole, landes, fagnes), propices à l'installation humaine et à la diversification paysagère et écologique.

#### 3.1.4.1 Analyse au titre de la nomenclature Corine Land Cover

L'occupation des sols de l'ensemble du territoire communal de Les Mazures est analysée à partir de quatre grandes composantes calées sur la nomenclature d'occupation du territoire Corine Land Cover.

- **Les surfaces urbanisées** correspondent à des sols bâtis ou des sols artificialisés non bâtis intégrant les sols enherbés tels que pelouses, parcs ou terrains de jeux.
- **Les surfaces agricoles** regroupent, à la fois, les sols cultivés et les surfaces toujours en herbe.
- **Les surfaces forestières** sont composées des sols boisés et des forêts.
- **Les surfaces en eaux naturelles** qui regroupent ici les eaux continentales.



#### Territoire artificialisé :

- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales

#### Terres agricoles

- Prairies
- Systèmes culturels et parcellaires complexes

#### Forêts et milieux semi naturels :

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées

#### Milieux à végétation arbustive et / ou herbacée

- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Végétation sclérophylle
- Forêt et végétation arbustive en mutation

#### Surfaces en eau, eaux continentales

- Cours d'eau et voies d'eau
- Plan d'eau

Source: CORINE Land Cover 2018, Géoportail IGN

L'occupation du sol est déterminée à la fois par les éléments naturels et l'action anthropique.

### Les données naturelles :

L'ensemble du **réseau hydrographique** est riche et varié. La force hydraulique du ruisseau de Faux a déterminé la création du Hameau des Vieilles Forge. La richesse de la clairière de Les Mazures en sources a permis l'aménagement des nombreux points d'eaux déterminants dans l'anthropisation et l'occupation agricole de la clairière. La **zone de plateau forestier** est quant à elle caractéristique de l'occupation globale par le massif forestier ardennais, abritant des Z.N.I.E.F.F. de type 1 et 2.

### L'action de l'homme :

La clairière de Les Mazures a été progressivement défrichée pour permettre l'installation humaine en son centre, autour des points d'eaux et espaces les plus favorables et l'élevage au-delà de la ceinture vivrière et de vergers qui persistent ponctuellement en accompagnement du bâti.

Les espaces au Sud et à l'Ouest du territoire de Les Mazures sont fortement transformés depuis le XIXème siècle par les infrastructures hydro-électriques et routières.

Les évolutions majeures plus récentes telles que l'enrêsinement des parcelles forestières, le développement urbain et l'anthropisation du milieu naturel s'observent principalement depuis l'après seconde-guerre mondiale.

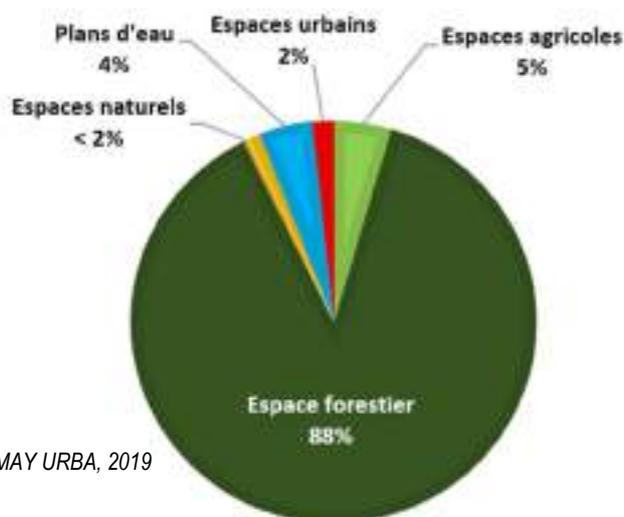
#### 3.1.4.2 Surfaces et structures végétales : trame verte

### Répartition des surfaces :

La répartition de l'occupation du sol montre une large prédominance des surfaces forestières.

La part des surfaces de plan d'eau sur le territoire est également importante et équivaut globalement à celle des surfaces agricoles.

Les espaces urbains et naturels montrent également des taux d'occupation équivalents.



### Types de surfaces :

Les **massifs forestiers** couvrent presque totalement le territoire communal. Ils occupent 3 200 hectares, soit un peu plus de 88 % de la superficie totale de la commune, répartis entre forêts domaniales, communales, syndicales et privées.

Les boisements sont principalement composés de feuillus mais la part des résineux est importante.

Les espaces forestiers peuvent également présenter une hétérogénéité d'aspect également selon leur localisation, leur mode de gestion, d'exploitation ou les contraintes auxquels ils sont soumis (ex : espaces de loisirs, présence de lignes électriques,...).



**Les espaces agricoles** constituent une part de surface végétale relativement faible à l'échelle du territoire (5 % environ). Ils sont positionnés de manière à former une clairière autour du tissu urbain et à accompagner les écarts et cours d'eau reliant les grands plans d'eau du territoire.

Ils sont généralement **enherbés et/ou cultivés** et fréquemment entrecoupés de **haies libres champêtres** et/ou ponctués d'arbres champêtres. Ces espaces constituent principalement des réserves en fourrage pour les exploitations agricoles et peuvent être pâturés par des bovins.



*Vue sur les espaces agricoles et forestiers à l'entrée Ouest de la clairière agricole (Vers Bourg-Fidèle). Source : DUMAY URBA*

**Les jardins et les vergers** sont implantés à l'arrière des parcelles ou en frange urbaine. Ils assurent une transition naturelle douce entre le bâti et les espaces agricoles environnants, en favorisant une meilleure intégration des constructions dans leur environnement. Cette ceinture végétale, qui a tendance à disparaître, mérite d'être préservée et/ou reconstituée.



*Vue sur les espaces de jardin en accompagnement du tissu urbain au Sud-Est du bourg-centre. Source : DUMAY URBA*



*Vue sur les espaces de jardin en accompagnement du bourg-centre. dr*



*Espaces végétalisés en arrière du front bâti.  
Source : DUMAY URBA*

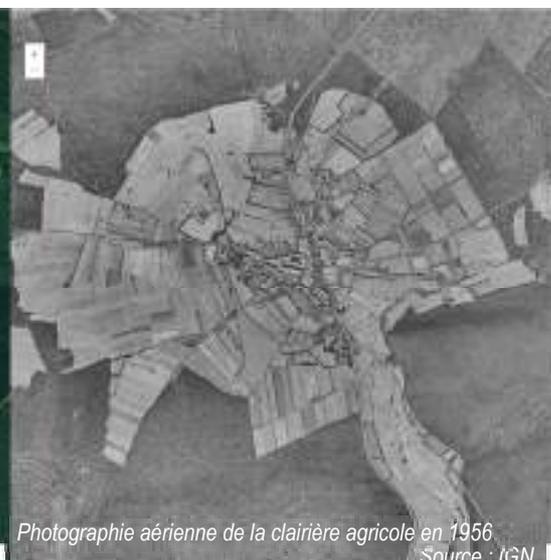
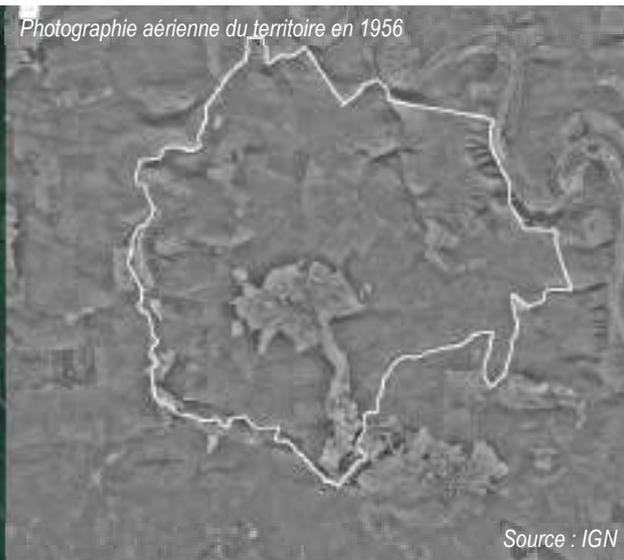
En majeure partie aménagés de manière qualitative, les espaces urbains de Les Mazures présentent des **structures végétales urbaines** de qualité participant à la présence du végétal en ville. Les espèces employées sont principalement locales et mêlent alignements d'arbres, pelouses et massifs fleuris mais aussi haies champêtres taillées qui permettent une préservation de la trame bocagère.



### **Dynamiques de l'occupation du sol**

Entre 1956 et 2015, on identifie les principales dynamiques suivantes sur le territoire,

- l'insertion d'ouvrages hydroélectriques au sein du massif forestier avec l'ouverture de tranchées forestières,
- la tendance à la fermeture de la clairière agricole avec une densification de la trame verte en milieu agricole au profit des haies champêtre libres
- une disparition des franges de vergers séparant le tissu urbain ancien de l'espace agricole,
- une répartition des espaces de jardins en accompagnement des zones urbaines et constructions plus récentes.



⇒ Voir cartographie suivante sur la thématique « trame verte et bleue »

### 3.1.4.3 Cours d'eau, étangs, sources : trame bleue

⇒ se reporter également au paragraphe précédent « Hydrographie superficielle »

L'ensemble des surfaces en eau comprenant les **plans d'eaux** (étangs), **retenues E.D.F.** (Vieilles forges, Whitaker, Marquisades) représente une superficie d'environ 150 hectares.

Le territoire compte **de multiples cours d'eau et rus**.

De nombreux rus prennent naissance dans le plateau forestier et s'écoulent à son pourtour directement vers la Meuse ou via le Lac des Vieilles Forges et le ruisseau de Faux.

Quelques cours d'eau au Sud-Est versent vers les territoires limitrophes (Sécheval, Deville et Laifour) avant de rejoindre la Meuse.

Le ruisseau de la passée de Mézières et son affluent prennent leur source à l'est de la clairière principale, dans les boisements.

Le ruisseau de la passée de Mézières, s'accompagne, dans les espaces agricoles, d'une ripisylve dense et d'étangs.

Il disparaît sous les infrastructures électriques et routières où il y rejoint son affluent avant de poursuivre son cours vers le secteur de la Ferme du Pont des Aulnes (ruisseau la Grande).

Il longe et traverse le bourg et la clairière urbaine avant d'entailler le plateau au sud et de s'étendre et stagner dans les **marais** de Sécheval ou de regagner le Lac des Vieilles Forges, la Faux et la Meuse.

Tout au long de leur cours, ces ruisseaux, ainsi que le ruisseau de Faux sont **ponctués d'étangs, sources, fontaines, lavoirs, abreuvoirs**, bien présents au sein de l'espace urbain.



⇒ Voir cartographie suivante sur la thématique « trame verte et bleue »